

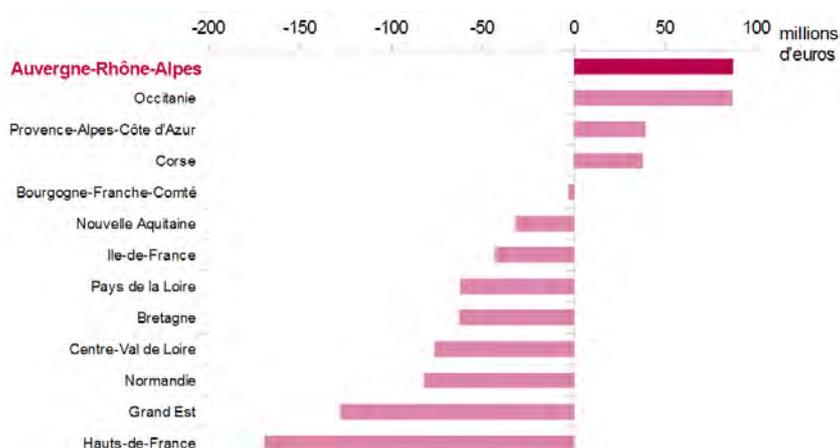
N° 6 – mars 2019

Économie agricole

Bilan PAC 2013 - 2017 en Auvergne-Rhône-Alpes

Auvergne-Rhône-Alpes, 1^{re} région bénéficiaire de la réforme en évolution absolue

Evolution du montant des aides PAC entre 2013 et 2017

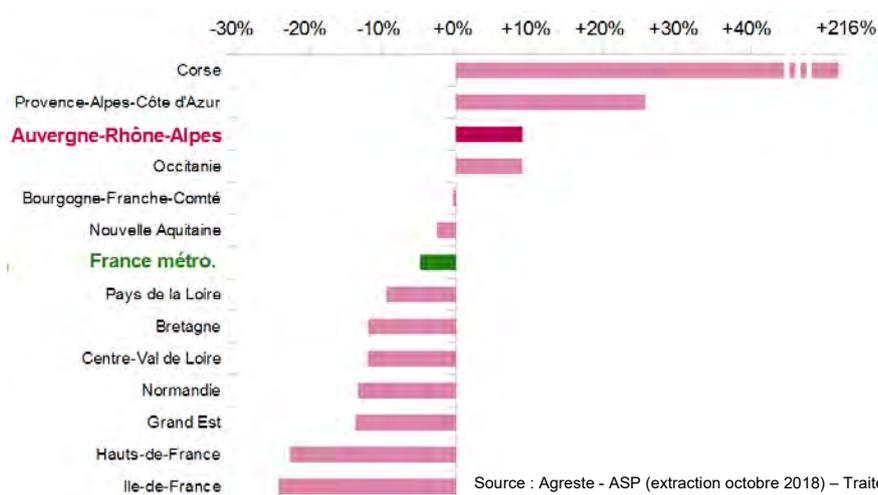


Source : Agreste - ASP (extraction octobre 2018) – Traitement SSP
Méthodologie : voir dernière page

- Gain pour la région : + 87 M€ en 2017 par rapport à 2013
- Perte pour la France métro. : - 410 M€

Auvergne-Rhône-Alpes, 3^e région bénéficiaire de la réforme en évolution relative

Evolution du montant des aides PAC entre 2013 et 2017

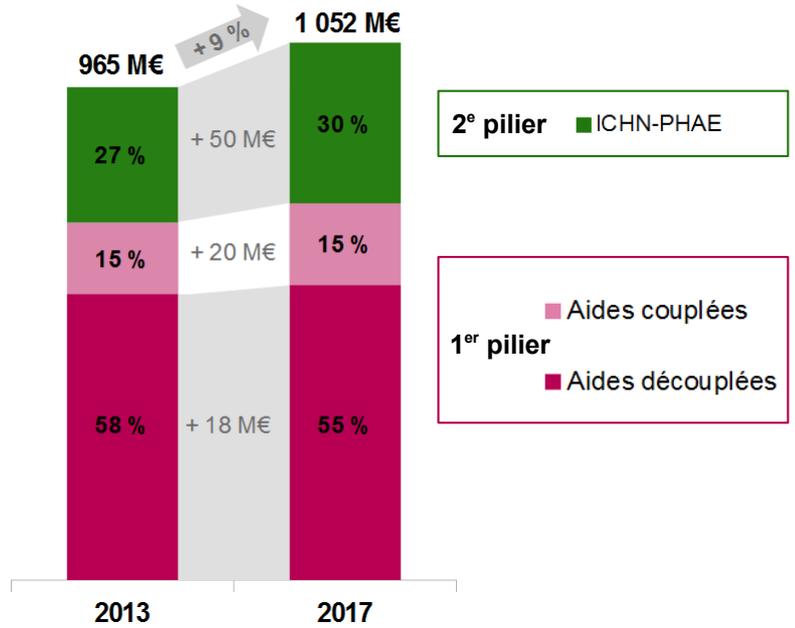


Source : Agreste - ASP (extraction octobre 2018) – Traitement SSP
Méthodologie : voir dernière page
Voir annexe pour le montant total des aides par région en 2017

- Gain pour la région : + 9,0 %
- Perte pour la France métro. : - 4,9 %

Augmentation de la part du 2^e pilier dans le montant global des aides

Comparaison des aides par catégorie

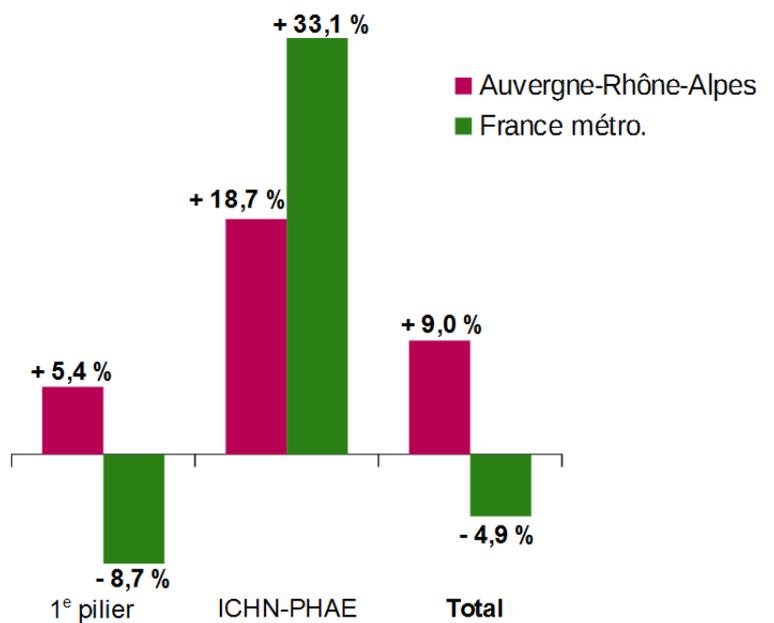


- Montant global des aides de 1 milliard d'euros en 2017
- Plus forte contribution du 2^e pilier à cette augmentation (+ 50 M€ soit + 3 points dans le montant total des aides)
- Augmentation des aides découplées et couplées à même hauteur (+ 18 et + 20 M€)

Source : Agreste - ASP (extraction octobre 2018) – Traitement SSP
 Méthodologie : voir dernière page
 Voir annexe pour les montants détaillés par catégorie d'aides

Augmentation du 1^{er} et du 2^e pilier dans la région

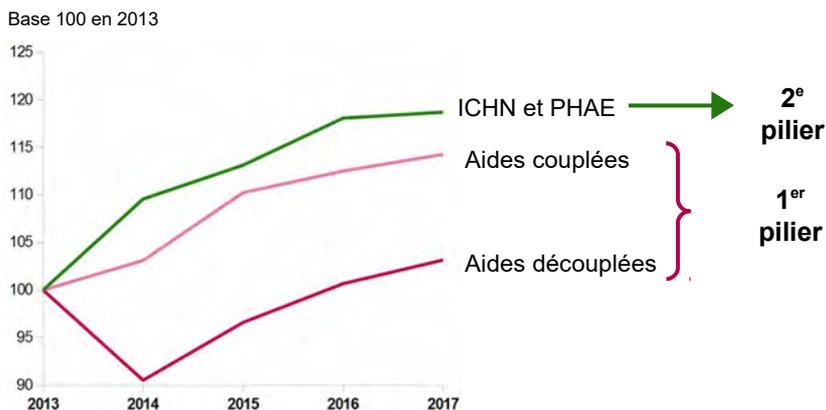
Evolution des aides par catégorie entre 2013 et 2017



Source : Agreste - ASP (extraction octobre 2018) – Traitement SSP
 Méthodologie : voir dernière page

Augmentation du montant des aides pour toutes les catégories depuis 2014

Evolution des montants d'aide de 2013 à 2017 par catégorie



Source : Agreste - ASP (extraction octobre 2018) – Traitement SSP
Méthodologie : voir dernière page

- Augmentation des aides du 2^e pilier jusqu'en 2016 puis stabilisation
- Augmentation des aides couplées sur toute la période
- Forte diminution des aides découplées en 2014 puis augmentation régulière grâce au paiement redistributif :
 - Effet de la convergence positif pour la région
 - Revalorisation du paiement redistributif

Augmentation du montant moyen d'aides par bénéficiaire entre 2013 et 2017

- Plus forte hausse du montant moyen des aides par bénéficiaire* pour le 2^e pilier (+ 20 % soit + 2 600 € par bénéficiaire de l'ICHN)

* Voir annexe pour l'évolution du nombre de bénéficiaires

Montant moyen des aides par exploitation bénéficiaire

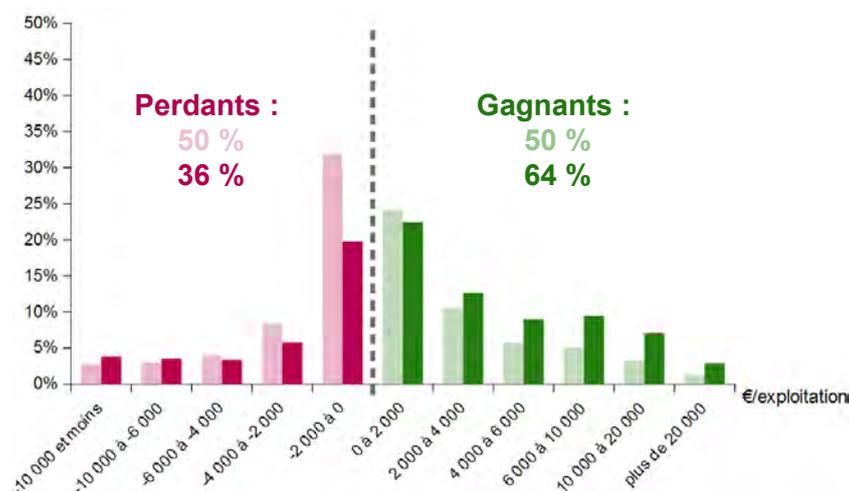
	1 ^{er} pilier			2 ^e pilier	Toutes aides PAC
	Aides découplées	Aides couplées	Toutes aides	ICHN-PHAE	
2013 (€)	12 898	5 628	16 029	10 139	21 772
2015 (€)	12 648	6 052	16 155	11 878	23 016
2017 (€)	14 290	6 298	18 140	12 740	25 689
Gain / perte entre 2013 et 2017 (€)	+1 392	+669	+2 111	+2 601	+3 917
(%)	+10,8	+10,6	+11,6	+20,4	+15,2

Source : Agreste - ASP (extraction octobre 2018) – Traitement SSP
Méthodologie : voir dernière page

Impact positif de la réforme pour près de deux tiers des exploitations en 2017

Part des exploitations par tranche de gain/perte entre 2013 et 2017

Calcul à champ constant sur 34 566 exploitations



- 2015 : autant de gagnants que de perdants
2017 : plus de gagnants que de perdants
- Augmentation de 6 000 € ou plus pour près du tiers des exploitations gagnantes
- Diminution inférieure à 2 000 € pour 54 % des exploitations perdantes

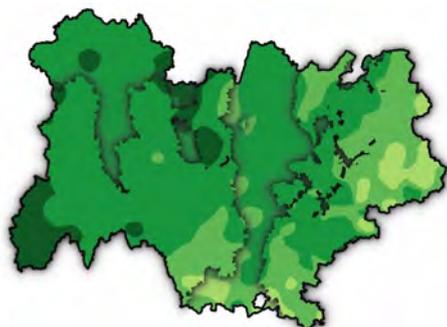
Perdants Gagnants
Evolution 2013-2015
Evolution 2013-2017

Source : Agreste - ASP (extraction octobre 2018) – Traitement SSP
Méthodologie : voir dernière page

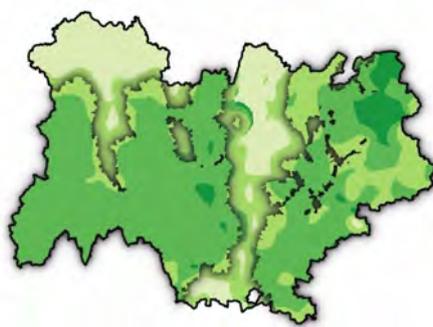
Des évolutions territoriales contrastées

Montant des aides en 2017 par hectare

1^{er} pilier



ICHN



Sources : Agreste - ASP (extraction 2018) – Traitement SSP
©IGN – BDCARTO®
Méthodologie : voir dernière page

- Aides plus importantes à l'ouest qu'à l'est sous l'effet du 1^{er} pilier
- Aides plus importantes en montagne qu'en plaine sous l'effet du 2^e pilier (ICHN)

Montants en €/ha de SAU *

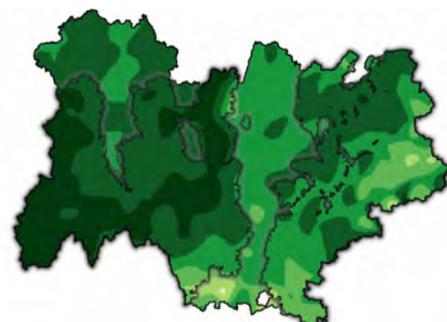


* Montant des aides et surfaces localisées au siège de l'exploitation

* SAU des bénéficiaires de l'aide (1^{er} pilier et/ou ICHN)

Evolution des aides 2013-2017 par hectare

2013
1^{er} pilier et
ICHN-PHAE*



2017
1^{er} pilier et ICHN



Sources : Agreste - ASP (extraction 2018) – Traitement SSP
©IGN – BDCARTO®
Méthodologie : voir dernière page

- Aides plus homogènes en 2017 en plaine d'une part et en montagne d'autre part

Montants en €/ha de SAU **

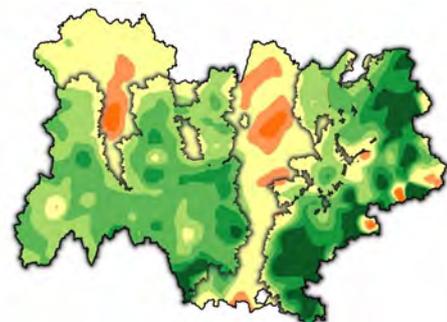


* Exclusion des bénéficiaires de la PHAE des entités collectives

** Montant des aides et surfaces localisés au siège de l'exploitation

** SAU des bénéficiaires de l'aide (1^{er} pilier et/ou ICHN)

Evolution 2013-2017
1^{er} pilier et ICHN-PHAE*



Tranches d'écart
en €/ha de SAU**



Sources : Agreste - ASP (extraction 2018) – Traitement SSP
©IGN – BDCARTO®
Méthodologie : voir dernière page

- Augmentation des aides en montagne et diminution en plaine
- Augmentation plus prononcée en montagne est qu'en montagne ouest sans pour autant atteindre un niveau équivalent

* Exclusion des bénéficiaires de la PHAE des entités collectives

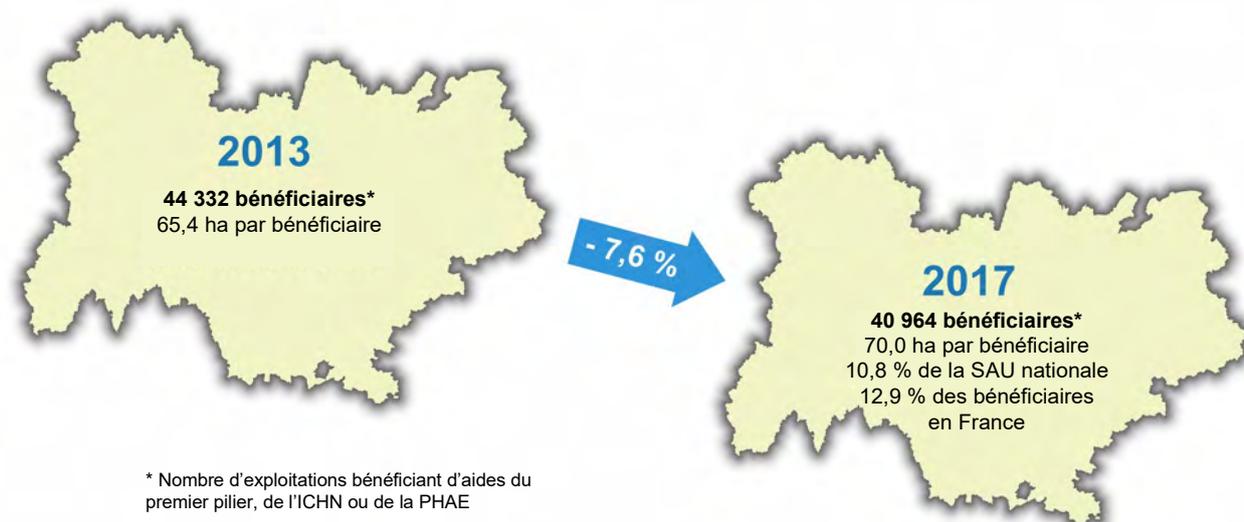
** Montant des aides et surfaces localisés au siège de l'exploitation

** SAU des bénéficiaires de l'aide (1^{er} pilier et/ou ICHN)

Émeline Brulurur

Annexe

Evolution du nombre de bénéficiaires et des surfaces concernées entre 2013 et 2017



Source : Agreste - ASP (extraction octobre 2018) – Traitement SSP -
Méthodologie : voir dernière page

Montant total des aides par catégorie sur la période 2013-2017

	Montant total des aides			Evolution 2013-2017 (millions d'€)
	2013 (millions d'€)	2015 (millions d'€)	2017 (millions d'€)	
1^{er} pilier	700,1	695,3	737,7	+37,6
DPU	560,2	-	-	-
DPB	-	303,3	285,2	-
Verdissement	-	184,8	195,7	-
Paiement redistributif*	-	46,4	90,3	-
Paiement additionnel JA	-	6,6	6,7	-
Total aides découplées	560,2	541,2	577,9	+17,7
Aide aux bovins allaitants	100,3	104,9	105,6	+5,3
Aides aux bovins laitiers	24,2	27,6	27,1	+2,9
Aides ovins/caprins	14,4	15,2	14,6	+0,2
Aides aux protéines végétales	0,4	5,8	11,7	+11,3
Autres aides couplées végétales	0,5	0,7	0,8	+0,3
Total aides couplées	139,9	154,2	159,8	+19,9
2^e pilier	265,1	299,9	314,6	+49,5
ICHN	195,4	299,9	314,6	+119,2
PHAE	69,7	-	-	-69,7
Agriculture biologique	12,9	16,8	ND	-
MAET/MAEC	11,8	7,5	ND	-
dont MAEC SHP	-	2,1	3,6	-
dont MAEC LOC	-	3,9	ND	-
Assurance récolte	6,1	7,6	6,9	+0,8
TOTAL GÉNÉRAL**	965,2	995,2	1 052,3	+87,1

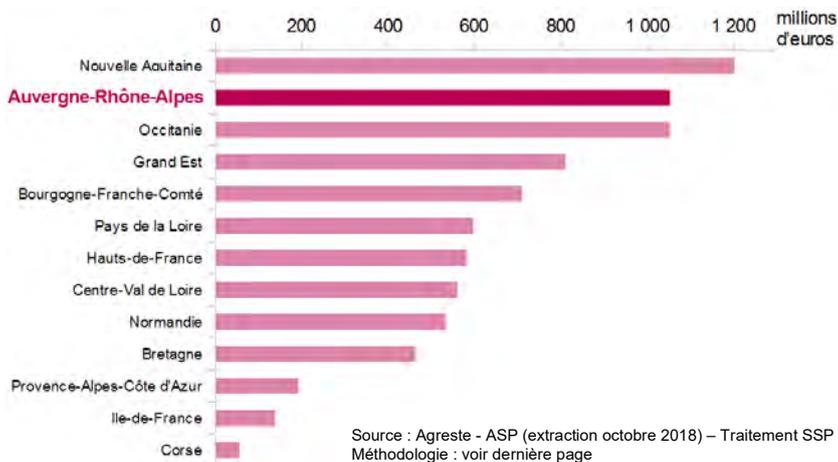
- : sans objet / ND : Non disponible

Source : Agreste - ASP (extraction octobre 2018) – Traitement SSP
Méthodologie : voir dernière page

* Aide valorisant les productions à forte valeur ajoutée ou génératrice d'emploi, qui se font sur des exploitations de taille inférieure à la moyenne, l'élevage laitier par exemple

** Hors agriculture biologique, MAE, assurance récolte

Montant des aides PAC (1^{er} pilier et ICHN) par région en 2017



Source : Agreste - ASP (extraction octobre 2018) – Traitement SSP
Méthodologie : voir dernière page

	Montant des aides PAC 2017 en millions d'euros	Part dans le montant national en %
Nouvelle Aquitaine	1 202	15,1%
Auvergne-Rhône-Alpes	1 052	13,3%
Occitanie	1 052	13,3%
Grand Est	810	10,2%
Bourgogne-Franche-Comté	710	8,9%
Pays de la Loire	597	7,5%
Hauts-de-France	582	7,3%
Centre-Val de Loire	560	7,1%
Normandie	533	6,7%
Bretagne	463	5,8%
Provence-Alpes-Côte d'Azur	192	2,4%
Ile-de-France	137	1,7%
Corse	55	0,7%

Éléments méthodologiques pris en compte pour le bilan des aides 2013-2017

Aides prises en comptes pour le bilan des aides 2013-2017

Les montants des aides sont ceux versés au titre de chacune des campagnes. Les montants des aides du 1^{er} pilier sont présentés hors remboursement de la discipline financière.

		2013	2017
1 ^{er} pilier	Aides découplées	Paiement unique (DPU)	Paiement de base (DPB) Paiement vert Paiement redistributif Paiement additionnel pour les jeunes agriculteurs
	Aides couplées animales	Prime de maintien du troupeau de vaches allaitantes (PMTVA) Aide aux veaux sous la mère et bio Aide au lait de montagne Aide aux ovins Aide aux caprins	Aide aux bovins allaitants (ABA) Aide aux bovins laitiers (ABL) Aide aux veaux sous la mère et bio Aide aux ovins Aide aux caprins
	Aides couplées végétales	Aide aux légumineuses déshydratées Aide aux protéagineux Aide qualité blé dur Aide qualité tabac	Aide aux légumineuses fourragères destinées à la déshydratation Aide aux protéagineux Aide aux légumineuses fourragères Aide aux semences de légumineuses fourragères Aide aux semences de graminées Aide au soja Aide au blé dur Aide aux pommes de terre féculières Aide au chanvre Aide au houblon Aide aux cerises transformées Aide aux pêches transformées Aide aux poires transformées Aide aux prunes transformées Aide aux tomates transformées
2 ^e pilier (aides prises en compte dans les cartes et graphiques)	Indemnité compensatoire de handicaps naturels (ICHN) Prime herbagère agro-environnementale (PHAE)	Indemnité compensatoire de handicaps naturels (ICHN)	
2 ^e pilier (aides non prises en compte dans les cartes et tableaux, mais indiquées dans le tableau en annexe)	Aides à la conversion et au maintien de l'Agriculture Biologique Mesures agro-environnementales territorialisées (MAET) Assurance récolte	Aides à la conversion et au maintien de l'Agriculture Biologique Mesures agro-environnementales et climatiques (MAEC), dont : - Systèmes herbagers et pastoraux (SHP) : montant estimé par le SSP en 2017 - Localisées (LOC) Assurance récolte	

Réalisation des cartes lissées :

Le lissage statistique réalisé est basé sur une estimation de la densité par la méthode du noyau (KDE : kernel density estimation), permettant de faire apparaître des continuités de tendance dans l'espace. Il permet de corriger des valeurs « extrêmes » sur une carte en les relativisant par rapport aux données des territoires qui leur sont proches (remplissage des vides et élimination des épiphénomènes conduisant à couvrir tout le territoire, y compris les communes sans exploitations agricoles, qui sont estimées à partir des valeurs des communes voisines). Cela permet ainsi de minimiser les disparités sur une carte pour mieux mettre en évidence les grandes tendances des phénomènes représentés (montant des aides PAC en €/ha de SAU) et les rendant plus simples à lire.

Le rayon de lissage retenu pour l'ensemble des cartes est de 15 000 mètres. Ce lissage important permet d'améliorer la représentation des grandes tendances spatiales plutôt que de mettre en valeur des phénomènes locaux en utilisant un faible rayon de lissage.

Le lissage est réalisé à l'échelle nationale afin de prendre en compte les données extérieures au périmètre d'étude. Un biais peut néanmoins persister en limite frontalière en raison de l'absence de données disponibles au-delà du territoire national. Les valeurs sont alors « moins lissées » et le montant d'aides en €/ha de SAU est artificiellement augmenté.

Synthèse du montant des aides PAC par catégorie en 2013, 2015 et 2017

2013	Aides découplées			Aides couplées animales			Aides couplées végétales			Total aides couplées			Total 1 ^{er} pilier			Total 2 ^e pilier (ICHN+PHAE)			Total aides			
	Nombre de bénéficiaires	Montant total (€)	Montant par exploitation aidée (€)	Nombre de bénéficiaires	Montant total (€)	Montant par exploitation aidée (€)	Nombre de bénéficiaires	Montant total (€)	Montant par exploitation aidée (€)	Nombre de bénéficiaires	Montant total (€)	Montant par exploitation aidée (€)	Nombre de bénéficiaires	Montant total (€)	Montant par exploitation aidée (€)	Nombre de bénéficiaires	Montant total (€)	Montant par exploitation aidée (€)	Nombre de bénéficiaires	Montant total (€)	Montant par exploitation aidée (€)	
Ain	3 055	59 896 354	19 606	772	4 360 736	5 649	39 210	1 120	4 399 946	5 507	3 061	64 296 300	21 005	6 587 045	10 506	3 081	70 883 345	23 007	3 081	70 883 345	23 007	
Allier	4 480	100 917 762	22 526	3 067	33 073 958	10 784	147 537	1 490	33 220 895	10 696	4 501	134 138 656	29 802	2 666	7 787	4 506	154 898 234	34 376	4 506	154 898 234	34 376	
Ardèche	2 218	13 643 676	6 154	1 234	4 417 265	3 580	45 117	531	4 462 382	3 406	2 246	10 112 058	8 064	1 664	8 583	2 382	32 394 356	13 600	2 382	32 394 356	13 600	
Cantal	4 779	67 668 632	14 164	4 195	29 320 447	6 989	5 463	911	29 325 910	6 984	4 438	97 014 542	20 220	4 438	55 023 941	4 388	152 038 483	31 456	4 388	152 038 483	31 456	
Drôme	4 009	34 759 191	8 670	6 886	6 263 367	3 824	317 209	5 689	2 940 576	2 457	4 043	37 699 767	9 325	1 186	10 687 321	9 011	48 387 089	11 554	4 188	48 387 089	11 554	
Isère	4 778	54 505 551	11 408	1 269	5 250 621	4 138	148 158	1 335	5 398 679	3 996	1 351	59 904 230	12 475	1 209	10 727 256	8 873	70 631 486	14 459	4 885	70 631 486	14 459	
Loire	4 024	48 816 788	12 132	2 723	14 496 920	5 324	8 394	560	15 005 314	5 311	4 043	63 324 102	15 663	3 019	24 140 525	7 996	87 464 627	21 506	4 067	87 464 627	21 506	
Haute-Loire	4 102	45 350 687	11 056	2 977	14 120 107	4 743	11 580	482	14 131 686	4 733	4 113	59 482 374	16 055	3 366	33 884 206	10 070	83 376 580	22 609	4 130	83 376 580	22 609	
Puy-de-Dôme	5 963	76 511 256	12 831	3 341	19 341 432	5 789	140 367	1 151	19 481 818	5 681	5 979	95 993 074	16 055	3 681	43 226 544	11 743	139 219 618	23 092	6 029	139 219 618	23 092	
Rhône	2 536	25 977 753	10 244	1 332	4 750 710	3 567	20 110	745	4 770 820	3 526	2 584	30 748 573	12 039	1 422	10 969 891	7 714	41 718 464	16 277	2 563	41 718 464	16 277	
Savoie	1 534	12 530 989	8 169	1 040	3 258 508	3 133	22 125	3 161	3 280 634	3 136	1 556	15 811 622	10 162	1 253	16 168 693	12 904	31 980 315	19 668	2 042	31 980 315	19 668	
Haute-Savoie	1 959	19 639 663	10 025	1 340	3 944 222	2 943	6 304	630	3 950 526	2 939	1 983	23 590 189	11 896	1 614	18 626 123	11 540	42 216 312	20 674	2 042	42 216 312	20 674	
Région	43 437	560 246 301	12 838	23 976	138 957 593	6 796	911 593	844	139 889 166	6 628	43 679	700 115 488	16 029	26 145	265 093 420	10 139	44 332	965 208 908	44 332	44 332	965 208 908	44 332
France métr.	340 042	6 763 495 108	19 890	113 281	789 777 264	6 972	51 140 116	1 675	138 729	840 917 379	6 062	341 564	7 604 412 487	22 264	87 184	752 120 393	8 627	343 838	8 627	343 838	8 627	

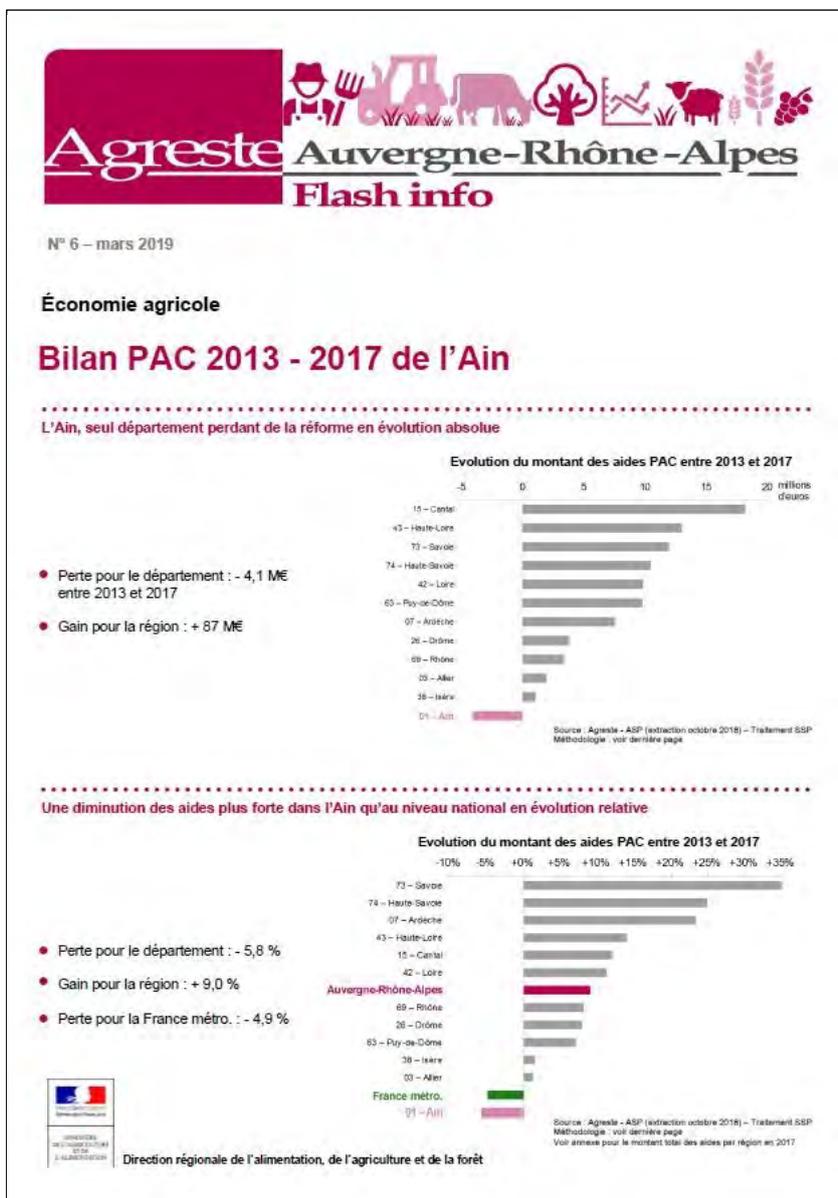
2015	Aides découplées			Aides couplées animales			Aides couplées végétales			Total aides couplées			Total 1 ^{er} pilier			Total 2 ^e pilier (ICHN)			Total aides			
	Nombre de bénéficiaires	Montant total (€)	Montant par exploitation aidée (€)	Nombre de bénéficiaires	Montant total (€)	Montant par exploitation aidée (€)	Nombre de bénéficiaires	Montant total (€)	Montant par exploitation aidée (€)	Nombre de bénéficiaires	Montant total (€)	Montant par exploitation aidée (€)	Nombre de bénéficiaires	Montant total (€)	Montant par exploitation aidée (€)	Nombre de bénéficiaires	Montant total (€)	Montant par exploitation aidée (€)	Nombre de bénéficiaires	Montant total (€)	Montant par exploitation aidée (€)	
Ain	2 975	53 346 119	17 932	1 165	5 492 982	4 715	666 946	1 160	6 159 928	4 093	2 983	59 508 047	19 949	7 055 432	12 805	551	66 563 478	22 314	2 983	66 563 478	22 314	
Allier	4 367	93 186 822	21 339	2 936	34 754 133	11 837	1 126 647	1 916	35 880 779	11 913	4 404	129 069 602	29 307	2 433	22 771 667	9 360	151 841 269	34 439	4 506	151 841 269	34 439	
Ardèche	2 740	15 224 108	6 707	1 058	4 177 187	3 948	261 700	1 246	4 438 866	3 863	2 287	19 662 994	8 598	1 601	15 995 133	9 991	35 658 128	15 129	2 357	35 658 128	15 129	
Cantal	4 746	67 979 937	14 197	4 010	31 715 858	7 909	289 448	1 286	32 005 305	7 963	4 762	99 385 243	20 870	4 390	61 807 218	14 079	161 192 461	33 836	4 764	161 192 461	33 836	
Drôme	3 958	33 544 292	8 475	6 844	6 248 413	4 112	1 317 192	1 307	3 965 605	2 845	3 983	37 509 897	9 417	1 176	11 466 007	9 750	48 975 904	12 057	4 062	48 975 904	12 057	
Isère	4 585	49 952 173	10 895	1 398	6 072 984	4 344	76 026 060	982	8 635 045	3 693	4 612	56 787 118	12 313	1 154	12 022 415	10 418	68 809 633	14 694	4 620	68 809 633	14 694	
Loire	3 930	46 480 252	11 827	2 726	15 962 735	5 656	317 191	979	16 279 927	5 901	3 987	62 760 179	15 741	2 885	29 336 168	10 169	92 096 347	23 030	3 989	92 096 347	23 030	
Haute-Loire	4 030	44 872 405	11 135	2 763	13 599 943	4 920	697 446	1 080	14 291 574	5 070	4 040	59 164 755	14 645	3 456	41 129 740	11 901	100 294 495	24 795	4 045	100 294 495	24 795	
Puy-de-Dôme	5 850	74 379 387	12 714	3 196	11 039 107	6 583	512 424	1 301	12 551 571	6 488	5 871	95 930 958	16 340	3 555	45 994 161	12 938	141 925 119	24 145	5 878	141 925 119	24 145	
Rhône	2 545	24 019 909	9 438	1 291	5 158 401	3 996	176 184 888	1 047	5 342 588	3 937	2 553	29 362 497	11 501	1 359	13 292 246	9 781	42 654 743	16 701	2 554	42 654 743	16 701	
Savoie	1 546	17 244 127	7 839	939	3 294 614	3 509	125 133	802	3 419 747	3 346	1 563	20 663 874	13 221	1 284	17 205 327	15 307	37 869 201	24 182	2 001	37 869 201	24 182	
Haute-Savoie	1 983	21 531 454	10 858	1 238	3 827 124	3 091	168 152	1 367	3 995 276	3 163	1 986	25 526 730	12 789	1 560	21 774 514	13 958	47 301 244	23 639	2 001	47 301 244	23 639	
Région	42 785	541 164 985	12 648	23 364	147 738 479	6 323	6 428 528	1 236	154 167 007	6 052	43 041	695 331 992	16 155	25 244	299 850 028	11 878	43 238	995 182 021	43 238	43 238	995 182 021	43 238
France métr.	333 124	6 003 256 208	18 021	144 962	892 434 912	6 155	130 005 258	2 052	180 901	1 022 440 170	5 652	335 233	7 025 696 377	20 958	82 687	903 797 479	10 930	339 260	82 687	903 797 479	10 930	

2017	Aides découplées			Aides couplées animales			Aides couplées végétales			Total aides couplées			Total 1 ^{er} pilier			Total 2 ^e pilier (ICHN)			Total aides		
	Nombre de bénéficiaires	Montant total (€)	Montant par exploitation aidée (€)	Nombre de bénéficiaires	Montant total (€)	Montant par exploitation aidée (€)	Nombre de bénéficiaires	Montant total (€)	Montant par exploitation aidée (€)	Nombre de bénéficiaires	Montant total (€)	Montant par exploitation aidée (€)	Nombre de bénéficiaires	Montant total (€)	Montant par exploitation aidée (€)	Nombre de bénéficiaires	Montant total (€)	Montant par exploitation aidée (€)	Nombre de bénéficiaires	Montant total (€)	Montant par exploitation aidée (€)
Ain	2 723	52 896 488	19 426	1 106	5 367 749	4 853	732 738	1 054	6 100 487	4 081	2 736	58 996 975	21 563	7 792 735	14 143	551	66 789 710	24 385	2 736	66 789 710	24 385
Allier	4 158	96 293 762	23 159	2 820	33 738 750	11 964	2 979 430	2 326	36 718 180	12 485	4 184	133 011 943	31 791	2 343	23 845 548	10 177	156 857 491	37 445	4 189	156 857 491	37 445
Ardèche	2 093	18 465 344	8 822	1 047	4 259 916	4 069	454 701	1 399	4 714 617	4 103	2 122	23 179 961	10 924	1 554	16 778 021	10 797	39 957 982	18 188	2 197	39 957 982	18 188
Cantal	4 632	73 572 980	15 884	3 895	31 693 838	8 137	887 353	1 277	32 581 192	8 314	4 643	106 154 172	22 863	4 288	64 118 327	14 953	170 272 499	36 628	4 649	170 272 499	36 628
Drôme	3 720	35 765 416	9 614	6 311	2 491 473	3 933	1 750 089	1 413	4 231 561	2 827	3 748	39 996 978	10 672	1 165	12 215 611	10 486	52 212 589	13 629	3 831	52 212 589	13 629
Isère	4 254	51 473 450	12 100	1 397	6 247 064	4 472	1 104 174	1 005	7 351 238	3 817	4 274	58 824 688	13 763	1 137	12 860 793	11 311	70 685 481	16 725	4 286	70 685 481	16 725
Loire	3 680	49 407 999	13 426	2 657	16 214 361	6 103	807 386	1 220	17 021 746	6 295	3 708	66 429 745	17 915	2 773	30 885 119	11 138	97 314 865	26 146	3 722	97 314 865	26 146
Haute-Loire	3 818	48 577 331	12 723	2 718	13 745 209	5 057	1 706 316	1 187	15 451 526	5 509	3 831	64 028 857	16 713	3 314	42 397 214	12 708	106 426 071	27 708	3 831	106 426 071	27 708
Puy-de-Dôme	5 507	79 602 632	14 455	3 135	21 119 326	6 737	1 076 763	1 422	21 196 089	6 714	5 519	101 798 721	18 445	3 453	47 237 086	13 680	149 035 807	26 946	5 519	149 035 807	26 946
Rhône	2 432	25 332 162	10 416	1 249	5 148 217	4 122	403 176	1													

Pour en savoir plus, consultez sur le site de la DRAAF :

- le Flash Info « Bilan de la PAC 2013-2017 » pour chacun des 12 départements de la région
- les données chiffrées et les graphiques du Flash Info au format tableur

<http://draaf.auvergne-rhone-alpes.agriculture.gouv.fr/Bilan-PAC-2013-2017>



N° 6 – mars 2019

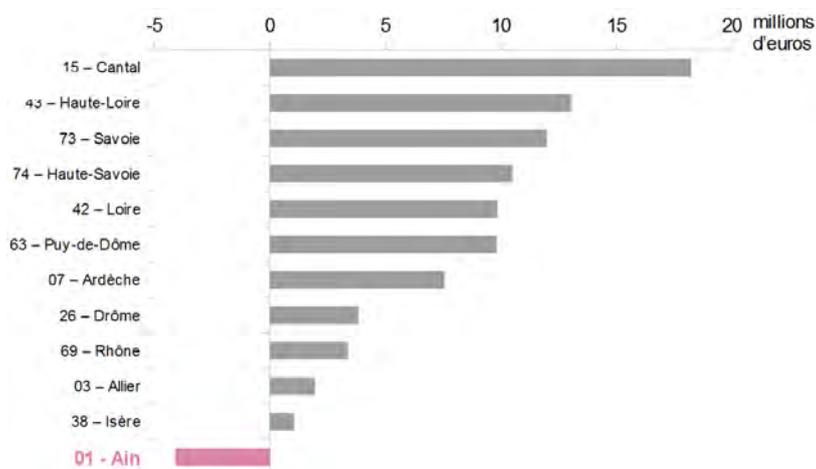
Économie agricole

Bilan PAC 2013 - 2017 de l'Ain

L'Ain, seul département perdant de la réforme en évolution absolue

- Perte pour le département : - 4,1 M€ en 2017 par rapport à 2013
- Gain pour la région : + 87 M€

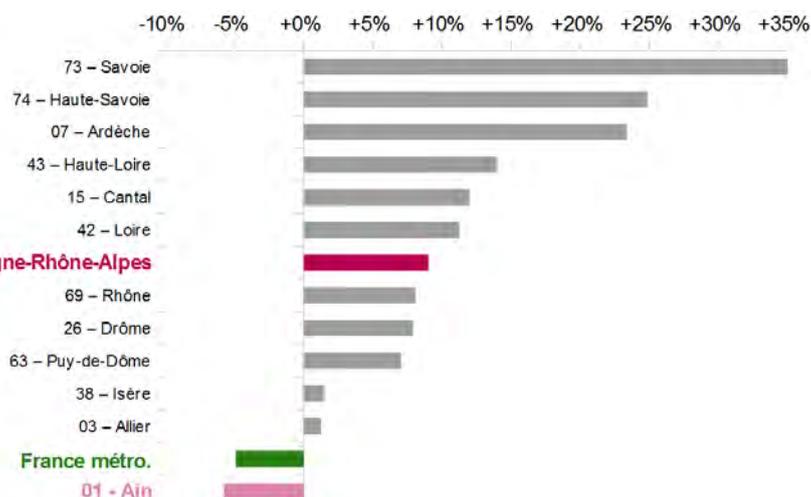
Evolution du montant des aides PAC entre 2013 et 2017



Source : Agreste - ASP (extraction octobre 2018) – Traitement SSP
Méthodologie : voir dernière page

Une diminution des aides plus forte dans l'Ain qu'au niveau national en évolution relative

Evolution du montant des aides PAC entre 2013 et 2017



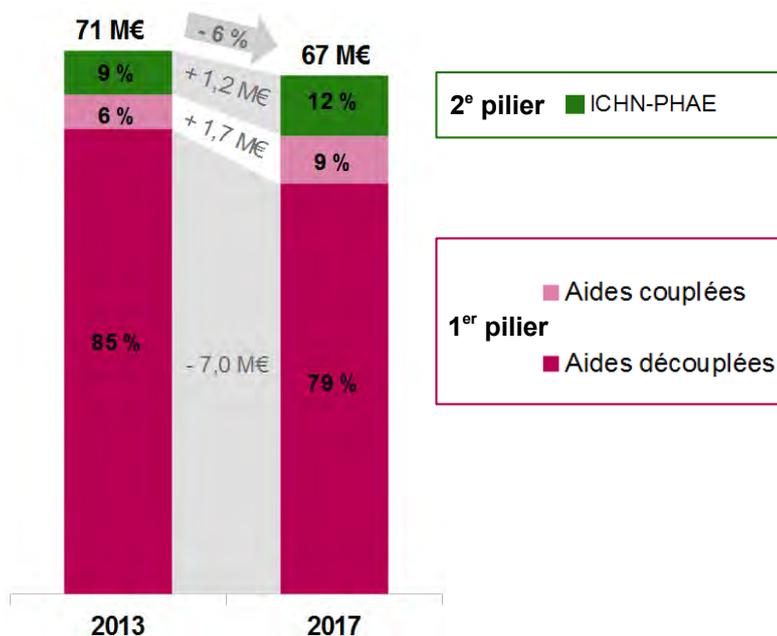
- Perte pour le département : - 5,8 %
- Gain pour la région : + 9,0 %
- Perte pour la France métro. : - 4,9 %

Source : Agreste - ASP (extraction octobre 2018) – Traitement SSP
Méthodologie : voir dernière page
Voir annexe pour le montant total des aides par région en 2017

.....

Diminution de la part des aides découplées dans le montant global des aides

Comparaison des aides par catégorie



- Montant global des aides de 67 M€ en 2017
- Forte diminution des aides découplées (- 7 M€ et - 6 points)
- Augmentation des aides couplées (+ 1,7 M€ et + 3 points dans le montant total des aides)
- Faible poids du 2^e pilier (12 % des aides en 2017 contre 30 % dans la région)

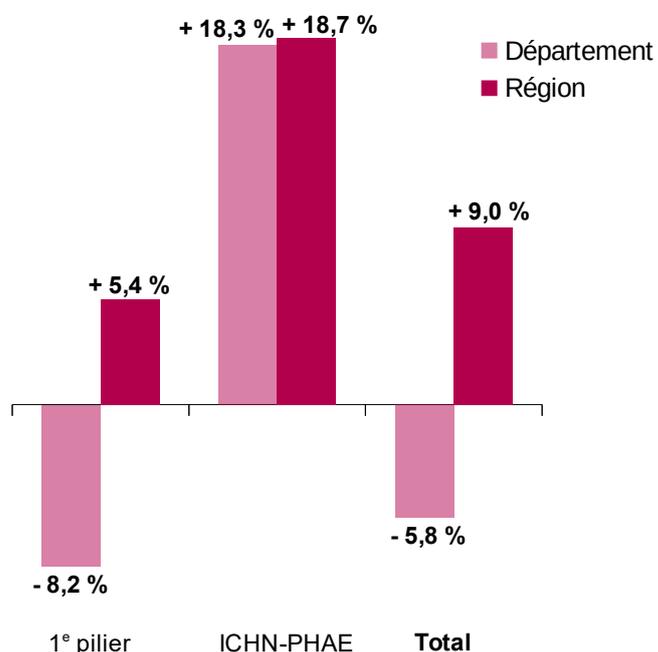
Source : Agreste - ASP (extraction octobre 2018) – Traitement SSP
 Méthodologie : voir dernière page
 Voir annexe pour les montants détaillés par catégorie d'aides

.....

Diminution du 1^{er} pilier et augmentation du 2^e pilier dans l'Ain

Evolution des aides par catégorie entre 2013 et 2017

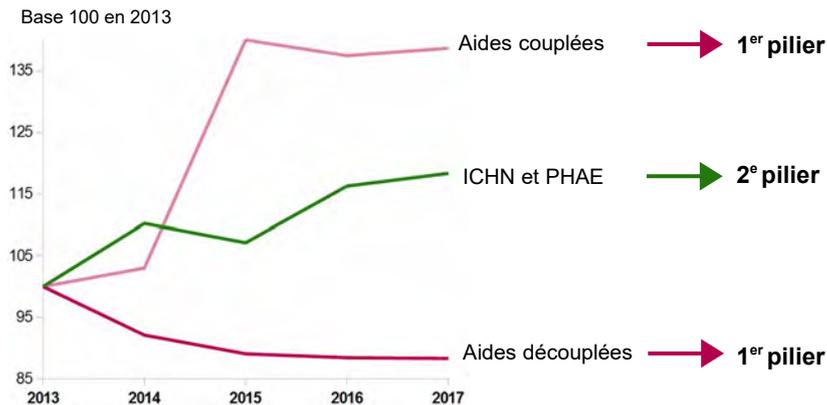
- Diminution du montant total des aides dans l'Ain entre 2013 et 2017 contrairement à l'évolution régionale
- Transfert du premier pilier vers le deuxième bien visible pour le département



Source : Agreste - ASP (extraction octobre 2018) – Traitement SSP
 Méthodologie : voir dernière page

Diminution du montant des aides découplées depuis 2013

Evolution des montants d'aide de 2013 à 2017 par catégorie



Source : Agreste - ASP (extraction octobre 2018) – Traitement SSP
Méthodologie : voir dernière page

- Forte augmentation des aides couplées entre 2014 et 2015 puis stabilisation
- Augmentation des aides du 2^e pilier sur toute la période à l'exception de 2015
- Diminution des aides découplées jusqu'en 2015 sous l'effet de la convergence puis stabilisation grâce à la revalorisation du paiement redistributif

Augmentation du montant moyen d'aides par bénéficiaire entre 2013 et 2017

- Plus forte hausse du montant moyen des aides par bénéficiaire* pour le 2^e pilier (+ 26 % soit + 3 600 € par bénéficiaire de l'ICHN)
- Gain par bénéficiaire beaucoup plus faible dans l'Ain qu'au niveau régional (+ 1 400 € contre + 3 900 €)

Montant moyen des aides par exploitation bénéficiaire

		1 ^{er} pilier			2 ^e pilier	Toutes aides PAC
		Aides découplées	Aides couplées	Toutes aides	ICHN-PHAE	
2013	(€)	19 606	5 507	21 005	10 506	23 007
2015	(€)	17 932	4 093	19 949	12 805	22 314
2017	(€)	19 426	4 081	21 563	14 143	24 385
Gain / perte entre 2013 et 2017	(€)	- 180	- 1 426	+ 558	+ 3 637	+ 1 378
	(%)	- 0,9	- 35,0	+ 2,6	+ 25,7	+ 5,7

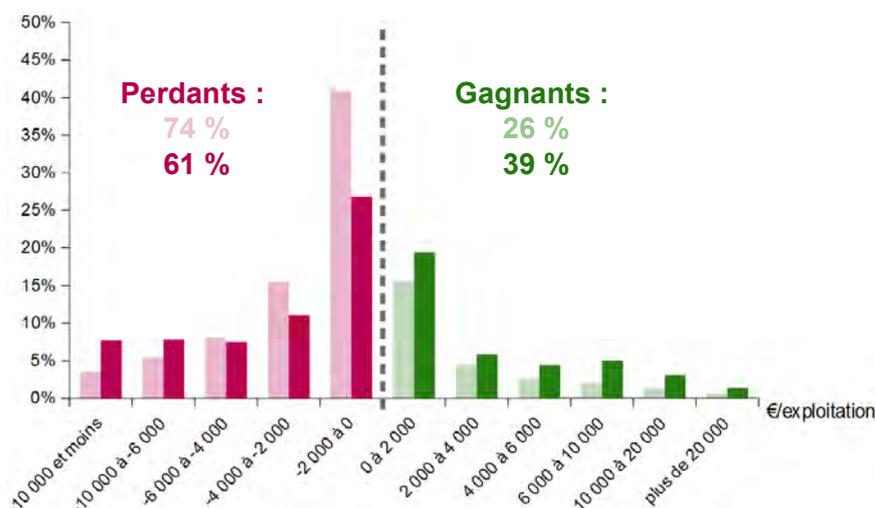
* Voir annexe pour l'évolution du nombre de bénéficiaires

Source : Agreste - ASP (extraction octobre 2018) – Traitement SSP
Méthodologie : voir dernière page

Augmentation du nombre de bénéficiaires de la réforme

Part des exploitations par tranche de gain/perte entre 2013 et 2017

Calcul à champ constant sur 2 372 exploitations



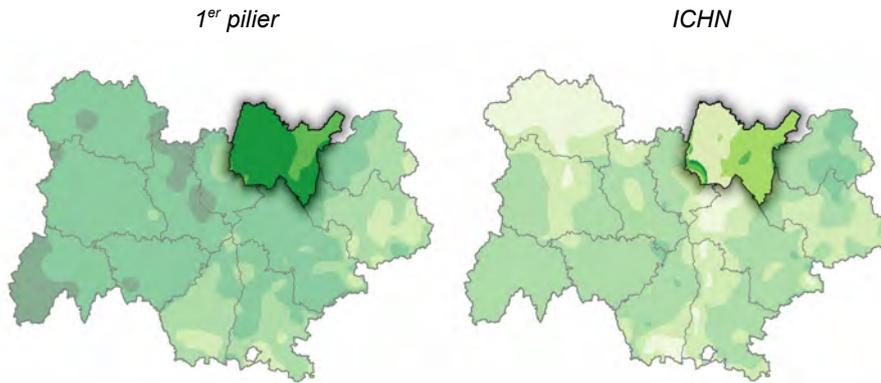
- 2015 : 26 % d'exploitations gagnantes
2017 : 39 % d'exploitations gagnantes (soit + 13 points)
- Augmentation de 2 000 € ou plus pour la moitié des exploitations gagnantes
- Diminution inférieure à 2 000 € pour 44 % des exploitations perdantes

Perdants Gagnants
Evolution 2013-2015
Evolution 2013-2017

Source : Agreste - ASP (extraction octobre 2018) – Traitement SSP
Méthodologie : voir dernière page

Des évolutions territoriales contrastées

Montant des aides en 2017 par hectare



Sources : Agreste - ASP (extraction 2018) – Traitement SSP
©IGN - BDCARTO®

- Aides du 1^{er} pilier majoritairement comprises entre 225 et 300€/ha de SAU
- Bénéficiaires de l'ICHN à l'est du département principalement (75 à 150 €/ha de SAU en moyenne)

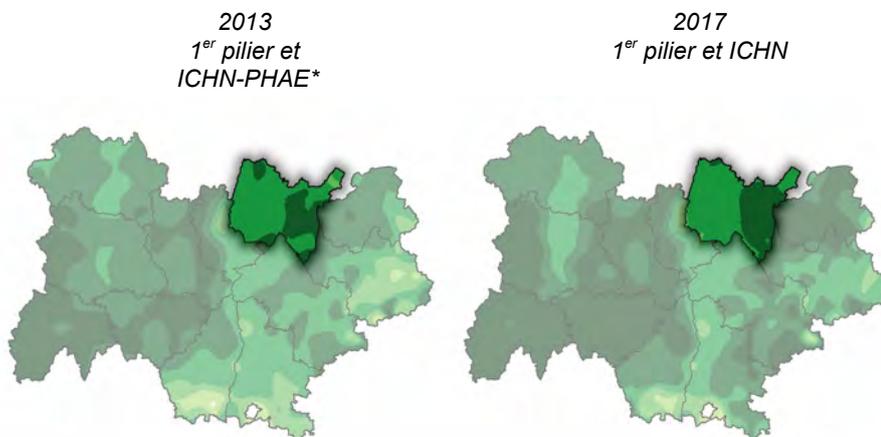
Montants en €/ha de SAU *



* Montant des aides et surfaces localisées au siège de l'exploitation

* SAU des bénéficiaires de l'aide (1^{er} pilier et/ou ICHN)

Evolution des aides 2013-2017 par hectare



Sources : Agreste - ASP (extraction 2018) – Traitement SSP
©IGN - BDCARTO®

- Aides plus homogènes en 2017 en plaine d'une part (moitié ouest avec 225 à 300 €/ha), et en montagne d'autre part (moitié est avec 300 à 400 €/ha)

Montants en €/ha de SAU **

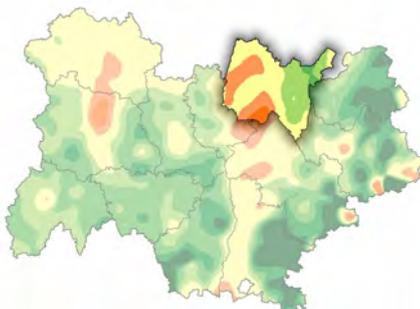


* Exclusion des bénéficiaires de la PHAE des entités collectives

** Montant des aides et surfaces localisés au siège de l'exploitation

** SAU des bénéficiaires de l'aide (1^{er} pilier et/ou ICHN)

Evolution 2013-2017 1^{er} pilier et ICHN-PHAE*



Sources : Agreste - ASP (extraction 2018) – Traitement SSP
©IGN - BDCARTO®

Tranches d'écart
en €/ha de SAU **



- Augmentation des aides en montagne (+ 25 à + 50 €/ha de SAU principalement)
- Diminution des aides en zone de plaine : les exploitations les plus au sud perdent au moins 50 €/ha

* Exclusion des bénéficiaires de la PHAE des entités collectives

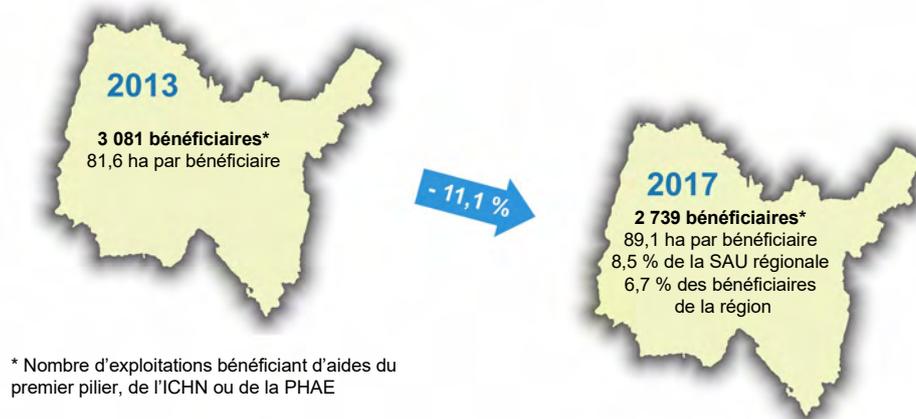
** Montant des aides et surfaces localisés au siège de l'exploitation

** SAU des bénéficiaires de l'aide (1^{er} pilier et/ou ICHN)

Émeline Brulurur

Annexe

Evolution du nombre de bénéficiaires et des surfaces concernées entre 2013 et 2017



Source : Agreste - ASP (extraction octobre 2018) – Traitement SSP - Méthodologie : voir dernière page

Montant total des aides par catégorie sur la période 2013-2017

	Montant total des aides			Evolution 2013-2017
	2013	2015	2017	
	(millions d'€)	(millions d'€)	(millions d'€)	(millions d'€)
1^{er} pilier	64,3	59,5	59,0	-5,3
DPU	59,9	-	-	-
DPB	-	30,8	27,2	-
Verdissement	-	18,7	18,5	-
Paiement redistributif *	-	3,5	6,7	-
Paiement additionnel JA	-	0,4	0,4	-
Total aides découplées	59,9	53,3	52,9	-7,0
Aide aux bovins allaitants	3,3	3,4	3,3	+0,0
Aides aux bovins laitiers	0,7	1,7	1,7	+1,0
Aides ovins/caprins	0,4	0,4	0,4	-0,0
Aides aux protéines végétales	0,0	0,7	0,7	+0,7
Autres aides couplées végétales	0,0	0,0	0,0	-0,0
Total aides couplées	4,4	6,2	6,1	+1,7
2^e pilier	6,6	7,1	7,8	+1,2
ICHN	4,2	7,1	7,8	+3,6
PHAE	2,4	-	-	-2,4
Agriculture biologique	0,6	0,9	ND	-
MAET/MAEC	1,3	0,7	ND	-
dont MAEC SHP	-	0,1	0,1	-
dont MAEC LOC	-	0,4	ND	-
Assurance récolte	0,7	0,9	1,1	+0,4
TOTAL GÉNÉRAL**	70,9	66,6	66,8	-4,1

* Aide valorisant les productions à forte valeur ajoutée ou génératrice d'emploi, qui se font sur des exploitations de taille inférieure à la moyenne, l'élevage laitier par exemple
** Hors agriculture biologique, MAE, assurance récolte

- : sans objet / ND : Non disponible

Source : Agreste - ASP (extraction octobre 2018) – Traitement SSP
Méthodologie : voir dernière page

Montant des aides PAC (1^{er} pilier et ICHN) par département en 2017



	Montant des aides PAC 2017	Part dans le montant régional
	en millions d'euros	en %
15 – Cantal	170	16,2%
03 – Allier	157	14,9%
63 – Puy-de-Dôme	149	14,2%
43 – Haute-Loire	106	10,1%
42 – Loire	97	9,2%
38 – Isère	72	6,8%
01 – Ain	67	6,3%
74 – Haute-Savoie	53	5,0%
26 – Drôme	52	5,0%
69 – Rhône	45	4,3%
73 – Savoie	44	4,2%
07 – Ardèche	40	3,8%

Source : Agreste - ASP (extraction octobre 2018) – Traitement SSP
Méthodologie : voir dernière page

Éléments méthodologiques pris en compte pour le bilan des aides 2013-2017

Aides prises en comptes pour le bilan des aides 2013-2017

Les montants des aides sont ceux versés au titre de chacune des campagnes. Les montants des aides du 1^{er} pilier sont présentés hors remboursement de la discipline financière.

		2013	2017
1 ^{er} pilier	Aides découplées	Paiement unique (DPU)	Paiement de base (DPB) Paiement vert Paiement redistributif Paiement additionnel pour les jeunes agriculteurs
	Aides couplées animales	Prime de maintien du troupeau de vaches allaitantes (PMTVA) Aide aux veaux sous la mère et bio Aide au lait de montagne Aide aux ovins Aide aux caprins	Aide aux bovins allaitants (ABA) Aide aux bovins laitiers (ABL) Aide aux veaux sous la mère et bio Aide aux ovins Aide aux caprins
	Aides couplées végétales	Aide aux légumineuses déshydratées Aide aux protéagineux Aide qualité blé dur Aide qualité tabac	Aide aux légumineuses fourragères destinées à la déshydratation Aide aux protéagineux Aide aux légumineuses fourragères Aide aux semences de légumineuses fourragères Aide aux semences de graminées Aide au soja Aide au blé dur Aide aux pommes de terre féculières Aide au chanvre Aide au houblon Aide aux cerises transformées Aide aux pêches transformées Aide aux poires transformées Aide aux prunes transformées Aide aux tomates transformées
2 ^e pilier (aides prises en compte dans les cartes et graphiques)		Indemnité compensatoire de handicaps naturels (ICHN) Prime herbagère agro-environnementale (PHAE)	Indemnité compensatoire de handicaps naturels (ICHN)
2 ^e pilier (aides non prises en compte dans les cartes et tableaux, mais indiquées dans le tableau en annexe)		Aides à la conversion et au maintien de l'Agriculture Biologique Mesures agro-environnementales territorialisées (MAET) Assurance récolte	Aides à la conversion et au maintien de l'Agriculture Biologique Mesures agro-environnementales et climatiques (MAEC), dont : - Systèmes herbagers et pastoraux (SHP) : montant estimé par le SSP en 2017 - Localisées (LOC) Assurance récolte

Réalisation des cartes lissées :

Le lissage statistique réalisé est basé sur une estimation de la densité par la méthode du noyau (KDE : kernel density estimation), permettant de faire apparaître des continuités de tendance dans l'espace. Il permet de corriger des valeurs « extrêmes » sur une carte en les relativisant par rapport aux données des territoires qui leur sont proches (remplissage des vides et élimination des épiphénomènes conduisant à couvrir tout le territoire, y compris les communes sans exploitations agricoles, qui sont estimées à partir des valeurs des communes voisines). Cela permet ainsi de minimiser les disparités sur une carte pour mieux mettre en évidence les grandes tendances des phénomènes représentés (montant des aides PAC en €/ha de SAU) et les rendant plus simples à lire.

Le rayon de lissage retenu pour l'ensemble des cartes est de 15 000 mètres. Ce lissage important permet d'améliorer la représentation des grandes tendances spatiales plutôt que de mettre en valeur des phénomènes locaux en utilisant un faible rayon de lissage.

Le lissage est réalisé à l'échelle nationale afin de prendre en compte les données extérieures au périmètre d'étude. Pour certains départements, un biais peut néanmoins persister en limite frontalière en raison de l'absence de données disponibles au-delà du territoire national. Les valeurs sont alors « moins lissées » et le montant d'aides en €/ha de SAU est artificiellement augmenté.

Pour en savoir plus, consultez sur le site de la DRAAF :

- le Flash Info « Bilan de la PAC 2013-2017 » de la région et chacun des 12 départements
- les données chiffrées et les graphiques du Flash Info au format tableur

<http://draaf.auvergne-rhone-alpes.agriculture.gouv.fr/Bilan-PAC-2013-2017>



Direction régionale de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt
Service régional de l'information statistique, économique et territoriale
16B rue Aimé Rudel - BP45 - 63370 Lempdes
Tél : 04 73 42 16 02
Courriel : infostat.draaf-auvergne-rhone-alpes@agriculture.gouv.fr
www.draaf.auvergne-rhone-alpes.agriculture.gouv.fr
www.agreste.agriculture.gouv.fr

Directeur régional : Michel Sinoir
Directeur de publication : Seán Healy
Rédactrice en chef : Marie-Laure Rongère
Composition : Sylvie Vasson et Émeline Brulurut
Prix : 2,50€
Dépôt légal : mars 2019
ISSN : 2552-4151 (En ligne)

©AGRESTE 2019

N° 6 – mars 2019

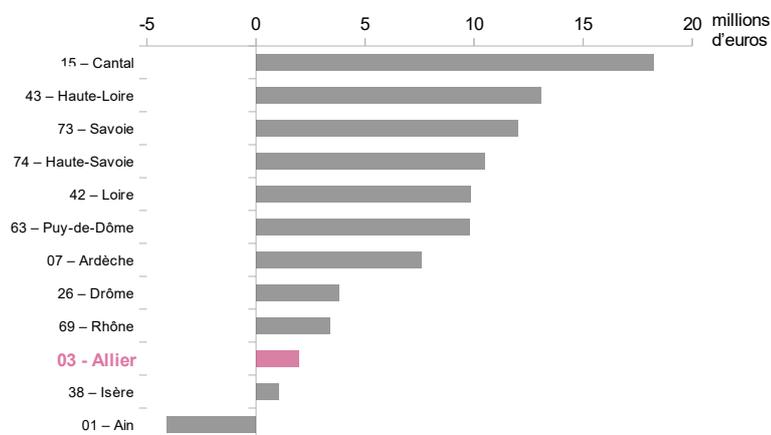
Économie agricole

Bilan PAC 2013 - 2017 de l'Allier

L'Allier, 10^e département bénéficiaire de la réforme en évolution absolue

- Gain pour le département : + 2 M€ en 2017 par rapport à 2013
- Gain pour la région : + 87 M€

Evolution du montant des aides PAC entre 2013 et 2017

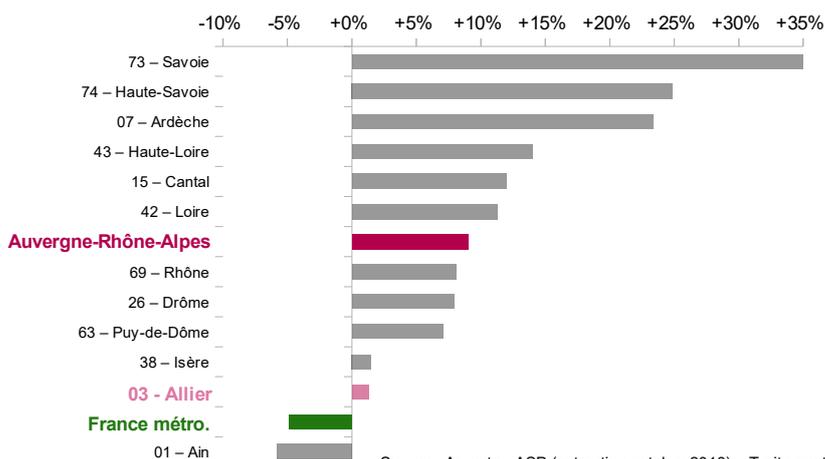


Source : Agreste - ASP (extraction octobre 2018) – Traitement SSP
Méthodologie : voir dernière page

L'Allier, 11^e département bénéficiaire de la réforme en évolution relative

- Gain pour le département : + 1,3 %
- Gain pour la région : + 9,0 %
- Perte pour la France métro. : - 4,9 %

Evolution du montant des aides PAC entre 2013 et 2017

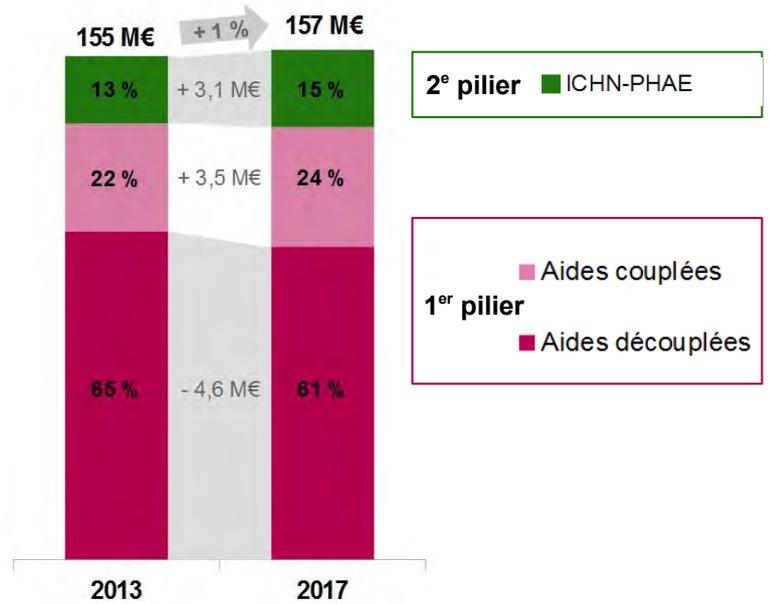


Source : Agreste - ASP (extraction octobre 2018) – Traitement SSP
Méthodologie : voir dernière page
Voir annexe pour le montant total des aides par région en 2017

.....

Diminution de la part des aides découplées dans le montant global des aides

Comparaison des aides par catégorie



- Montant global des aides de 157 M€ en 2017
- Augmentation plus marquée pour les aides couplées (+ 3,5 M€ et + 2 points dans le montant total des aides)
- Diminution des aides découplées (- 4,6 M€ et - 4 points)
- Faible poids du 2^e pilier (15 % des aides en 2017 contre 30 % dans la région)

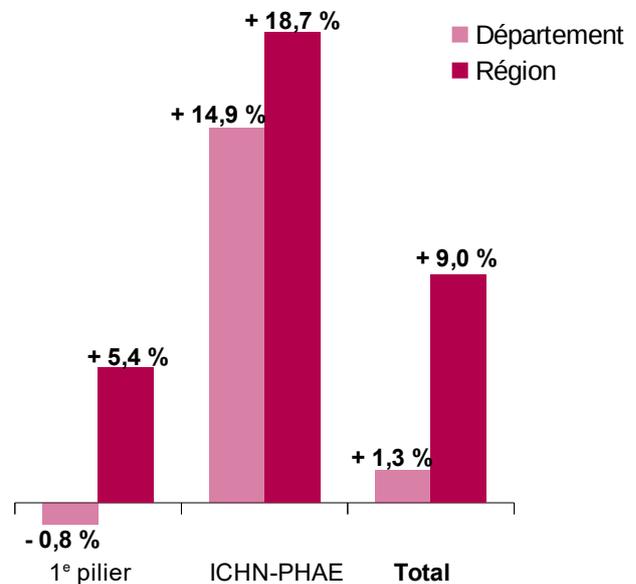
Source : Agreste - ASP (extraction octobre 2018) – Traitement SSP
 Méthodologie : voir dernière page
 Voir annexe pour les montants détaillés par catégorie d'aides

.....

Un faible bénéfice de la réforme pour l'Allier

Evolution des aides par catégorie entre 2013 et 2017

- Augmentation du montant total des aides bien inférieure à l'évolution régionale entre 2013 et 2017
- Transfert du premier pilier vers le deuxième bien visible pour le département

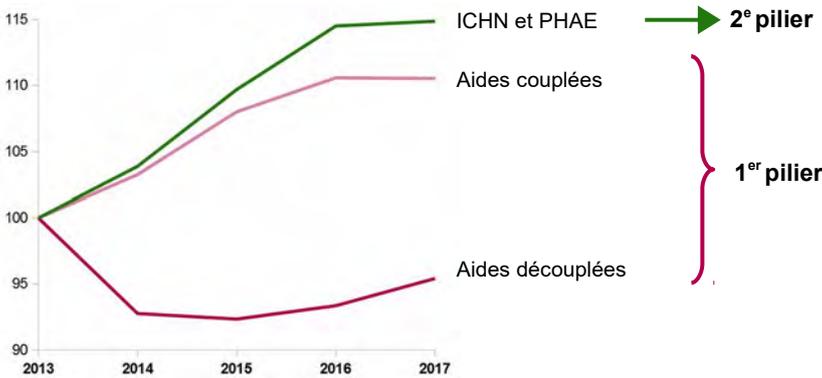


Source : Agreste - ASP (extraction octobre 2018) – Traitement SSP
 Méthodologie : voir dernière page

Augmentation du montant des aides pour toutes les catégories depuis 2015

Evolution des montants d'aide de 2013 à 2017 par catégorie

Base 100 en 2013



Source : Agreste - ASP (extraction octobre 2018) – Traitement SSP
Méthodologie : voir dernière page

- Augmentation des aides du 2^e pilier et des aides couplées jusqu'en 2016 puis stabilisation
- Diminution des aides découplées en 2014 puis augmentation à partir de 2016 :
 - Effet de la convergence
 - Revalorisation du paiement redistributif

Augmentation du montant moyen d'aides par bénéficiaire entre 2013 et 2017

- Plus forte hausse du montant moyen des aides par bénéficiaire* pour le 2^e pilier (+ 23,5 % soit + 2 400 € par bénéficiaire de l'ICHN)
- Gain par bénéficiaire plus faible dans l'Allier qu'au niveau régional (+ 3 100 € contre + 3 900 €)

* Voir annexe pour l'évolution du nombre de bénéficiaires

Montant moyen des aides par exploitation bénéficiaire

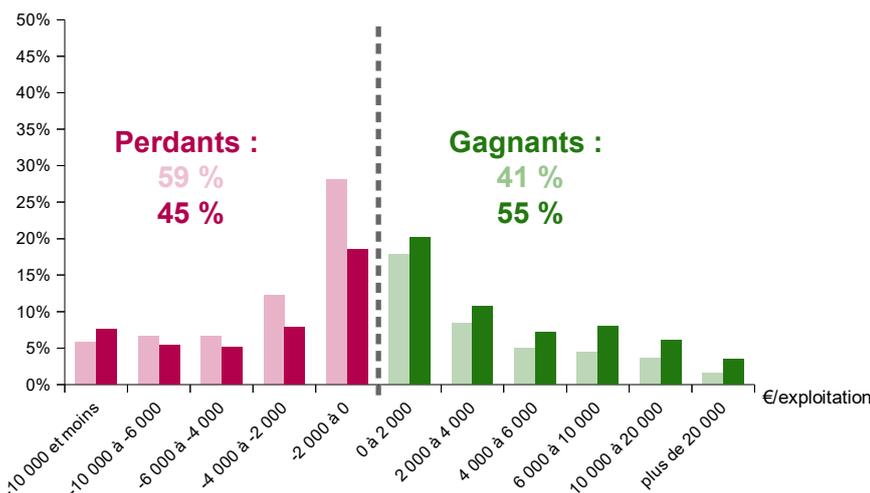
		1 ^{er} pilier			2 ^e pilier	Toutes aides PAC
		Aides découplées	Aides couplées	Toutes aides	ICHN-PHAE	
2013	(€)	22 526	10 696	29 802	7 787	34 376
2015	(€)	21 339	11 913	29 307	9 360	34 439
2017	(€)	23 159	12 485	31 791	10 177	37 445
Gain / perte entre 2013 et 2017	(€)	+632	+1 789	+1 989	+2 391	+3 069
	(%)	+2,8	+14,3	+6,3	+23,5	+8,2

Source : Agreste - ASP (extraction octobre 2018) – Traitement SSP
Méthodologie : voir dernière page

Impact positif de la réforme pour 55 % des exploitations en 2017

Part des exploitations par tranche de gain/perte entre 2013 et 2017

Calcul à champ constant sur 3 374 exploitations



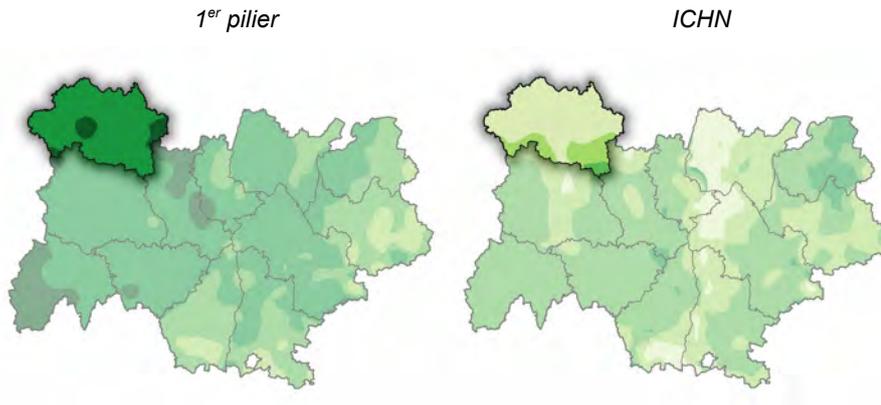
- 2015 : moins de gagnants que de perdants
2017 : plus de gagnants que de perdants (soit + 14 points)
- Augmentation de 2 000 € ou plus pour près de deux tiers des exploitations gagnantes
- Diminution inférieure à 2 000 € pour 41 % des exploitations perdantes

Perdants Gagnants
 Evolution 2013-2015
 Evolution 2013-2017

Source : Agreste - ASP (extraction octobre 2018) – Traitement SSP
Méthodologie : voir dernière page

Des évolutions territoriales contrastées

Montant des aides en 2017 par hectare



Sources : Agreste - ASP (extraction 2018) – Traitement SSP
©IGN – BDCARTO®
Méthodologie : voir dernière page

- Aides du 1^{er} pilier majoritairement comprises entre 225 et 300 €/ha de SAU
- Seules les exploitations au sud du département sont incluses dans le zonage ICHN (75 à 150 €/ha de SAU en moyenne)

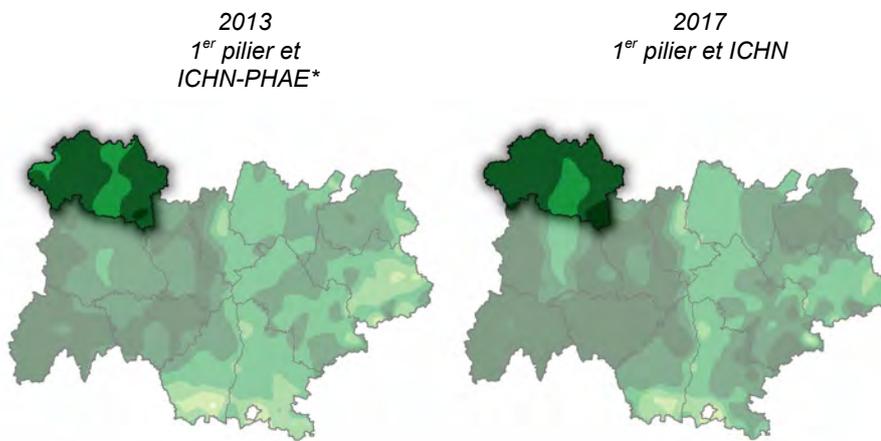
Montants en €/ha de SAU *



* Montant des aides et surfaces localisées au siège de l'exploitation

* SAU des bénéficiaires de l'aide (1^{er} pilier et/ou ICHN)

Evolution des aides 2013-2017 par hectare



Sources : Agreste - ASP (extraction 2018) – Traitement SSP
©IGN – BDCARTO®
Méthodologie : voir dernière page

- Aides plus homogènes en 2017 en plaine d'une part (225 à 300 €/ha de SAU) et en montagne d'autre part (300 à 400 €/ha de SAU)

Montants en €/ha de SAU**

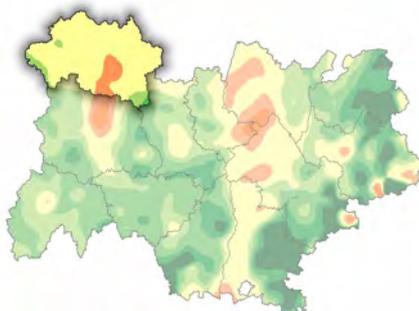


* Exclusion des bénéficiaires de la PHAE des entités collectives

** Montant des aides et surfaces localisés au siège de l'exploitation

** SAU des bénéficiaires de l'aide (1^{er} pilier et/ou ICHN)

Evolution 2013-2017 1^{er} pilier et ICHN-PHAE*



Tranches d'écart
en €/ha de SAU**



Sources : Agreste - ASP (extraction 2018) – Traitement SSP
©IGN – BDCARTO®
Méthodologie : voir dernière page

- Aides globalement stables dans le département
- Diminution des aides en zone de plaine (- 25 à - 50 €/ha de SAU)

* Exclusion des bénéficiaires de la PHAE des entités collectives

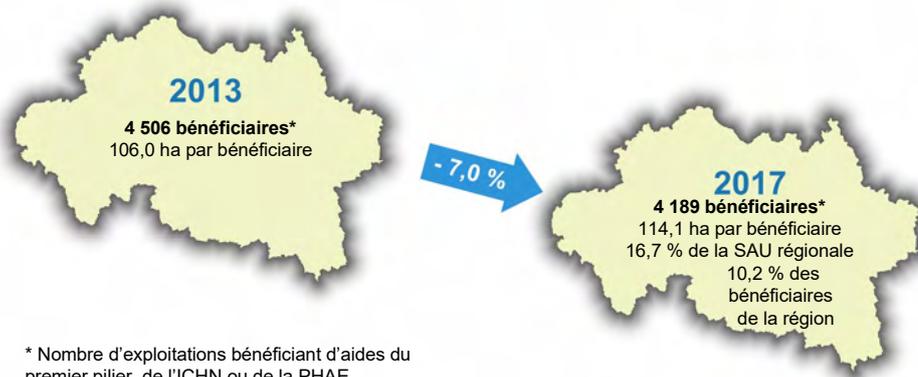
** Montant des aides et surfaces localisés au siège de l'exploitation

** SAU des bénéficiaires de l'aide (1^{er} pilier et/ou ICHN)

Émeline Brulurut

Annexe

Evolution du nombre de bénéficiaires et des surfaces concernées entre 2013 et 2017



* Nombre d'exploitations bénéficiant d'aides du premier pilier, de l'ICHN ou de la PHAE

Source : Agreste - ASP (extraction octobre 2018) – Traitement SSP -
Méthodologie : voir dernière page

Montant total des aides par catégorie sur la période 2013-2017

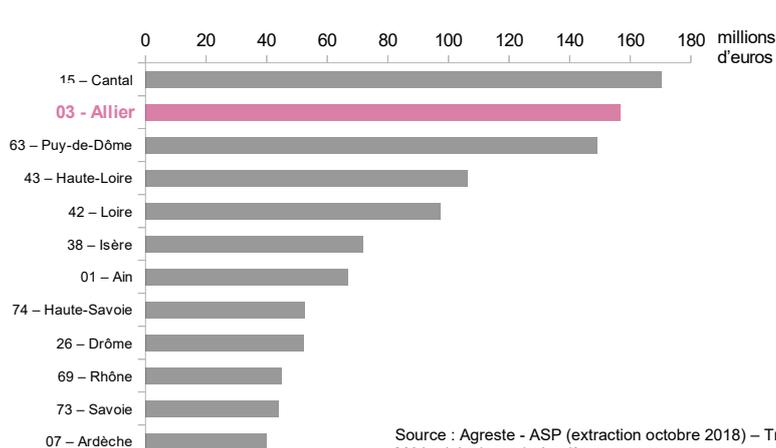
	Montant total des aides			Evolution 2013-2017 (millions d'€)
	2013 (millions d'€)	2015 (millions d'€)	2017 (millions d'€)	
1^{er} pilier	134,1	129,1	133,0	-1,1
DPU	100,9	-	-	-
DPB	-	54,1	50,2	-
Verdissement	-	32,9	34,5	-
Paielement redistributif *	-	5,6	10,9	-
Paielement additionnel JA	-	0,6	0,7	-
Total aides découplées	100,9	93,2	96,3	-4,6
Aide aux bovins allaitants	30,2	31,3	30,6	+0,4
Aides aux bovins laitiers	0,1	0,3	0,3	+0,2
Aides ovins/caprins	2,8	3,1	2,9	+0,0
Aides aux protéines végétales	0,1	1,1	3,0	+2,8
Autres aides couplées végétales	0,0	0,0	0,0	-0,0
Total aides couplées	33,2	35,9	36,7	+3,5
2^e pilier	20,8	22,8	23,8	+3,1
ICHN	9,4	22,8	23,8	+14,4
PHAE	11,3	-	-	-11,3
Agriculture biologique	1,5	1,9	ND	-
MAET/MAEC	1,5	0,7	ND	-
dont MAEC SHP	-	0,3	0,9	-
dont MAEC LOC	-	0,4	ND	-
Assurance récolte	0,3	0,3	0,3	+0,0
TOTAL GÉNÉRAL**	154,9	151,8	156,9	+2,0

* Aide valorisant les productions à forte valeur ajoutée ou génératrice d'emploi, qui se font sur des exploitations de taille inférieure à la moyenne, l'élevage laitier par exemple
** Hors agriculture biologique, MAE, assurance récolte

- : sans objet / ND : Non disponible

Source : Agreste - ASP (extraction octobre 2018) – Traitement SSP
Méthodologie : voir dernière page

Montant des aides PAC (1^{er} pilier et ICHN) par département en 2017



Département	Montant des aides PAC 2017 en millions d'euros	Part dans le montant régional en %
15 – Cantal	170	16,2%
03 – Allier	157	14,9%
63 – Puy-de-Dôme	149	14,2%
43 – Haute-Loire	106	10,1%
42 – Loire	97	9,2%
38 – Isère	72	6,8%
01 – Ain	67	6,3%
74 – Haute-Savoie	53	5,0%
26 – Drôme	52	5,0%
69 – Rhône	45	4,3%
73 – Savoie	44	4,2%
07 – Ardèche	40	3,8%

Source : Agreste - ASP (extraction octobre 2018) – Traitement SSP
Méthodologie : voir dernière page

Éléments méthodologiques pris en compte pour le bilan des aides 2013-2017

Aides prises en compte pour le bilan des aides 2013-2017

Les montants des aides sont ceux versés au titre de chacune des campagnes. Les montants des aides du 1^{er} pilier sont présentés hors remboursement de la discipline financière.

		2013	2017	
1 ^{er} pilier	Aides découplées	Paiement unique (DPU)	Paiement de base (DPB) Paiement vert Paiement redistributif Paiement additionnel pour les jeunes agriculteurs	
	Aides couplées	Aides couplées animales	Prime de maintien du troupeau de vaches allaitantes (PMTVA) Aide aux veaux sous la mère et bio Aide au lait de montagne Aide aux ovins Aide aux caprins	Aide aux bovins allaitants (ABA) Aide aux bovins laitiers (ABL) Aide aux veaux sous la mère et bio Aide aux ovins Aide aux caprins
		Aides couplées végétales	Aide aux légumineuses déshydratées Aide aux protéagineux Aide qualité blé dur Aide qualité tabac	Aide aux légumineuses fourragères destinées à la déshydratation Aide aux protéagineux Aide aux légumineuses fourragères Aide aux semences de légumineuses fourragères Aide aux semences de graminées Aide au soja Aide au blé dur Aide aux pommes de terre féculières Aide au chanvre Aide au houblon Aide aux cerises transformées Aide aux pêches transformées Aide aux poires transformées Aide aux prunes transformées Aide aux tomates transformées
2 ^e pilier (aides prises en compte dans les cartes et graphiques)		Indemnité compensatoire de handicaps naturels (ICHN) Prime herbagère agro-environnementale (PHAE)	Indemnité compensatoire de handicaps naturels (ICHN)	
2 ^e pilier (aides non prises en compte dans les cartes et tableaux, mais indiquées dans le tableau en annexe)		Aides à la conversion et au maintien de l'Agriculture Biologique Mesures agro-environnementales territorialisées (MAET) Assurance récolte	Aides à la conversion et au maintien de l'Agriculture Biologique Mesures agro-environnementales et climatiques (MAEC), dont : - Systèmes herbagers et pastoraux (SHP) : montant estimé par le SSP en 2017 - Localisées (LOC) Assurance récolte	

Réalisation des cartes lissées :

Le lissage statistique réalisé est basé sur une estimation de la densité par la méthode du noyau (KDE : kernel density estimation), permettant de faire apparaître des continuités de tendance dans l'espace. Il permet de corriger des valeurs « extrêmes » sur une carte en les relativisant par rapport aux données des territoires qui leur sont proches (remplissage des vides et élimination des épiphénomènes conduisant à couvrir tout le territoire, y compris les communes sans exploitations agricoles, qui sont estimées à partir des valeurs des communes voisines). Cela permet ainsi de minimiser les disparités sur une carte pour mieux mettre en évidence les grandes tendances des phénomènes représentés (montant des aides PAC en €/ha de SAU) et les rendant plus simples à lire.

Le rayon de lissage retenu pour l'ensemble des cartes est de 15 000 mètres. Ce lissage important permet d'améliorer la représentation des grandes tendances spatiales plutôt que de mettre en valeur des phénomènes locaux en utilisant un faible rayon de lissage.

Le lissage est réalisé à l'échelle nationale afin de prendre en compte les données extérieures au périmètre d'étude. Pour certains départements, un biais peut néanmoins persister en limite frontalière en raison de l'absence de données disponibles au-delà du territoire national. Les valeurs sont alors « moins lissées » et le montant d'aides en €/ha de SAU est artificiellement augmenté.

Pour en savoir plus, consultez sur le site de la DRAAF :

- le Flash Info « Bilan de la PAC 2013-2017 » de la région et chacun des 12 départements
- les données chiffrées et les graphiques du Flash Info au format tableur

<http://draaf.auvergne-rhone-alpes.agriculture.gouv.fr/Bilan-PAC-2013-2017>



Direction régionale de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt
Service régional de l'information statistique, économique et territoriale
16B rue Aimé Rudel - BP45 - 63370 Lempdes
Tél : 04 73 42 16 02
Courriel : infostat.draaf-auvergne-rhone-alpes@agriculture.gouv.fr
www.draaf.auvergne-rhone-alpes.agriculture.gouv.fr
www.agreste.agriculture.gouv.fr

Directeur régional : Michel Sinoir
Directeur de publication : Seán Healy
Rédactrice en chef : Marie-Laure Rongère
Composition : Sylvie Vasson et Émeline Brulurut
Prix : 2,50€
Dépôt légal : mars 2019
ISSN : 2552-4151 (En ligne)

©AGRESTE 2019

N° 6 – mars 2019

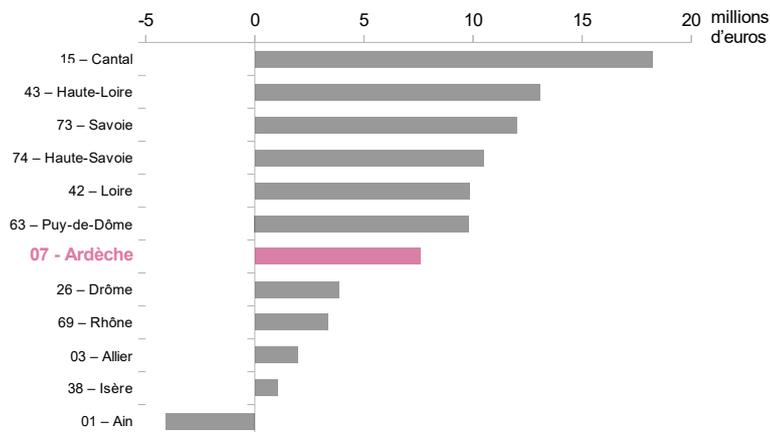
Économie agricole

Bilan PAC 2013 - 2017 de l'Ardèche

L'Ardèche, 7^e département bénéficiaire de la réforme en évolution absolue

Evolution du montant des aides PAC entre 2013 et 2017

- Gain pour le département : + 7,6 M€ en 2017 par rapport à 2013
- Gain pour la région : + 87 M€

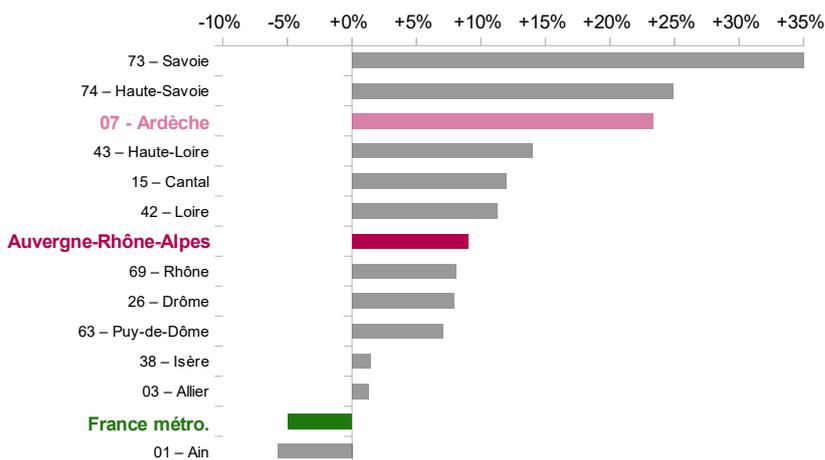


Source : Agreste - ASP (extraction octobre 2018) – Traitement SSP
 Méthodologie : voir dernière page

L'Ardèche, 3^e département bénéficiaire de la réforme en évolution relative

- Gain pour le département : + 23,3 %
- Gain pour la région : + 9,0 %
- Perte pour la France métro. : - 4,9 %

Evolution du montant des aides PAC entre 2013 et 2017

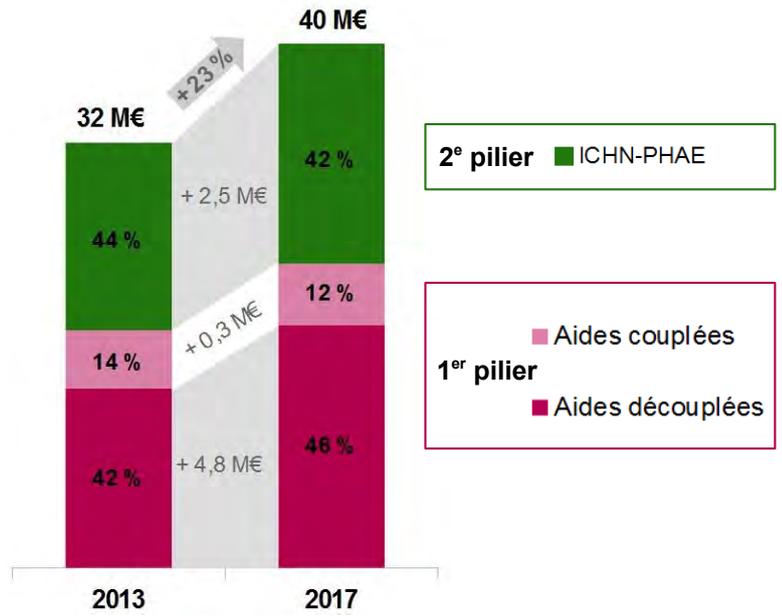


Source : Agreste - ASP (extraction octobre 2018) – Traitement SSP
 Méthodologie : voir dernière page
 Voir annexe pour le montant total des aides par région en 2017

Augmentation de la part des aides découplées dans le montant global des aides

Comparaison des aides par catégorie

- Montant global des aides de 40 M€ en 2017
- Augmentation des aides découplées (+ 4,8 M€ et + 4 points dans le montant total des aides)
- Poids important du 2^e pilier (42 % des aides en 2017 contre 30 % dans la région)

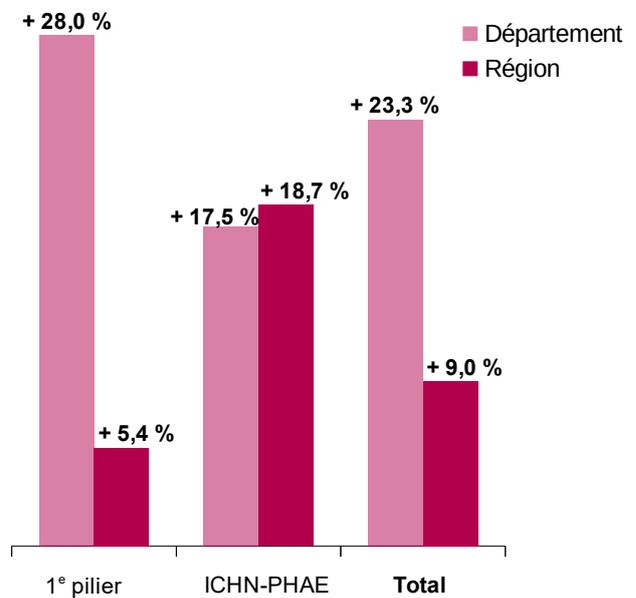


Source : Agreste - ASP (extraction octobre 2018) – Traitement SSP
 Méthodologie : voir dernière page
 Voir annexe pour les montants détaillés par catégorie d'aides

Forte augmentation du 1^{er} pilier en Ardèche

- Plus forte augmentation du montant total des aides qu'en région entre 2013 et 2017
- Plus forte contribution du 1^{er} pilier à cette augmentation
- Augmentation du 2^e pilier similaire à l'évolution régionale

Evolution des aides par catégorie entre 2013 et 2017

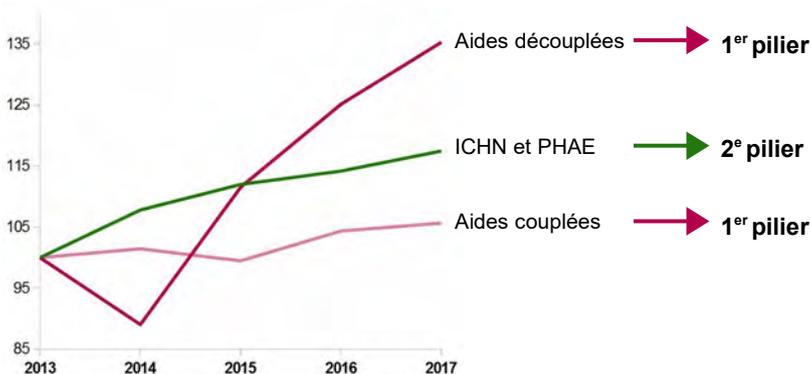


Source : Agreste - ASP (extraction octobre 2018) – Traitement SSP
 Méthodologie : voir dernière page

Forte augmentation du montant des aides découplées depuis 2014

Evolution des montants d'aide de 2013 à 2017 par catégorie

Base 100 en 2013



Source : Agreste - ASP (extraction octobre 2018) – Traitement SSP
Méthodologie : voir dernière page

- Diminution des aides découplées en 2014 puis forte augmentation grâce au paiement redistributif :
 - Effet positif de la convergence
 - Revalorisation du paiement redistributif
- Augmentation régulière des aides du 2^e pilier
- Légère augmentation des aides couplées sur toute la période à l'exception de 2015

Augmentation du montant moyen d'aides par bénéficiaire entre 2013 et 2017

- Plus forte hausse du montant moyen des aides par bénéficiaire* pour le 1^e pilier (+ 26 % soit + 2 900 € par bénéficiaire)
- Gain par bénéficiaire plus élevé qu'au niveau régional (+ 4 600 € contre + 3 900 €)

* Voir annexe pour l'évolution du nombre de bénéficiaires

Montant moyen des aides par exploitation bénéficiaire

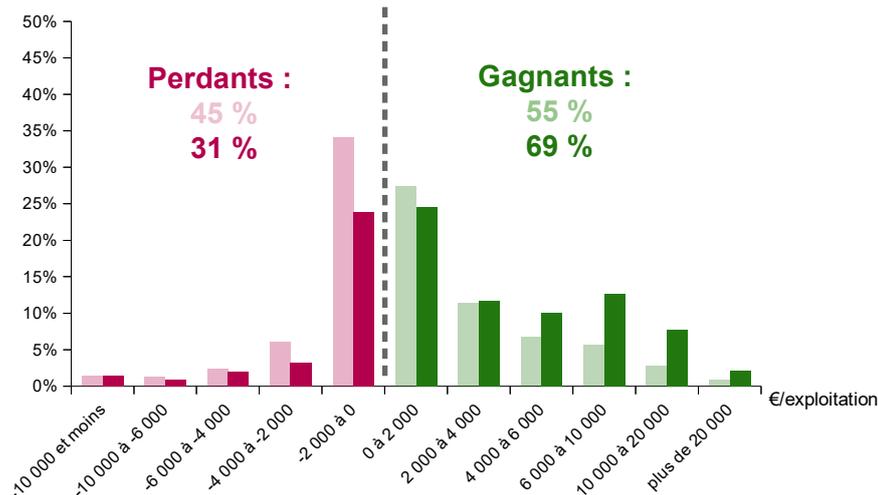
		1 ^{er} pilier			2 ^e pilier	Toutes aides PAC
		Aides découplées	Aides couplées	Toutes aides	ICHN-PHAE	
2013	(€)	6 154	3 406	8 064	8 583	13 600
2015	(€)	6 707	3 863	8 598	9 991	15 129
2017	(€)	8 822	4 103	10 924	10 797	18 188
Gain / perte entre 2013 et 2017	(€)	+2 668	+697	+2 859	+2 214	+4 588
	(%)	+43,4	+17,0	+26,2	+20,5	+25,2

Source : Agreste - ASP (extraction octobre 2018) – Traitement SSP
Méthodologie : voir dernière page

Impact positif de la réforme pour 69 % des exploitations en 2017

Part des exploitations par tranche de gain/perte entre 2013 et 2017

Calcul à champ constant sur 1 919 exploitations



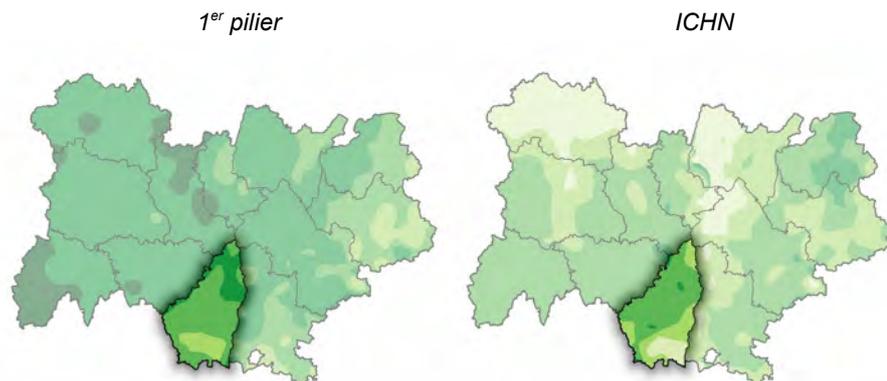
- 2015 : 55 % d'exploitations gagnantes
2017 : 69 % d'exploitations gagnantes (soit + 14 points)
- Augmentation de 6 000 € ou plus pour le tiers des exploitations gagnantes
- Diminution inférieure à 2 000 € pour 76 % des exploitations perdantes

Perdants Gagnants
Evolution 2013-2015
Evolution 2013-2017

Source : Agreste - ASP (extraction octobre 2018) – Traitement SSP
Méthodologie : voir dernière page

Des évolutions territoriales contrastées

Montant des aides en 2017 par hectare



Sources : Agreste - ASP (extraction 2018) – Traitement SSP
©IGN – BDCARTO®
Méthodologie : voir dernière page

- Aides du 1^{er} pilier plus importantes au nord qu'au sud
- ICHN plus importante en montagne (150 à 225 €/ha de SAU) qu'en plaine (moins de 75 €/ha de SAU)

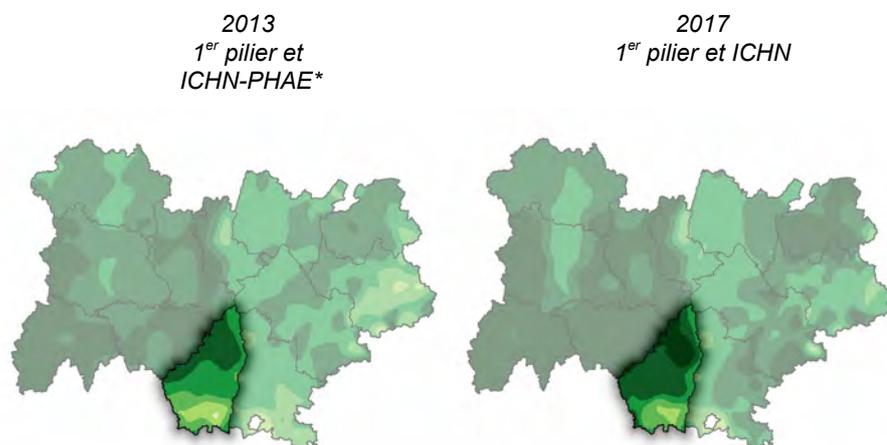
Montants en €/ha de SAU *



* Montant des aides et surfaces localisées au siège de l'exploitation

** SAU des bénéficiaires de l'aide (1^{er} pilier et/ou ICHN)

Evolution des aides 2013-2017 par hectare



Sources : Agreste - ASP (extraction 2018) – Traitement SSP
©IGN – BDCARTO®
Méthodologie : voir dernière page

- Aides plus homogènes et plus importantes en montagne en 2017 (300 €/ha de SAU et plus)

- Apparition de territoires avec des aides de 400 €/ha et plus en 2017

Montants en €/ha de SAU**

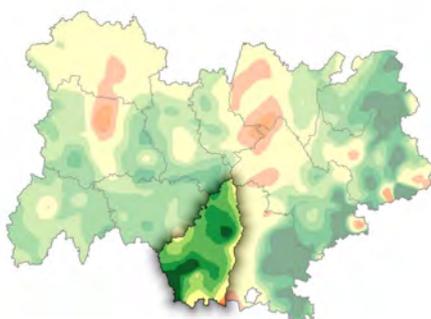


* Exclusion des bénéficiaires de la PHAE des entités collectives

** Montant des aides et surfaces localisés au siège de l'exploitation

** SAU des bénéficiaires de l'aide (1^{er} pilier et/ou ICHN)

Evolution 2013-2017 1^{er} pilier et ICHN-PHAE*



Tranches d'écart
en €/ha de SAU**



Sources : Agreste - ASP (extraction 2018) – Traitement SSP
©IGN – BDCARTO®
Méthodologie : voir dernière page

- Augmentation des aides sur l'ensemble du territoire excepté une petite partie de plaine au sud-est

- Augmentation hétérogène sur le territoire départemental (jusqu'à 100 €/ha et plus)

* Exclusion des bénéficiaires de la PHAE des entités collectives

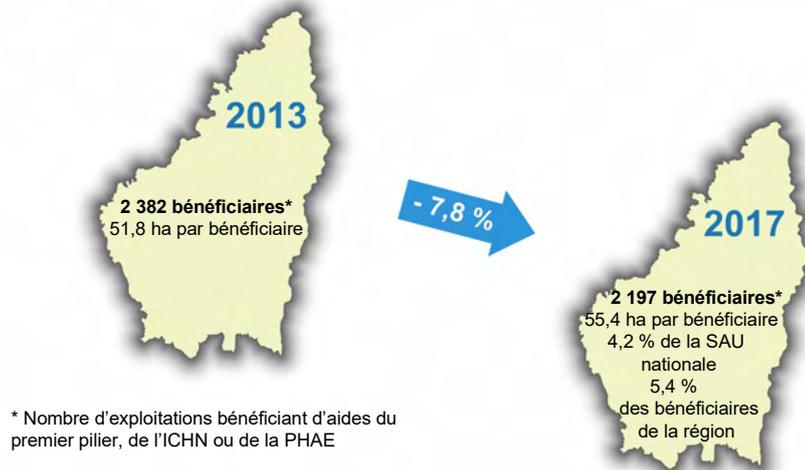
** Montant des aides et surfaces localisés au siège de l'exploitation

** SAU des bénéficiaires de l'aide (1^{er} pilier et/ou ICHN)

Émeline Brulurur

Annexe

Evolution du nombre de bénéficiaires et des surfaces concernées entre 2013 et 2017



Source : Agreste - ASP (extraction octobre 2018) – Traitement SSP -
Méthodologie : voir dernière page

Montant total des aides par catégorie sur la période 2013-2017

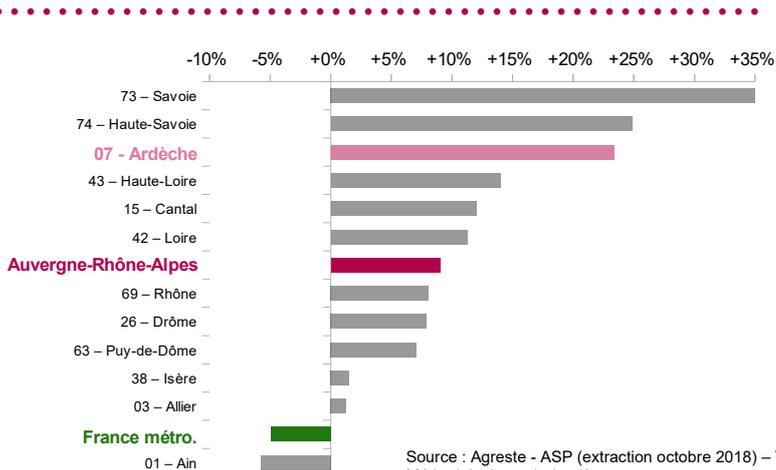
	Montant total des aides			Evolution 2013-2017 (millions d'€)
	2013 (millions d'€)	2015 (millions d'€)	2017 (millions d'€)	
1^{er} pilier	18,1	19,7	23,2	+5,1
DPU	13,6	-	-	-
DPB	-	8,0	8,6	-
Verdissement	-	5,0	5,9	-
Paiement redistributif *	-	1,9	3,7	-
Paiement additionnel JA	-	0,3	0,3	-
Total aides découplées	13,6	15,2	18,5	+4,8
Aide aux bovins allaitants	2,1	2,0	2,1	-0,0
Aides aux bovins laitiers	0,8	0,7	0,7	-0,1
Aides ovins/caprins	1,5	1,5	1,4	-0,1
Aides aux protéines végétales	0,0	0,2	0,4	+0,4
Autres aides couplées végétales	0,0	0,1	0,1	+0,1
Total aides couplées	4,5	4,4	4,7	+0,3
2^e pilier	14,3	16,0	16,8	+2,5
ICHN	11,8	16,0	16,8	+4,9
PHAE	2,4	-	-	-2,4
Agriculture biologique	1,7	1,9	ND	-
MAET/MAEC	0,9	0,5	ND	-
dont MAEC SHP	-	0,0	0,0	-
dont MAEC LOC	-	0,4	ND	-
Assurance récolte	0,8	0,9	0,8	+0,0
TOTAL GÉNÉRAL**	32,4	35,7	40,0	+7,6

* Aide valorisant les productions à forte valeur ajoutée ou génératrice d'emploi, qui se font sur des exploitations de taille inférieure à la moyenne, l'élevage laitier par exemple
** Hors agriculture biologique, MAE, assurance récolte

- : sans objet / ND : Non disponible

Source : Agreste - ASP (extraction octobre 2018) – Traitement SSP
Méthodologie : voir dernière page

Montant des aides PAC (1^{er} pilier et ICHN) par département en 2017



Source : Agreste - ASP (extraction octobre 2018) – Traitement SSP
Méthodologie : voir dernière page

	Montant des aides PAC 2017 en millions d'euros	Part dans le montant régional en %
15 – Cantal	170	16,2%
03 – Allier	157	14,9%
63 – Puy-de-Dôme	149	14,2%
43 – Haute-Loire	106	10,1%
42 – Loire	97	9,2%
38 – Isère	72	6,8%
01 – Ain	67	6,3%
74 – Haute-Savoie	53	5,0%
26 – Drôme	52	5,0%
69 – Rhône	45	4,3%
73 – Savoie	44	4,2%
07 – Ardèche	40	3,8%

Éléments méthodologiques pris en compte pour le bilan des aides 2013-2017

Aides prises en comptes pour le bilan des aides 2013-2017

Les montants des aides sont ceux versés au titre de chacune des campagnes. Les montants des aides du 1^{er} pilier sont présentés hors remboursement de la discipline financière.

		2013	2017
1 ^{er} pilier	Aides découplées	Paiement unique (DPU)	Paiement de base (DPB) Paiement vert Paiement redistributif Paiement additionnel pour les jeunes agriculteurs
	Aides couplées animales	Prime de maintien du troupeau de vaches allaitantes (PMTVA) Aide aux veaux sous la mère et bio Aide au lait de montagne Aide aux ovins Aide aux caprins	Aide aux bovins allaitants (ABA) Aide aux bovins laitiers (ABL) Aide aux veaux sous la mère et bio Aide aux ovins Aide aux caprins
	Aides couplées végétales	Aide aux légumineuses déshydratées Aide aux protéagineux Aide qualité blé dur Aide qualité tabac	Aide aux légumineuses fourragères destinées à la déshydratation Aide aux protéagineux Aide aux légumineuses fourragères Aide aux semences de légumineuses fourragères Aide aux semences de graminées Aide au soja Aide au blé dur Aide aux pommes de terre féculières Aide au chanvre Aide au houblon Aide aux cerises transformées Aide aux pêches transformées Aide aux poires transformées Aide aux prunes transformées Aide aux tomates transformées
2 ^e pilier (aides prises en compte dans les cartes et graphiques)		Indemnité compensatoire de handicaps naturels (ICHN) Prime herbagère agro-environnementale (PHAE)	Indemnité compensatoire de handicaps naturels (ICHN)
2 ^e pilier (aides non prises en compte dans les cartes et tableaux, mais indiquées dans le tableau en annexe)		Aides à la conversion et au maintien de l'Agriculture Biologique Mesures agro-environnementales territorialisées (MAET) Assurance récolte	Aides à la conversion et au maintien de l'Agriculture Biologique Mesures agro-environnementales et climatiques (MAEC), dont : - Systèmes herbagers et pastoraux (SHP) : montant estimé par le SSP en 2017 - Localisées (LOC) Assurance récolte

Réalisation des cartes lissées :

Le lissage statistique réalisé est basé sur une estimation de la densité par la méthode du noyau (KDE : kernel density estimation), permettant de faire apparaître des continuités de tendance dans l'espace. Il permet de corriger des valeurs « extrêmes » sur une carte en les relativisant par rapport aux données des territoires qui leur sont proches (remplissage des vides et élimination des épiphénomènes conduisant à couvrir tout le territoire, y compris les communes sans exploitations agricoles, qui sont estimées à partir des valeurs des communes voisines). Cela permet ainsi de minimiser les disparités sur une carte pour mieux mettre en évidence les grandes tendances des phénomènes représentés (montant des aides PAC en €/ha de SAU) et les rendant plus simples à lire.

Le rayon de lissage retenu pour l'ensemble des cartes est de 15 000 mètres. Ce lissage important permet d'améliorer la représentation des grandes tendances spatiales plutôt que de mettre en valeur des phénomènes locaux en utilisant un faible rayon de lissage.

Le lissage est réalisé à l'échelle nationale afin de prendre en compte les données extérieures au périmètre d'étude. Pour certains départements, un biais peut néanmoins persister en limite frontalière en raison de l'absence de données disponibles au-delà du territoire national. Les valeurs sont alors « moins lissées » et le montant d'aides en €/ha de SAU est artificiellement augmenté.

Pour en savoir plus, consultez sur le site de la DRAAF :

- le Flash Info « Bilan de la PAC 2013-2017 » de la région et chacun des 12 départements
- les données chiffrées et les graphiques du Flash Info au format tableur

<http://draaf.auvergne-rhone-alpes.agriculture.gouv.fr/Bilan-PAC-2013-2017>



Direction régionale de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt
Service régional de l'information statistique, économique et territoriale
16B rue Aimé Rudel - BP45 - 63370 Lempdes
Tél : 04 73 42 16 02
Courriel : infostat.draaf-auvergne-rhone-alpes@agriculture.gouv.fr
www.draaf.auvergne-rhone-alpes.agriculture.gouv.fr
www.agreste.agriculture.gouv.fr

Directeur régional : Michel Sinoir
Directeur de publication : Seán Healy
Rédactrice en chef : Marie-Laure Rongère
Composition : Sylvie Vasson et Émeline Brulurut
Prix : 2,50€
Dépôt légal : mars 2019
ISSN : 2552-4151 (En ligne)

©AGRESTE 2019

N° 6 – mars 2019

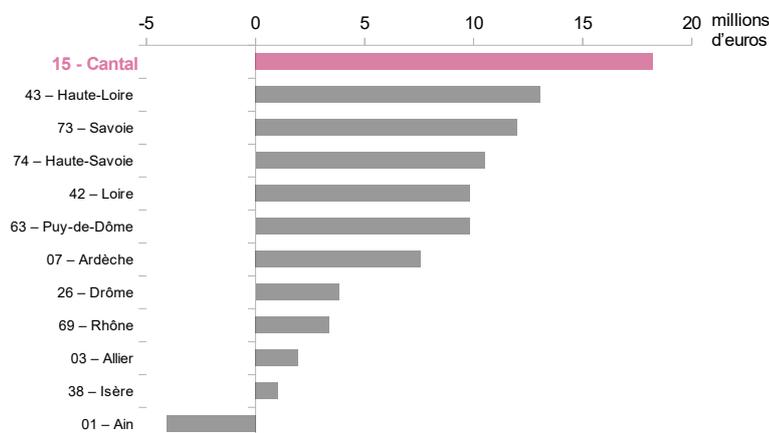
Économie agricole

Bilan PAC 2013 - 2017 du Cantal

Le Cantal, 1^{er} département bénéficiaire de la réforme en évolution absolue

- Gain pour le département : + 18,2 M€ en 2017 par rapport à 2013
- Gain pour la région : + 87 M€

Evolution du montant des aides PAC entre 2013 et 2017

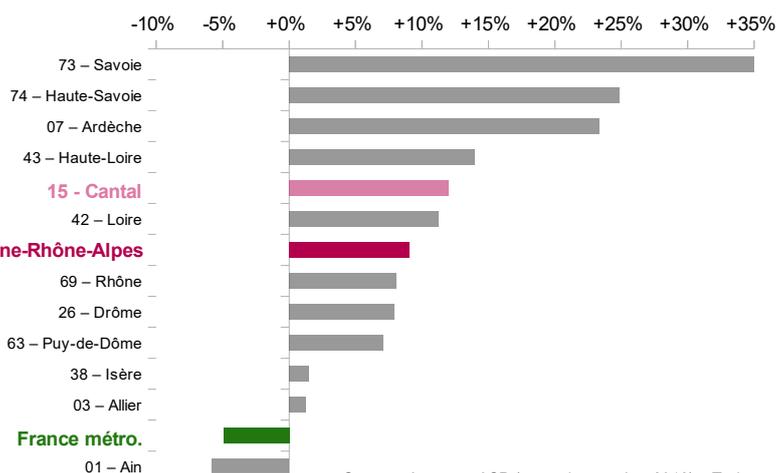


Source : Agreste - ASP (extraction octobre 2018) – Traitement SSP
Méthodologie : voir dernière page

Le Cantal, 5^e département bénéficiaire de la réforme en évolution relative

- Gain pour le département : + 12,0 %
- Gain pour la région : + 9,0 %
- Perte pour la France métro. : - 4,9 %

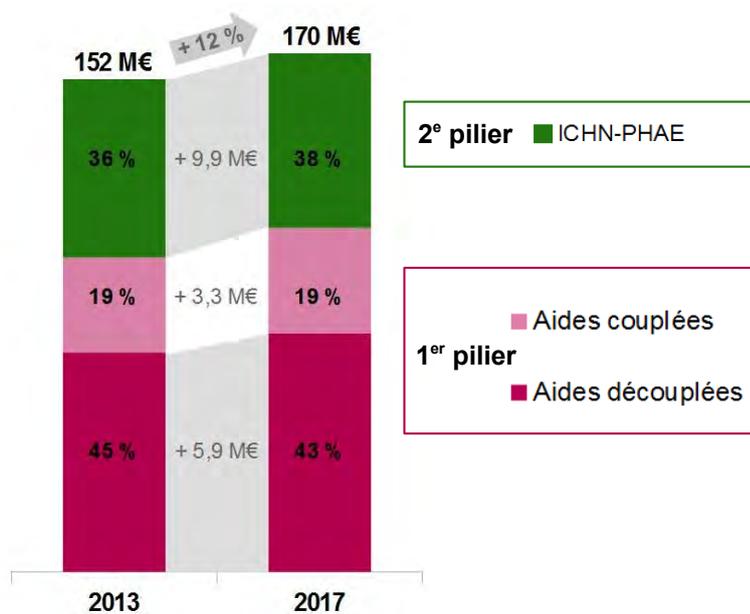
Evolution du montant des aides PAC entre 2013 et 2017



Source : Agreste - ASP (extraction octobre 2018) – Traitement SSP
Méthodologie : voir dernière page
Voir annexe pour le montant total des aides par région en 2017

Augmentation de la part du 2^e pilier dans le montant global des aides

Comparaison des aides par catégorie

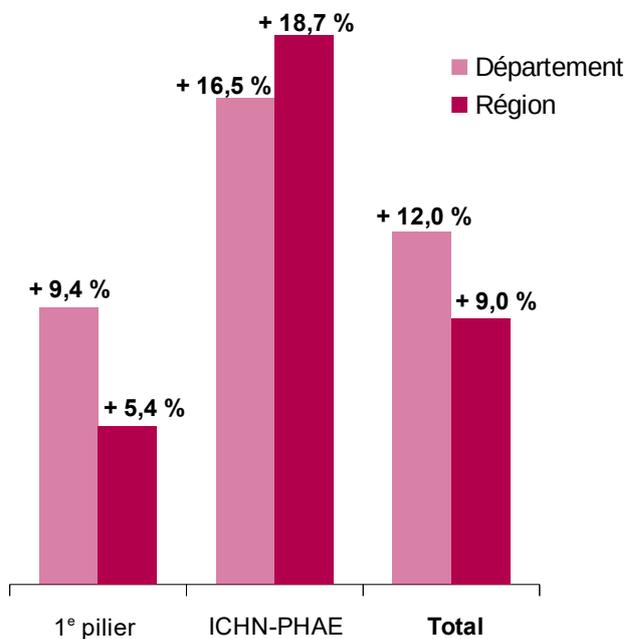


Source : Agreste - ASP (extraction octobre 2018) – Traitement SSP
 Méthodologie : voir dernière page
 Voir annexe pour les montants détaillés par catégorie d'aides

- Montant global des aides de 170 M€ en 2017
- Augmentation des aides du 2^e pilier (+ 9,9 M€ et + 2 points dans le montant total des aides)
- Augmentation des aides découplées et couplées (+ 5,9 M€ et + 3,3 M€)

Hausse du 1^{er} pilier plus élevée dans le Cantal qu'en région

Evolution des aides par catégorie entre 2013 et 2017



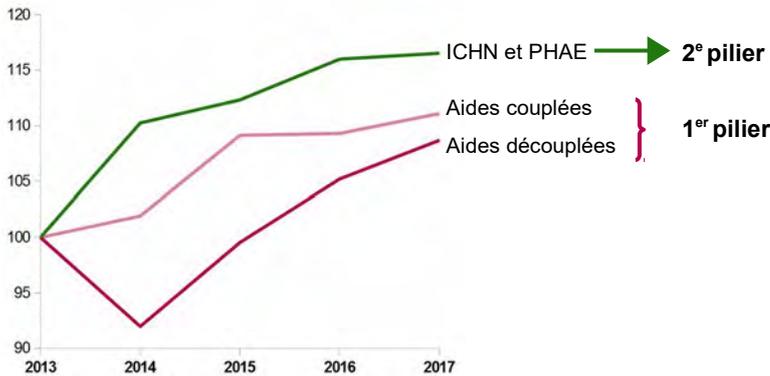
Source : Agreste - ASP (extraction octobre 2018) – Traitement SSP
 Méthodologie : voir dernière page

- Augmentation du montant total des aides plus forte dans le Cantal entre 2013 et 2017
- Augmentation des aides du 1^{er} pilier plus importante qu'au niveau régional
- Augmentation importante des aides du 2^e pilier, en léger retrait par rapport à l'évolution régionale

Augmentation du montant des aides pour toutes les catégories depuis 2014

Evolution des montants d'aide de 2013 à 2017 par catégorie

Base 100 en 2013



Source : Agreste - ASP (extraction octobre 2018) – Traitement SSP
Méthodologie : voir dernière page

- Augmentation des aides du 2^e pilier jusqu'en 2016 puis stabilisation
- Augmentation des aides couplées plus marquée en début de période
- Forte diminution des aides découplées en 2014 puis augmentation régulière grâce au paiement redistributif :
 - Effet positif de la convergence
 - Revalorisation du paiement redistributif

Augmentation du montant moyen d'aides par bénéficiaire

- Gain par bénéficiaire* équivalent entre le 1^{er} et 2^e pilier (+ 2 600 €)
- Plus forte hausse du montant moyen des aides par bénéficiaire pour le 2^e pilier (+ 17 % contre + 12 % pour le 1^{er} pilier)
- Gain par bénéficiaire plus élevé dans le Cantal par rapport au niveau régional (+ 5 200 € contre + 3 900 €)

* Voir annexe pour l'évolution du nombre de bénéficiaires

Montant moyen des aides par exploitation bénéficiaire

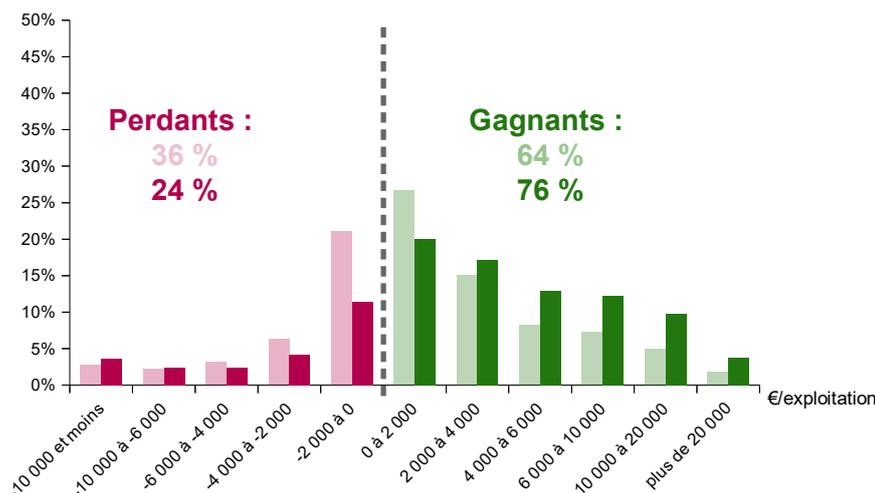
		1 ^{er} pilier			2 ^e pilier	Toutes aides PAC
		Aides découplées	Aides couplées	Toutes aides	ICHN-PHAE	
2013	(€)	14 164	6 984	20 220	12 398	31 458
2015	(€)	14 197	7 963	20 870	14 079	33 836
2017	(€)	15 884	8 314	22 863	14 953	36 626
Gain / perte entre 2013 et 2017	(€)	+1 720	+1 330	+2 643	+2 555	+5 167
	(%)	+12,1	+16,0	+11,6	+17,1	+14,1

Source : Agreste - ASP (extraction octobre 2018) – Traitement SSP
Méthodologie : voir dernière page

Impact positif de la réforme pour plus de trois quarts des exploitations en 2017

Part des exploitations par tranche de gain/perte entre 2013 et 2017

Calcul à champ constant sur 3 728 exploitations



- 2015 : 64 % d'exploitations gagnantes
2017 : 76 % d'exploitations gagnantes (soit + 12 points)
- Augmentation de 6 000 € ou plus pour plus du tiers des exploitations gagnantes
- Diminution inférieure à 2 000 € pour près de la moitié des exploitations perdantes

Perdants Gagnants
Evolution 2013-2015
Evolution 2013-2017

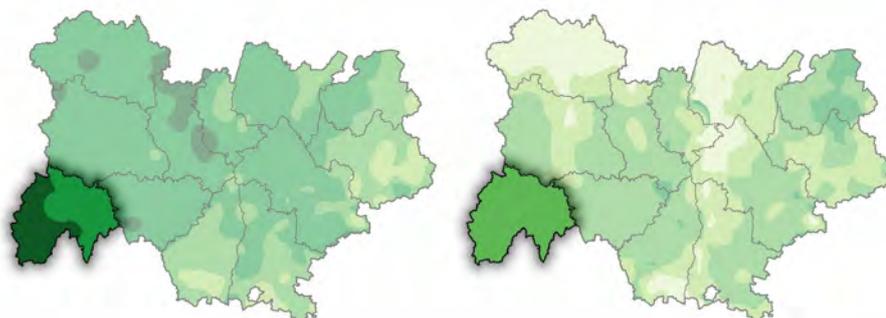
Source : Agreste - ASP (extraction octobre 2018) – Traitement SSP
Méthodologie : voir dernière page

Des évolutions territoriales contrastées

Montant des aides en 2017 par hectare

1^{er} pilier

ICHN



Sources : Agreste - ASP (extraction 2018) – Traitement SSP
©IGN – BDCARTO®
Méthodologie : voir dernière page

- Aides du 1^{er} pilier plus importantes à l'ouest du département (300 à 400 €/ha de SAU)
- ICHN comprise entre 150 et 225 €/ha de SAU sur tout le département

Montants en €/ha de SAU *



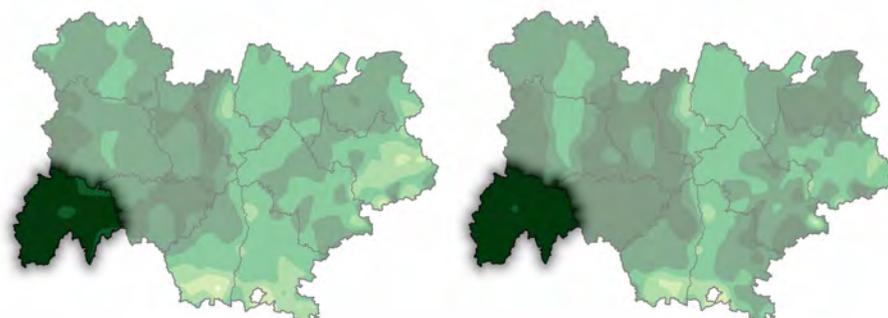
* Montant des aides et surfaces localisées au siège de l'exploitation

* SAU des bénéficiaires de l'aide (1^{er} pilier et/ou ICHN)

Evolution des aides 2013-2017 par hectare

2013
1^{er} pilier et
ICHN-PHAE*

2017
1^{er} pilier et ICHN



Sources : Agreste - ASP (extraction 2018) – Traitement SSP
©IGN – BDCARTO®
Méthodologie : voir dernière page

- Aides plus homogènes en 2017 avec un montant de 400 €/ha et plus sur tout le département

Montants en €/ha de SAU **

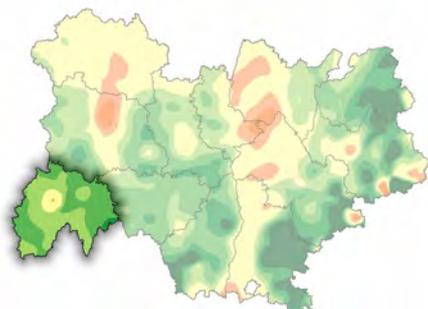


* Exclusion des bénéficiaires de la PHAE des entités collectives

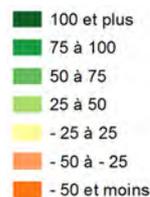
** Montant des aides et surfaces localisés au siège de l'exploitation

** SAU des bénéficiaires de l'aide (1^{er} pilier et/ou ICHN)

Evolution 2013-2017
1^{er} pilier et ICHN-PHAE*



Tranches d'écart
en €/ha de SAU**



Sources : Agreste - ASP (extraction 2018) – Traitement SSP
©IGN – BDCARTO®
Méthodologie : voir dernière page

- Augmentation des aides sur la quasi-totalité du département (25 à 75 €/ha)

* Exclusion des bénéficiaires de la PHAE des entités collectives

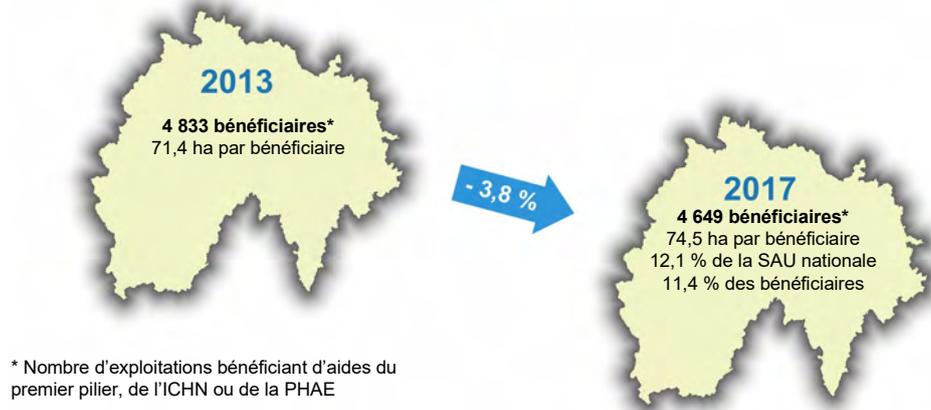
** Montant des aides et surfaces localisés au siège de l'exploitation

** SAU des bénéficiaires de l'aide (1^{er} pilier et/ou ICHN)

Émeline Brulurut

Annexe

Evolution du nombre de bénéficiaires et des surfaces concernées entre 2013 et 2017



Source : Agreste - ASP (extraction octobre 2018) – Traitement SSP -
Méthodologie : voir dernière page

Montant total des aides par catégorie sur la période 2013-2017

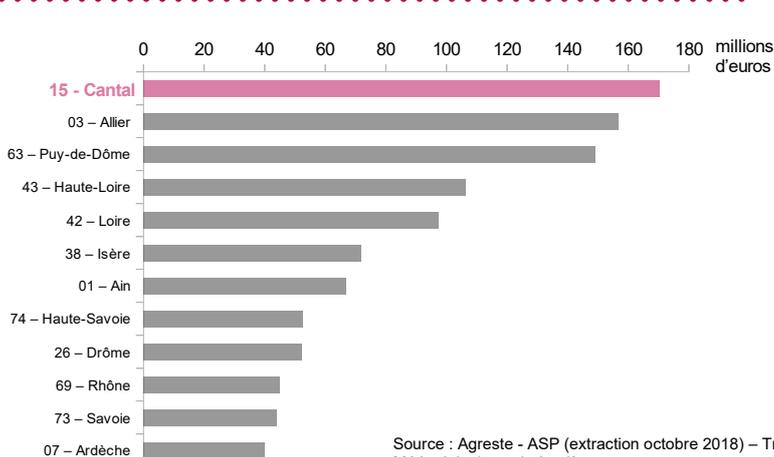
	Montant total des aides			Evolution 2013-2017 (millions d'€)
	2013 (millions d'€)	2015 (millions d'€)	2017 (millions d'€)	
1^{er} pilier	97,0	99,4	106,2	+9,1
DPU	67,7	-	-	-
DPB	-	37,2	35,4	-
Verdissement	-	22,8	24,4	-
Paiement redistributif *	-	6,5	12,8	-
Paiement additionnel JA	-	1,0	1,0	-
Total aides découplées	67,7	67,4	73,6	+5,9
Aide aux bovins allaitants	24,2	26,5	26,7	+2,5
Aides aux bovins laitiers	4,5	4,6	4,4	-0,1
Aides ovins/caprins	0,6	0,6	0,6	+0,0
Aides aux protéines végétales	0,0	0,3	0,9	+0,9
Autres aides couplées végétales	0,0	0,0	0,0	+0,0
Total aides couplées	29,3	32,0	32,6	+3,3
2^e pilier	55,0	61,8	64,1	+9,1
ICHN	39,6	61,8	64,1	+24,5
PHAE	15,4	-	-	-15,4
Agriculture biologique	0,5	1,0	ND	-
MAET/MAEC	0,8	0,3	ND	-
dont MAEC SHP	-	0,0	0,2	-
dont MAEC LOC	-	0,2	ND	-
Assurance récolte	0,0	0,1	0,1	+0,1
TOTAL GÉNÉRAL**	152,0	161,2	170,3	+18,2

* Aide valorisant les productions à forte valeur ajoutée ou génératrice d'emploi, qui se font sur des exploitations de taille inférieure à la moyenne, l'élevage laitier par exemple
** Hors agriculture biologique, MAE, assurance récolte

- : sans objet / ND : Non disponible

Source : Agreste - ASP (extraction octobre 2018) – Traitement SSP
Méthodologie : voir dernière page

Montant des aides PAC (1^{er} pilier et ICHN) par département en 2017



	Montant des aides PAC 2017 en millions d'euros	Part dans le montant régional en %
15 – Cantal	170	16,2%
03 – Allier	157	14,9%
63 – Puy-de-Dôme	149	14,2%
43 – Haute-Loire	106	10,1%
42 – Loire	97	9,2%
38 – Isère	72	6,8%
01 – Ain	67	6,3%
74 – Haute-Savoie	53	5,0%
26 – Drôme	52	5,0%
69 – Rhône	45	4,3%
73 – Savoie	44	4,2%
07 – Ardèche	40	3,8%

Source : Agreste - ASP (extraction octobre 2018) – Traitement SSP
Méthodologie : voir dernière page

Éléments méthodologiques pris en compte pour le bilan des aides 2013-2017

Aides prises en comptes pour le bilan des aides 2013-2017

Les montants des aides sont ceux versés au titre de chacune des campagnes. Les montants des aides du 1^{er} pilier sont présentés hors remboursement de la discipline financière.

		2013	2017
1 ^{er} pilier	Aides découplées	Paiement unique (DPU)	Paiement de base (DPB) Paiement vert Paiement redistributif Paiement additionnel pour les jeunes agriculteurs
	Aides couplées animales	Prime de maintien du troupeau de vaches allaitantes (PMTVA) Aide aux veaux sous la mère et bio Aide au lait de montagne Aide aux ovins Aide aux caprins	Aide aux bovins allaitants (ABA) Aide aux bovins laitiers (ABL) Aide aux veaux sous la mère et bio Aide aux ovins Aide aux caprins
	Aides couplées végétales	Aide aux légumineuses déshydratées Aide aux protéagineux Aide qualité blé dur Aide qualité tabac	Aide aux légumineuses fourragères destinées à la déshydratation Aide aux protéagineux Aide aux légumineuses fourragères Aide aux semences de légumineuses fourragères Aide aux semences de graminées Aide au soja Aide au blé dur Aide aux pommes de terre féculières Aide au chanvre Aide au houblon Aide aux cerises transformées Aide aux pêches transformées Aide aux poires transformées Aide aux prunes transformées Aide aux tomates transformées
2 ^e pilier (aides prises en compte dans les cartes et graphiques)		Indemnité compensatoire de handicaps naturels (ICHN) Prime herbagère agro-environnementale (PHAE)	Indemnité compensatoire de handicaps naturels (ICHN)
2 ^e pilier (aides non prises en compte dans les cartes et tableaux, mais indiquées dans le tableau en annexe)		Aides à la conversion et au maintien de l'Agriculture Biologique Mesures agro-environnementales territorialisées (MAET) Assurance récolte	Aides à la conversion et au maintien de l'Agriculture Biologique Mesures agro-environnementales et climatiques (MAEC), dont : - Systèmes herbagers et pastoraux (SHP) : montant estimé par le SSP en 2017 - Localisées (LOC) Assurance récolte

Réalisation des cartes lissées :

Le lissage statistique réalisé est basé sur une estimation de la densité par la méthode du noyau (KDE : kernel density estimation), permettant de faire apparaître des continuités de tendance dans l'espace. Il permet de corriger des valeurs « extrêmes » sur une carte en les relativisant par rapport aux données des territoires qui leur sont proches (remplissage des vides et élimination des épiphénomènes conduisant à couvrir tout le territoire, y compris les communes sans exploitations agricoles, qui sont estimées à partir des valeurs des communes voisines). Cela permet ainsi de minimiser les disparités sur une carte pour mieux mettre en évidence les grandes tendances des phénomènes représentés (montant des aides PAC en €/ha de SAU) et les rendant plus simples à lire.

Le rayon de lissage retenu pour l'ensemble des cartes est de 15 000 mètres. Ce lissage important permet d'améliorer la représentation des grandes tendances spatiales plutôt que de mettre en valeur des phénomènes locaux en utilisant un faible rayon de lissage.

Le lissage est réalisé à l'échelle nationale afin de prendre en compte les données extérieures au périmètre d'étude. Pour certains départements, un biais peut néanmoins persister en limite frontalière en raison de l'absence de données disponibles au-delà du territoire national. Les valeurs sont alors « moins lissées » et le montant d'aides en €/ha de SAU est artificiellement augmenté.

Pour en savoir plus, consultez sur le site de la DRAAF :

- le Flash Info « Bilan de la PAC 2013-2017 » de la région et chacun des 12 départements
- les données chiffrées et les graphiques du Flash Info au format tableur

<http://draaf.auvergne-rhone-alpes.agriculture.gouv.fr/Bilan-PAC-2013-2017>



Direction régionale de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt
Service régional de l'information statistique, économique et territoriale
16B rue Aimé Rudel - BP45 - 63370 Lempdes
Tél : 04 73 42 16 02
Courriel : infostat.draaf-auvergne-rhone-alpes@agriculture.gouv.fr
www.draaf.auvergne-rhone-alpes.agriculture.gouv.fr
www.agreste.agriculture.gouv.fr

Directeur régional : Michel Sinoir
Directeur de publication : Seán Healy
Rédactrice en chef : Marie-Laure Rongère
Composition : Sylvie Vasson et Émeline Brulurut
Prix : 2,50€
Dépôt légal : mars 2019
ISSN : 2552-4151 (En ligne)

©AGRESTE 2019

N° 6 – mars 2019

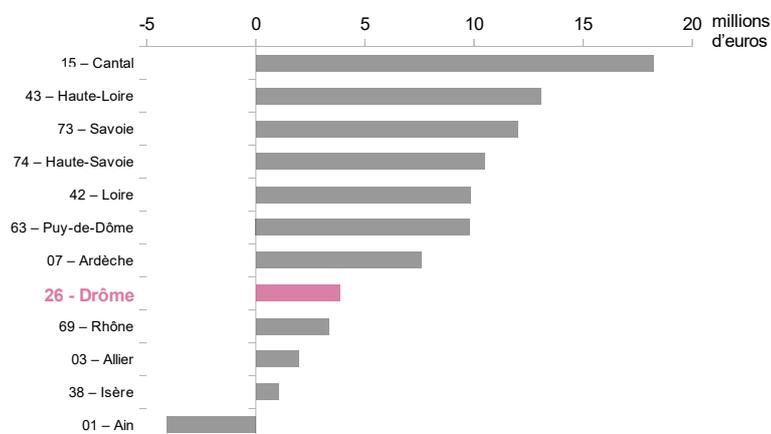
Économie agricole

Bilan PAC 2013 - 2017 de la Drôme

.....
La Drôme, 8^e département bénéficiaire de la réforme en évolution absolue

- Gain pour le département : + 3,8 M€ en 2017 par rapport à 2013
- Gain pour la région : + 87 M€

Evolution du montant des aides PAC entre 2013 et 2017

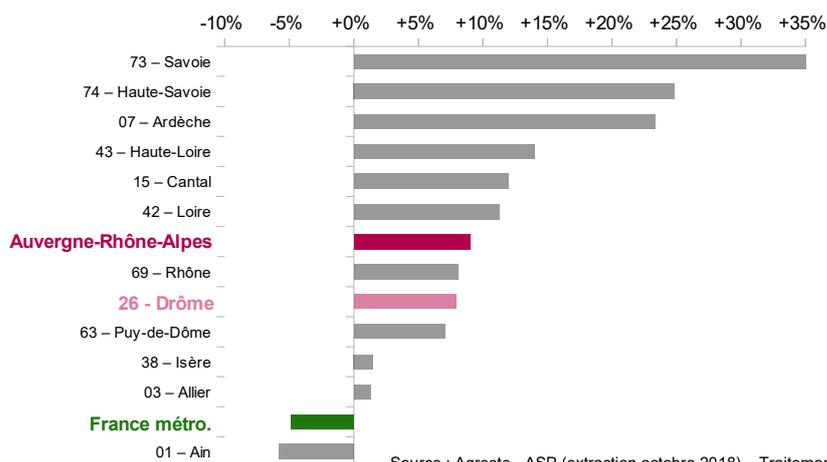


Source : Agreste - ASP (extraction octobre 2018) – Traitement SSP
 Méthodologie : voir dernière page

.....
La Drôme, 8^e département bénéficiaire de la réforme en évolution relative

- Gain pour le département : + 7,9 %
- Gain pour la région : + 9,0 %
- Perte pour la France métro. : - 4,9 %

Evolution du montant des aides PAC entre 2013 et 2017



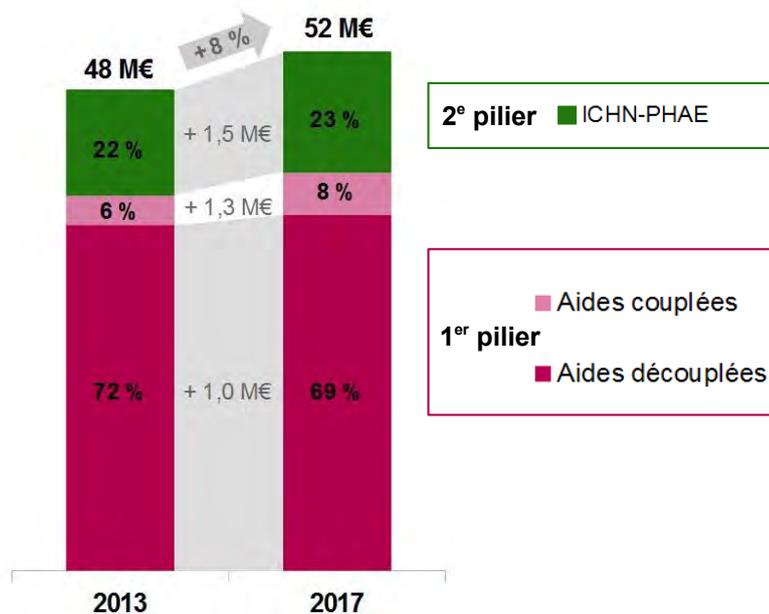
Source : Agreste - ASP (extraction octobre 2018) – Traitement SSP
 Méthodologie : voir dernière page
 Voir annexe pour le montant total des aides par région en 2017

.....

Diminution de la part des aides découplées dans le montant global des aides

Comparaison des aides par catégorie

- Montant global des aides de 52 M€ en 2017
- Augmentation des aides comprise entre 1 et 1,5 M€ pour toutes les catégories
- Poids important des aides découplées (69 % des aides en 2017 contre 55 % dans la région)



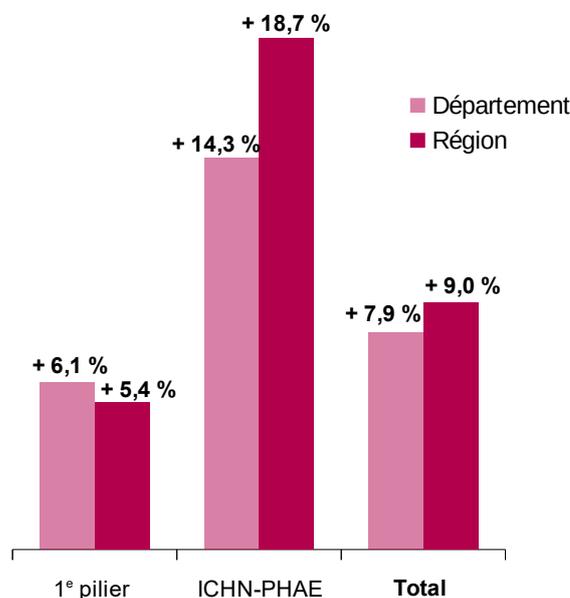
Source : Agreste - ASP (extraction octobre 2018) – Traitement SSP
 Méthodologie : voir dernière page
 Voir annexe pour les montants détaillés par catégorie d'aides

.....

Augmentation des aides proche de l'évolution régionale dans la Drôme

- Augmentation du montant des aides du 1^{er} pilier entre 2013 et 2017 supérieure à l'évolution régionale
- Augmentation du montant des aides du 2^e pilier entre 2013 et 2017 inférieure à l'évolution régionale

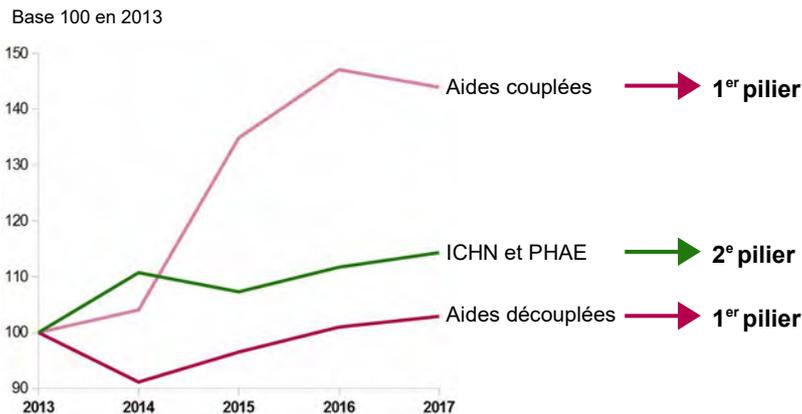
Evolution des aides par catégorie entre 2013 et 2017



Source : Agreste - ASP (extraction octobre 2018) – Traitement SSP
 Méthodologie : voir dernière page

Evolution des aides à la hausse depuis 2014 puis stabilisation

Evolution des montants d'aide de 2013 à 2017 par catégorie



Source : Agreste - ASP (extraction octobre 2018) – Traitement SSP
Méthodologie : voir dernière page

- Très forte augmentation des aides couplées entre 2014 et 2016 puis diminution
- Augmentation des aides du 2^e pilier sur toute la période à l'exception de 2015
- Forte diminution des aides découplées en 2014 puis augmentation régulière grâce au paiement redistributif :
 - Effet positif de la convergence
 - Revalorisation du paiement redistributif

Augmentation du montant moyen d'aides par bénéficiaire entre 2013 et 2017

Montant moyen des aides par exploitation bénéficiaire

- Gain par bénéficiaire* plus faible dans le département qu'au niveau régional (+ 2 100 € contre + 3 900 €)
- Contribution à ce gain quasi-équivalente entre le 1^{er} et 2^e pilier

* Voir annexe pour l'évolution du nombre de bénéficiaires

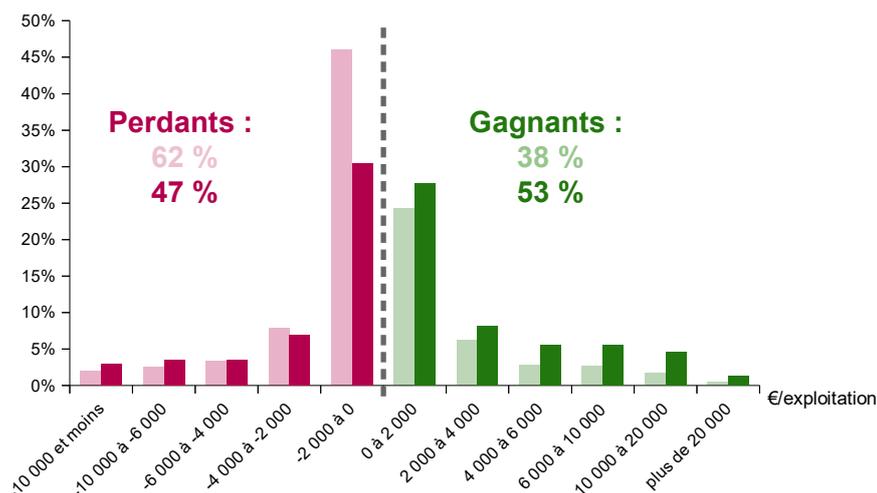
		1 ^{er} pilier			2 ^e pilier	Toutes aides PAC
		Aides découplées	Aides couplées	Toutes aides	ICHN-PHAE	
2013	(€)	8 670	2 457	9 325	9 011	11 554
2015	(€)	8 475	2 845	9 417	9 750	12 057
2017	(€)	9 614	2 827	10 672	10 486	13 629
Gain / perte entre 2013 et 2017	(€)	+944	+370	+1 347	+1 474	+2 075
	(%)	+10,9	+13,1	+12,6	+14,1	+15,2

Source : Agreste - ASP (extraction octobre 2018) – Traitement SSP
Méthodologie : voir dernière page

Impact positif de la réforme pour plus de la moitié des exploitations en 2017

Part des exploitations par tranche de gain/perte entre 2013 et 2017

Calcul à champ constant sur 3 279 exploitations



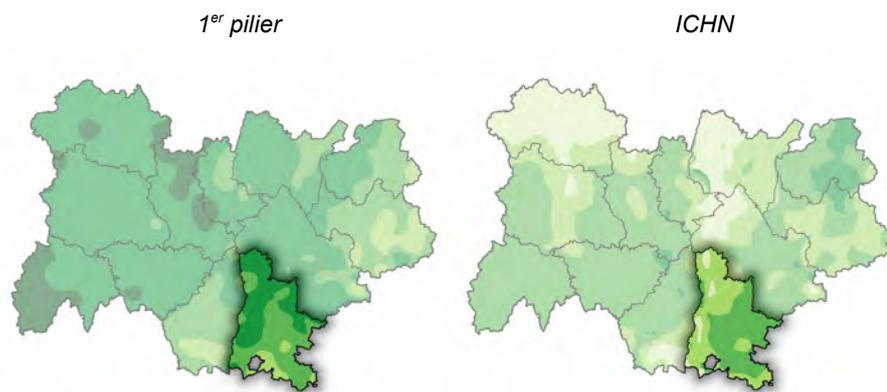
- 2015 : moins de gagnants que de perdants
2017 : plus de gagnants que de perdants (soit + 15 points)
- Augmentation de 2 000 € ou plus pour près de la moitié des exploitations gagnantes
- Diminution inférieure à 2 000 € pour 64 % des exploitations perdantes

Perdants Gagnants
 Evolution 2013-2015
 Evolution 2013-2017

Source : Agreste - ASP (extraction octobre 2018) – Traitement SSP
Méthodologie : voir dernière page

Des évolutions territoriales contrastées

Montant des aides en 2017 par hectare



Sources : Agreste - ASP (extraction 2018) – Traitement SSP
©IGN – BDCARTO®
Méthodologie : voir dernière page

- Aides du 1^{er} pilier plus importantes au nord-ouest du département (225 à 300 €/ha de SAU)
- ICHN plus importante dans la partie est, en montagne (150 à 225 €/ha de SAU)

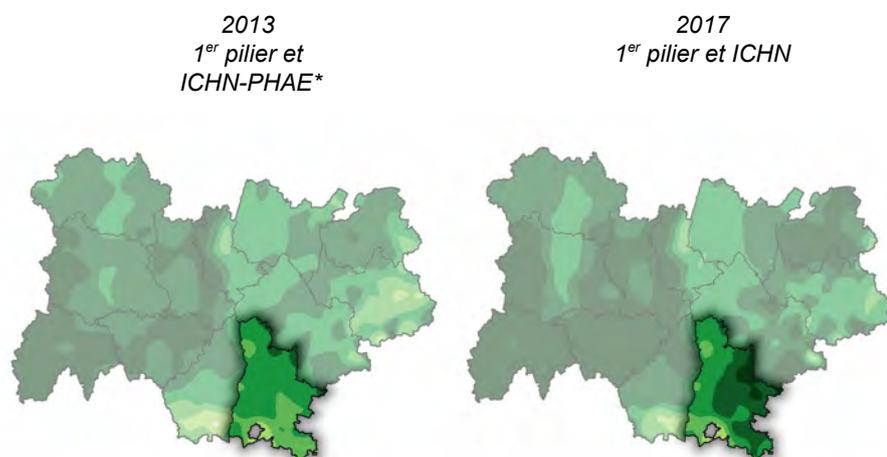
Montants en €/ha de SAU *



* Montant des aides et surfaces localisées au siège de l'exploitation

* SAU des bénéficiaires de l'aide (1^{er} pilier et/ou ICHN)

Evolution des aides 2013-2017 par hectare



Sources : Agreste - ASP (extraction 2018) – Traitement SSP
©IGN – BDCARTO®
Méthodologie : voir dernière page

- Augmentation des aides en montagne en 2017 (partie est du département) avec des territoires percevant 400 €/ha et plus

Montants en €/ha de SAU

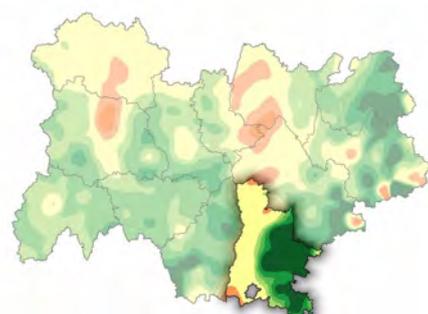


* Exclusion des bénéficiaires de la PHAE des entités collectives

** Montant des aides et surfaces localisés au siège de l'exploitation

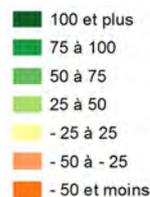
** SAU des bénéficiaires de l'aide (1^{er} pilier et/ou ICHN)

Evolution 2013-2017 1^{er} pilier et ICHN-PHAE*



Sources : Agreste - ASP (extraction 2018) – Traitement SSP
©IGN – BDCARTO®
Méthodologie : voir dernière page

Tranches d'écart en €/ha de SAU**



- Pas ou peu d'évolutions en plaine
- Forte augmentation des aides en montagne (à l'est) avec un gain de 100 €/ha ou plus

* Exclusion des bénéficiaires de la PHAE des entités collectives

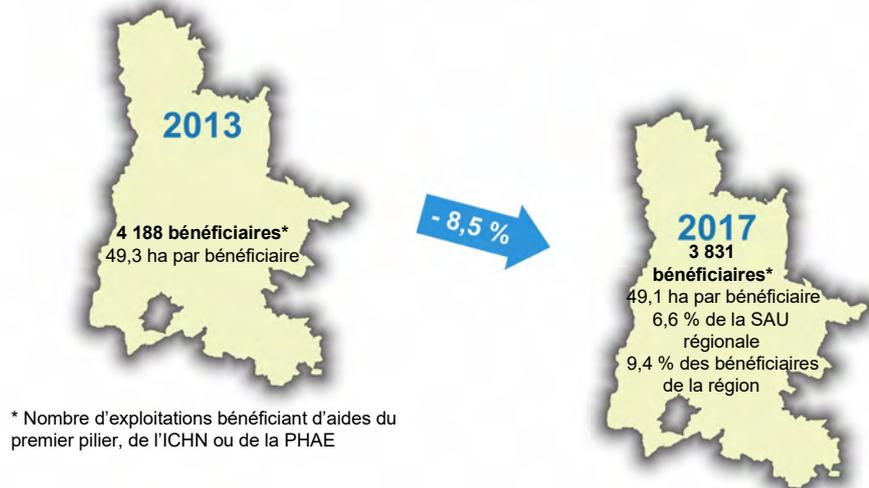
** Montant des aides et surfaces localisés au siège de l'exploitation

** SAU des bénéficiaires de l'aide (1^{er} pilier et/ou ICHN)

Émeline Brulurur

Annexe

Evolution du nombre de bénéficiaires et des surfaces concernées entre 2013 et 2017



* Nombre d'exploitations bénéficiant d'aides du premier pilier, de l'ICHN ou de la PHAE

Source : Agreste - ASP (extraction octobre 2018) – Traitement SSP -
Méthodologie : voir dernière page

Montant total des aides par catégorie sur la période 2013-2017

	Montant total des aides			Evolution 2013-2017 (millions d'€)
	2013 (millions d'€)	2015 (millions d'€)	2017 (millions d'€)	
1^{er} pilier	37,7	37,5	40,0	+2,3
DPU	34,8	-	-	-
DPB	-	18,7	17,6	-
Verdissement	-	11,4	12,0	-
Paiement redistributif*	-	3,0	5,8	-
Paiement additionnel JA	-	0,5	0,4	-
Total aides découplées	34,8	33,5	35,8	+1,0
Aide aux bovins allaitants	1,0	0,9	0,9	-0,0
Aides aux bovins laitiers	0,2	0,2	0,2	+0,0
Aides ovins/caprins	1,5	1,5	1,4	-0,1
Aides aux protéines végétales	0,1	0,7	1,1	+1,1
Autres aides couplées végétales	0,2	0,6	0,6	+0,4
Total aides couplées	2,9	4,0	4,2	+1,3
2^e pilier	10,7	11,5	12,2	+1,5
ICHN	8,6	11,5	12,2	+3,6
PHAE	2,1	-	-	-2,1
Agriculture biologique	3,4	4,1	ND	-
MAET/MAEC	0,4	0,4	ND	-
dont MAEC SHP	-	0,1	0,1	-
dont MAEC LOC	-	0,2	ND	-
Assurance récolte	1,7	2,1	1,7	+0,0
TOTAL GÉNÉRAL**	48,4	49,0	52,2	+3,8

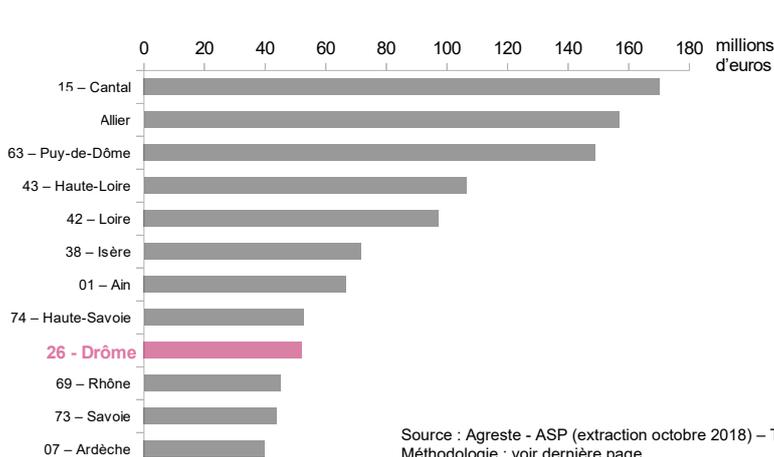
* Aide valorisant les productions à forte valeur ajoutée ou génératrice d'emploi, qui se font sur des exploitations de taille inférieure à la moyenne, l'élevage laitier par exemple

** Hors agriculture biologique, MAE, assurance récolte

- : sans objet / ND : Non disponible

Source : Agreste - ASP (extraction octobre 2018) – Traitement SSP
Méthodologie : voir dernière page

Montant des aides PAC (1^{er} pilier et ICHN) par département en 2017



	Montant des aides PAC 2017 en millions d'euros	Part dans le montant régional en %
15 – Cantal	170	16,2%
03 – Allier	157	14,9%
63 – Puy-de-Dôme	149	14,2%
43 – Haute-Loire	106	10,1%
42 – Loire	97	9,2%
38 – Isère	72	6,8%
01 – Ain	67	6,3%
74 – Haute-Savoie	53	5,0%
26 – Drôme	52	5,0%
69 – Rhône	45	4,3%
73 – Savoie	44	4,2%
07 – Ardèche	40	3,8%

Source : Agreste - ASP (extraction octobre 2018) – Traitement SSP
Méthodologie : voir dernière page

Éléments méthodologiques pris en compte pour le bilan des aides 2013-2017

Aides prises en compte pour le bilan des aides 2013-2017

Les montants des aides sont ceux versés au titre de chacune des campagnes. Les montants des aides du 1^{er} pilier sont présentés hors remboursement de la discipline financière.

		2013	2017	
1 ^{er} pilier	Aides découplées	Paiement unique (DPU)	Paiement de base (DPB) Paiement vert Paiement redistributif Paiement additionnel pour les jeunes agriculteurs	
	Aides couplées	Aides couplées animales	Prime de maintien du troupeau de vaches allaitantes (PMTVA) Aide aux veaux sous la mère et bio Aide au lait de montagne Aide aux ovins Aide aux caprins	Aide aux bovins allaitants (ABA) Aide aux bovins laitiers (ABL) Aide aux veaux sous la mère et bio Aide aux ovins Aide aux caprins
		Aides couplées végétales	Aide aux légumineuses déshydratées Aide aux protéagineux Aide qualité blé dur Aide qualité tabac	Aide aux légumineuses fourragères destinées à la déshydratation Aide aux protéagineux Aide aux légumineuses fourragères Aide aux semences de légumineuses fourragères Aide aux semences de graminées Aide au soja Aide au blé dur Aide aux pommes de terre féculières Aide au chanvre Aide au houblon Aide aux cerises transformées Aide aux pêches transformées Aide aux poires transformées Aide aux prunes transformées Aide aux tomates transformées
2 ^e pilier (aides prises en compte dans les cartes et graphiques)		Indemnité compensatoire de handicaps naturels (ICHN) Prime herbagère agro-environnementale (PHAE)	Indemnité compensatoire de handicaps naturels (ICHN)	
2 ^e pilier (aides non prises en compte dans les cartes et tableaux, mais indiquées dans le tableau en annexe)		Aides à la conversion et au maintien de l'Agriculture Biologique Mesures agro-environnementales territorialisées (MAET) Assurance récolte	Aides à la conversion et au maintien de l'Agriculture Biologique Mesures agro-environnementales et climatiques (MAEC), dont : - Systèmes herbagers et pastoraux (SHP) : montant estimé par le SSP en 2017 - Localisées (LOC) Assurance récolte	

Réalisation des cartes lissées :

Le lissage statistique réalisé est basé sur une estimation de la densité par la méthode du noyau (KDE : kernel density estimation), permettant de faire apparaître des continuités de tendance dans l'espace. Il permet de corriger des valeurs « extrêmes » sur une carte en les relativisant par rapport aux données des territoires qui leur sont proches (remplissage des vides et élimination des épiphénomènes conduisant à couvrir tout le territoire, y compris les communes sans exploitations agricoles, qui sont estimées à partir des valeurs des communes voisines). Cela permet ainsi de minimiser les disparités sur une carte pour mieux mettre en évidence les grandes tendances des phénomènes représentés (montant des aides PAC en €/ha de SAU) et les rendant plus simples à lire.

Le rayon de lissage retenu pour l'ensemble des cartes est de 15 000 mètres. Ce lissage important permet d'améliorer la représentation des grandes tendances spatiales plutôt que de mettre en valeur des phénomènes locaux en utilisant un faible rayon de lissage.

Le lissage est réalisé à l'échelle nationale afin de prendre en compte les données extérieures au périmètre d'étude. Pour certains départements, un biais peut néanmoins persister en limite frontalière en raison de l'absence de données disponibles au-delà du territoire national. Les valeurs sont alors « moins lissées » et le montant d'aides en €/ha de SAU est artificiellement augmenté.

Pour en savoir plus, consultez sur le site de la DRAAF :

- le Flash Info « Bilan de la PAC 2013-2017 » de la région et chacun des 12 départements
- les données chiffrées et les graphiques du Flash Info au format tableur

<http://draaf.auvergne-rhone-alpes.agriculture.gouv.fr/Bilan-PAC-2013-2017>



Direction régionale de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt
Service régional de l'information statistique, économique et territoriale
16B rue Aimé Rudel - BP45 - 63370 Lempdes
Tél : 04 73 42 16 02
Courriel : infostat.draaf-auvergne-rhone-alpes@agriculture.gouv.fr
www.draaf.auvergne-rhone-alpes.agriculture.gouv.fr
www.agreste.agriculture.gouv.fr

Directeur régional : Michel Sinoir
Directeur de publication : Seán Healy
Rédactrice en chef : Marie-Laure Rongère
Composition : Sylvie Vasson et Émeline Brulurut
Prix : 2,50€
Dépôt légal : mars 2019
ISSN : 2552-4151 (En ligne)

©AGRESTE 2019

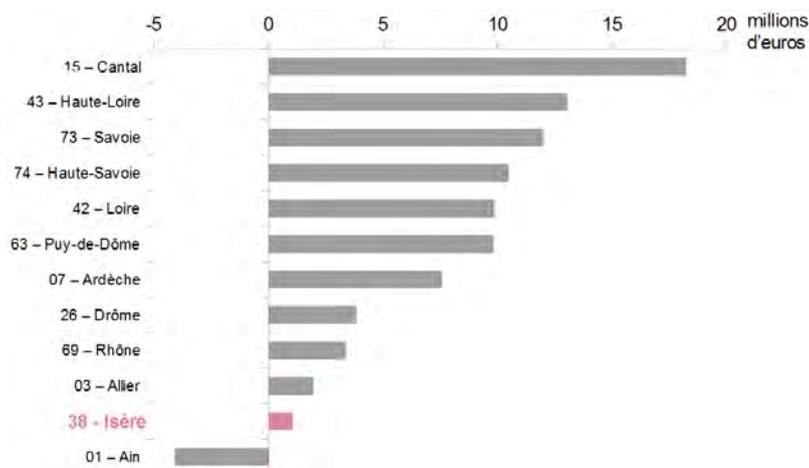
N° 6 – mars 2019

Économie agricole

Bilan PAC 2013 - 2017 de l'Isère

L'isère, 11^e département bénéficiaire de la réforme en évolution absolue

Evolution du montant des aides PAC entre 2013 et 2017

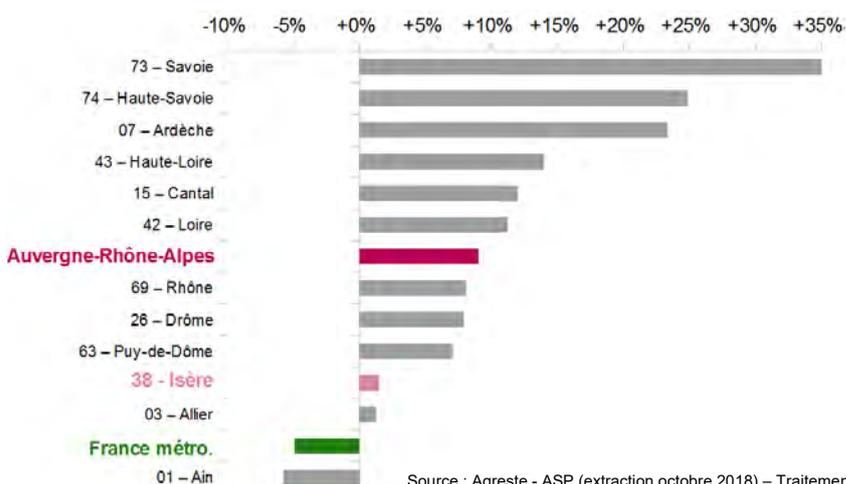


Source : Agreste - ASP (extraction octobre 2018) – Traitement SSP
Méthodologie : voir dernière page

- Gain pour le département : + 1,1 M€ en 2017 par rapport à 2013
- Gain pour la région : + 87 M€

L'isère, 10^e département bénéficiaire de la réforme en évolution relative

Evolution du montant des aides PAC entre 2013 et 2017



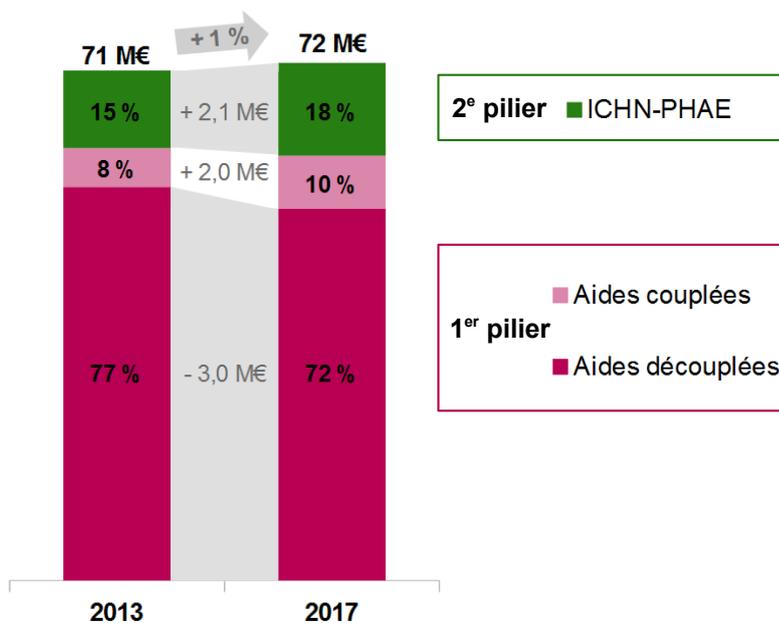
Source : Agreste - ASP (extraction octobre 2018) – Traitement SSP
Méthodologie : voir dernière page
Voir annexe pour le montant total des aides par région en 2017

- Gain pour le département : + 1,5 %
- Gain pour la région : + 9,0 %
- Perte pour la France métr. : - 4,9 %

.....

Diminution de la part des aides découplées dans le montant global des aides

Comparaison des aides par catégorie



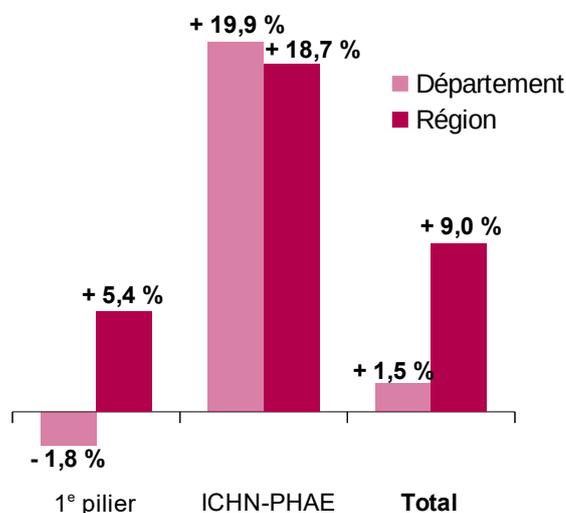
- Montant global des aides de 72 M€ en 2017
- Augmentation des aides du 2^e pilier et des aides couplées à hauteur équivalente (+ 2 M€)
- Poids élevé des aides découplées dans le total des aides (72 % en 2017 contre 55 % dans la région) malgré une diminution importante (- 5 points)

.....

Un faible bénéfice de la réforme pour l'Isère

Evolution des aides par catégorie entre 2013 et 2017

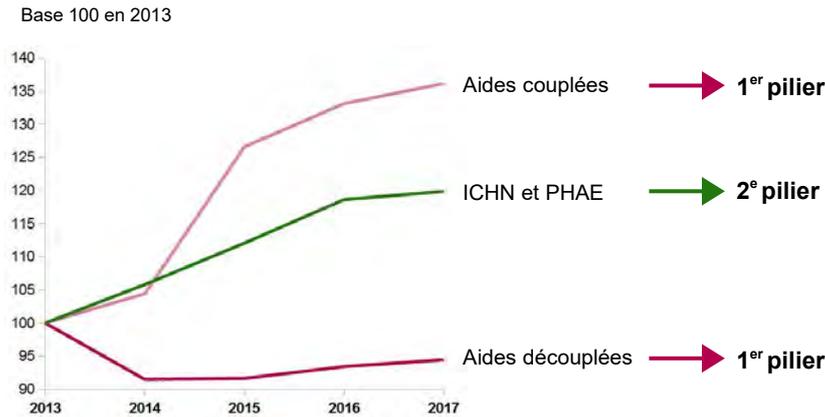
- Augmentation du montant total des aides entre 2013 et 2017 moins forte qu'en région
- Augmentation des aides du 2^e pilier (ICHN-PHAE) légèrement supérieure à l'évolution régionale
- Transfert du premier pilier vers le deuxième bien visible pour l'Isère



Source : Agreste - ASP (extraction octobre 2018) – Traitement SSP
Méthodologie : voir dernière page

Augmentation du montant des aides pour toutes les catégories depuis 2014

Evolution des montants d'aide de 2013 à 2017 par catégorie



Source : Agreste - ASP (extraction octobre 2018) – Traitement SSP
Méthodologie : voir dernière page

- Forte augmentation des aides couplées, principalement entre 2014 et 2016
- Augmentation des aides du 2^e pilier jusqu'en 2016 puis stabilisation
- Diminution des aides découplées en 2014 puis légère augmentation :
 - Effet de la convergence
 - Revalorisation du paiement redistributif

Augmentation du montant moyen d'aides par bénéficiaire entre 2013 et 2017

- Gain par bénéficiaire* plus faible en Isère qu'au niveau régional (+ 2 300 € contre + 3 900 €)
- Plus forte hausse du montant moyen des aides par bénéficiaire pour le 2^e pilier (+ 22 % soit + 2 400 € par bénéficiaire de l'ICHN)
- Légère diminution du montant moyen d'aides couplées par bénéficiaire

Montant moyen des aides par exploitation bénéficiaire

		1 ^{er} pilier			2 ^e pilier	Toutes aides PAC
		Aides découplées	Aides couplées	Toutes aides	ICHN-PHAE	
2013	(€)	11 408	3 996	12 475	8 873	14 459
2015	(€)	10 895	3 693	12 313	10 418	14 894
2017	(€)	12 100	3 817	13 763	11 311	16 725
Gain / perte entre 2013 et 2017	(€)	+ 692	- 179	+ 1 289	+ 2 438	+ 2 267
	(%)	+ 6,1	- 4,7	+ 9,4	+ 21,6	+ 13,6

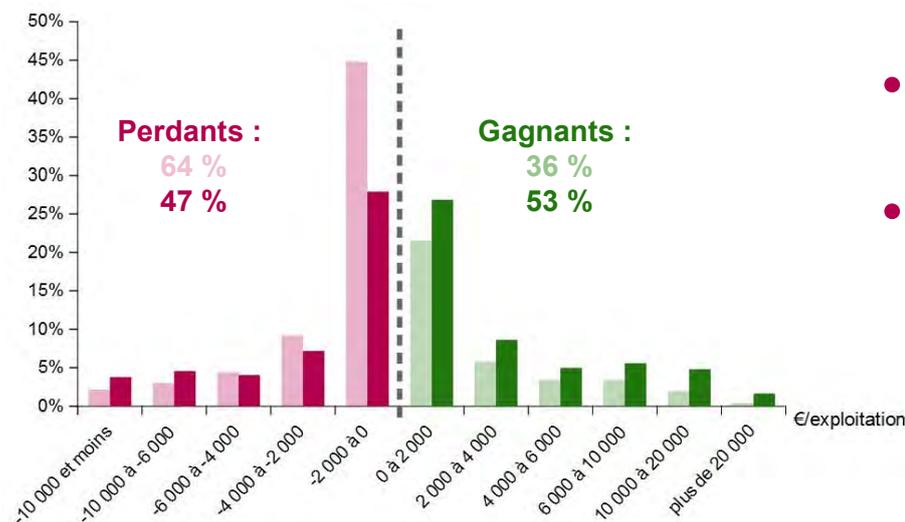
Source : Agreste - ASP (extraction octobre 2018) – Traitement SSP
Méthodologie : voir dernière page

* Voir annexe pour l'évolution du nombre de bénéficiaires

Impact positif de la réforme pour plus de la moitié des exploitations en 2017

Part des exploitations par tranche de gain/perte entre 2013 et 2017

Calcul à champ constant sur 3 724 exploitations



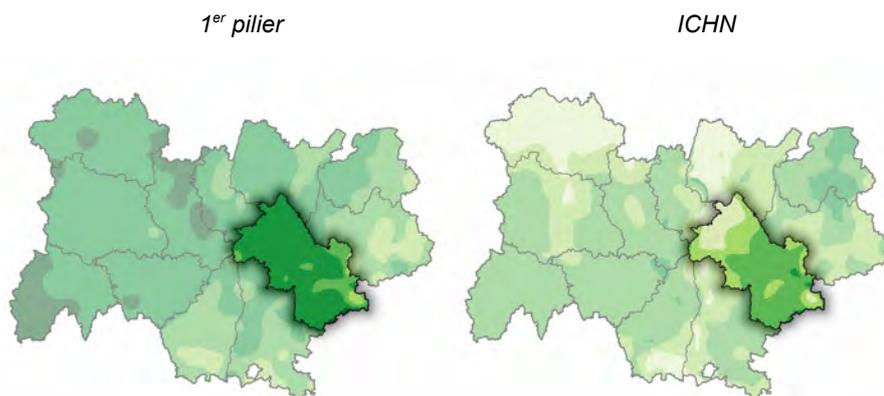
- 2015 : moins de gagnants que de perdants
2017 : plus de gagnants que de perdants (soit + 17 points)
- Augmentation de 2 000 € ou plus pour près de la moitié des exploitations gagnantes
- Diminution inférieure à 2 000 € pour 59 % des exploitations perdantes

Perdants Gagnants
Evolution 2013-2015
Evolution 2013-2017

Source : Agreste - ASP (extraction octobre 2018) – Traitement SSP
Méthodologie : voir dernière page

Des évolutions territoriales contrastées

Montant des aides en 2017 par hectare



Sources : Agreste - ASP (extraction 2018) – Traitement SSP
©IGN – BDCARTO®
Méthodologie : voir dernière page

- Aides du 1^{er} pilier le plus souvent comprises entre 225 et 300 €/ha de SAU (excepté la partie montagne à l'est)
- ICHN plus importante dans la moitié est en montagne (150 à 225 €/ha de SAU)

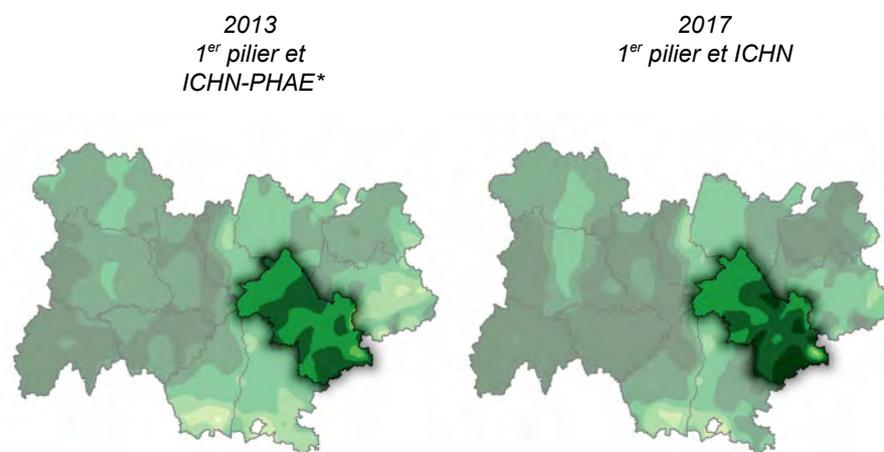
Montants en €/ha de SAU *



* Montant des aides et surfaces localisées au siège de l'exploitation

* SAU des bénéficiaires de l'aide (1^{er} pilier et/ou ICHN)

Evolution des aides 2013-2017 par hectare



Sources : Agreste - ASP (extraction 2018) – Traitement SSP
©IGN – BDCARTO®
Méthodologie : voir dernière page

- Aides plus homogènes en plaine en 2017 (225 à 300 €/ha à l'ouest)
- Aides plus élevées en montagne en 2017 et pouvant dépasser 400 €/ha dans certaines zones

Montants en €/ha de SAU **

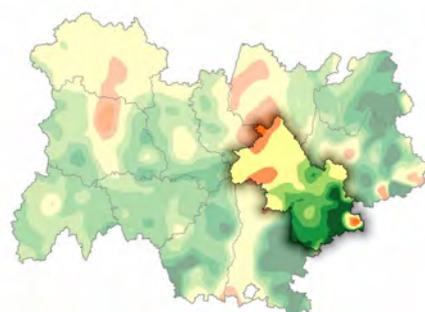


* Exclusion des bénéficiaires de la PHAE des entités collectives

** Montant des aides et surfaces localisés au siège de l'exploitation

** SAU des bénéficiaires de l'aide (1^{er} pilier et/ou ICHN)

Evolution 2013-2017 1^{er} pilier et ICHN-PHAE*



Tranches d'écart
en €/ha de SAU **



Sources : Agreste - ASP (extraction 2018) – Traitement SSP
©IGN – BDCARTO®
Méthodologie : voir dernière page

- Augmentation des aides en montagne avec une zone dont le gain est de 100 €/ha ou plus
- Diminution des aides en plaine avec une perte pouvant dépasser 50 €/ha

* Exclusion des bénéficiaires de la PHAE des entités collectives

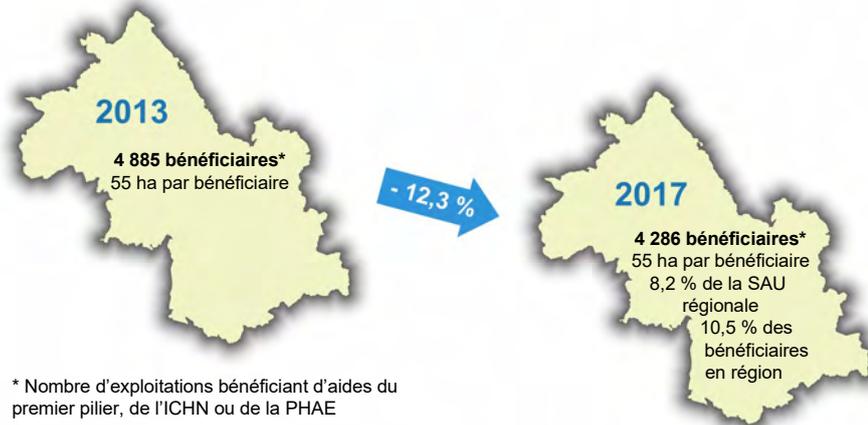
** Montant des aides et surfaces localisés au siège de l'exploitation

** SAU des bénéficiaires de l'aide (1^{er} pilier et/ou ICHN)

Émeline Brulurut

Annexe

Evolution du nombre de bénéficiaires et des surfaces concernées entre 2013 et 2017



* Nombre d'exploitations bénéficiant d'aides du premier pilier, de l'ICHN ou de la PHAE

Source : Agreste - ASP (extraction octobre 2018) – Traitement SSP - Méthodologie : voir dernière page

Montant total des aides par catégorie sur la période 2013-2017

	Montant total des aides			Evolution 2013-2017
	2013 (millions d'€)	2015 (millions d'€)	2017 (millions d'€)	
1^{er} pilier	59,9	56,8	58,8	-1,1
DPU	54,5	-	-	-
DPB	-	28,3	25,7	-
Verdissement	-	17,1	17,5	-
Paiement redistributif *	-	4,0	7,6	-
Paiement additionnel JA	-	0,6	0,6	-
Total aides découplées	54,5	50,0	51,5	-3,0
Aide aux bovins allaitants	3,5	3,9	4,1	+0,6
Aides aux bovins laitiers	0,9	1,3	1,3	+0,5
Aides ovins/caprins	0,9	0,9	0,8	-0,0
Aides aux protéines végétales	0,0	0,8	1,0	+1,0
Autres aides couplées végétales	0,1	0,0	0,1	-0,0
Total aides couplées	5,4	6,8	7,4	+2,0
2^e pilier	10,7	12,0	12,9	+2,1
ICHN	8,0	12,0	12,9	+4,8
PHAE	2,7	-	-	-2,7
Agriculture biologique	1,4	2,0	ND	-
MAET/MAEC	1,4	1,4	ND	-
dont MAEC SHP	-	0,7	0,8	-
dont MAEC LOC	-	0,6	ND	-
Assurance récolte	0,6	0,7	0,4	-0,2
TOTAL GÉNÉRAL**	70,6	68,8	71,7	+1,1

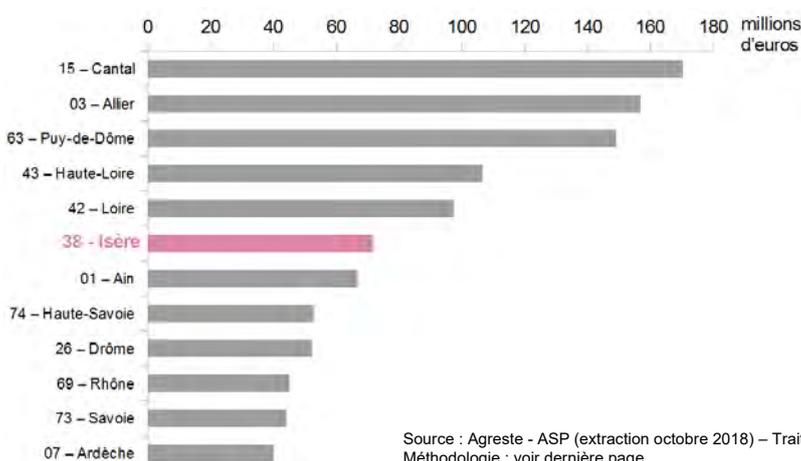
* Aide valorisant les productions à forte valeur ajoutée ou génératrice d'emploi, qui se font sur des exploitations de taille inférieure à la moyenne, l'élevage laitier par exemple

** Hors agriculture biologique, MAE, assurance récolte

- : sans objet / ND : Non disponible

Source : Agreste - ASP (extraction octobre 2018) – Traitement SSP
Méthodologie : voir dernière page

Montant des aides PAC (1^{er} pilier et ICHN) par département en 2017



	Montant des aides PAC 2017 en millions d'euros	Part dans le montant régional en %
15 - Cantal	170	16,2%
03 - Allier	157	14,9%
63 - Puy-de-Dôme	149	14,2%
43 - Haute-Loire	106	10,1%
42 - Loire	97	9,2%
38 - Isère	72	6,8%
01 - Ain	67	6,3%
74 - Haute-Savoie	53	5,0%
26 - Drôme	52	5,0%
69 - Rhône	45	4,3%
73 - Savoie	44	4,2%
07 - Ardèche	40	3,8%

Source : Agreste - ASP (extraction octobre 2018) – Traitement SSP
Méthodologie : voir dernière page

Éléments méthodologiques pris en compte pour le bilan des aides 2013-2017

Aides prises en comptes pour le bilan des aides 2013-2017

Les montants des aides sont ceux versés au titre de chacune des campagnes. Les montants des aides du 1^{er} pilier sont présentés hors remboursement de la discipline financière.

		2013	2017
1 ^{er} pilier	Aides découplées	Paiement unique (DPU)	Paiement de base (DPB) Paiement vert Paiement redistributif Paiement additionnel pour les jeunes agriculteurs
	Aides couplées animales	Prime de maintien du troupeau de vaches allaitantes (PMTVA) Aide aux veaux sous la mère et bio Aide au lait de montagne Aide aux ovins Aide aux caprins	Aide aux bovins allaitants (ABA) Aide aux bovins laitiers (ABL) Aide aux veaux sous la mère et bio Aide aux ovins Aide aux caprins
	Aides couplées végétales	Aide aux légumineuses déshydratées Aide aux protéagineux Aide qualité blé dur Aide qualité tabac	Aide aux légumineuses fourragères destinées à la déshydratation Aide aux protéagineux Aide aux légumineuses fourragères Aide aux semences de légumineuses fourragères Aide aux semences de graminées Aide au soja Aide au blé dur Aide aux pommes de terre féculières Aide au chanvre Aide au houblon Aide aux cerises transformées Aide aux pêches transformées Aide aux poires transformées Aide aux prunes transformées Aide aux tomates transformées
2 ^e pilier (aides prises en compte dans les cartes et graphiques)		Indemnité compensatoire de handicaps naturels (ICHN) Prime herbagère agro-environnementale (PHAE)	Indemnité compensatoire de handicaps naturels (ICHN)
2 ^e pilier (aides non prises en compte dans les cartes et tableaux, mais indiquées dans le tableau en annexe)		Aides à la conversion et au maintien de l'Agriculture Biologique Mesures agro-environnementales territorialisées (MAET) Assurance récolte	Aides à la conversion et au maintien de l'Agriculture Biologique Mesures agro-environnementales et climatiques (MAEC), dont : - Systèmes herbagers et pastoraux (SHP) : montant estimé par le SSP en 2017 - Localisées (LOC) Assurance récolte

Réalisation des cartes lissées :

Le lissage statistique réalisé est basé sur une estimation de la densité par la méthode du noyau (KDE : kernel density estimation), permettant de faire apparaître des continuités de tendance dans l'espace. Il permet de corriger des valeurs « extrêmes » sur une carte en les relativisant par rapport aux données des territoires qui leur sont proches (remplissage des vides et élimination des épiphénomènes conduisant à couvrir tout le territoire, y compris les communes sans exploitations agricoles, qui sont estimées à partir des valeurs des communes voisines). Cela permet ainsi de minimiser les disparités sur une carte pour mieux mettre en évidence les grandes tendances des phénomènes représentés (montant des aides PAC en €/ha de SAU) et les rendant plus simples à lire.

Le rayon de lissage retenu pour l'ensemble des cartes est de 15 000 mètres. Ce lissage important permet d'améliorer la représentation des grandes tendances spatiales plutôt que de mettre en valeur des phénomènes locaux en utilisant un faible rayon de lissage.

Le lissage est réalisé à l'échelle nationale afin de prendre en compte les données extérieures au périmètre d'étude. Pour certains départements, un biais peut néanmoins persister en limite frontalière en raison de l'absence de données disponibles au-delà du territoire national. Les valeurs sont alors « moins lissées » et le montant d'aides en €/ha de SAU est artificiellement augmenté.

Pour en savoir plus, consultez sur le site de la DRAAF :

- le Flash Info « Bilan de la PAC 2013-2017 » de la région et chacun des 12 départements
- les données chiffrées et les graphiques du Flash Info au format tableur

<http://draaf.auvergne-rhone-alpes.agriculture.gouv.fr/Bilan-PAC-2013-2017>



Direction régionale de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt
Service régional de l'information statistique, économique et territoriale
16B rue Aimé Rudel - BP45 - 63370 Lempdes
Tél : 04 73 42 16 02
Courriel : infostat.draaf-auvergne-rhone-alpes@agriculture.gouv.fr
www.draaf.auvergne-rhone-alpes.agriculture.gouv.fr
www.agreste.agriculture.gouv.fr

Directeur régional : Michel Sinoir
Directeur de publication : Seán Healy
Rédactrice en chef : Marie-Laure Rongère
Composition : Sylvie Vasson et Émeline Brulurut
Prix : 2,50€
Dépôt légal : mars 2019
ISSN : 2552-4151 (En ligne)

©AGRESTE 2019

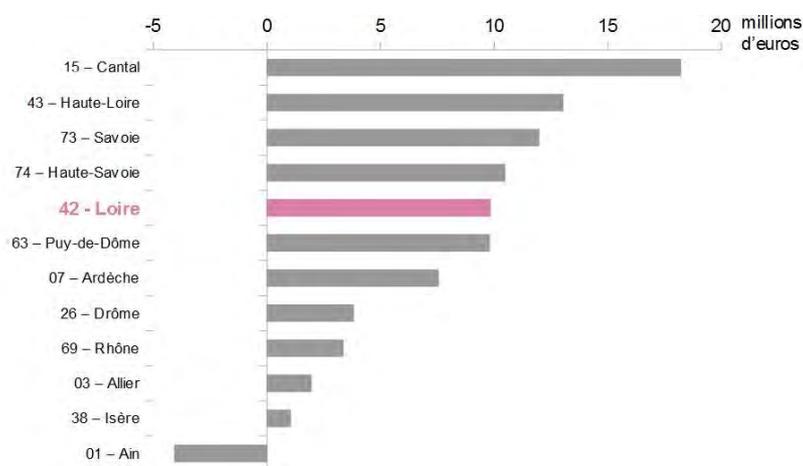
N° 6 – mars 2019

Économie agricole

Bilan PAC 2013 - 2017 de la Loire

La Loire, 5^e département bénéficiaire de la réforme en évolution absolue

Evolution du montant des aides PAC entre 2013 et 2017

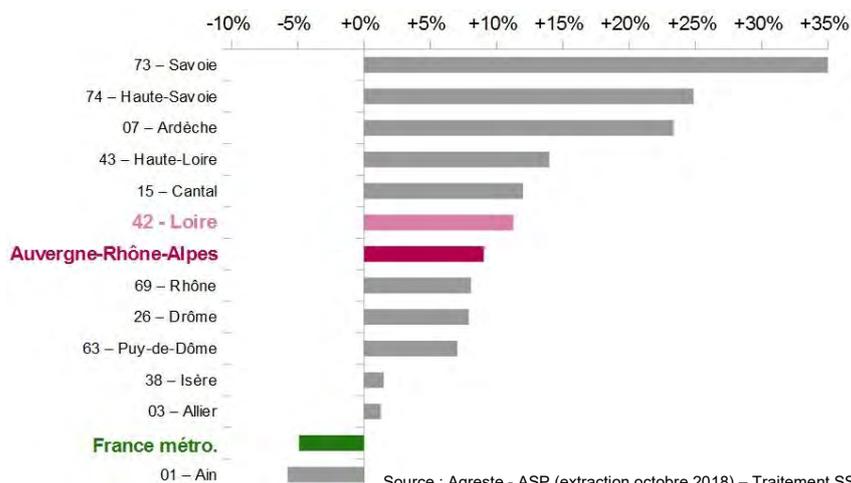


Source : Agreste - ASP (extraction octobre 2018) – Traitement SSP
Méthodologie : voir dernière page

- Gain pour le département : + 9,9 M€ en 2017 par rapport à 2013
- Gain pour la région : + 87 M€

La Loire, 6^e département bénéficiaire de la réforme en évolution relative

Evolution du montant des aides PAC entre 2013 et 2017

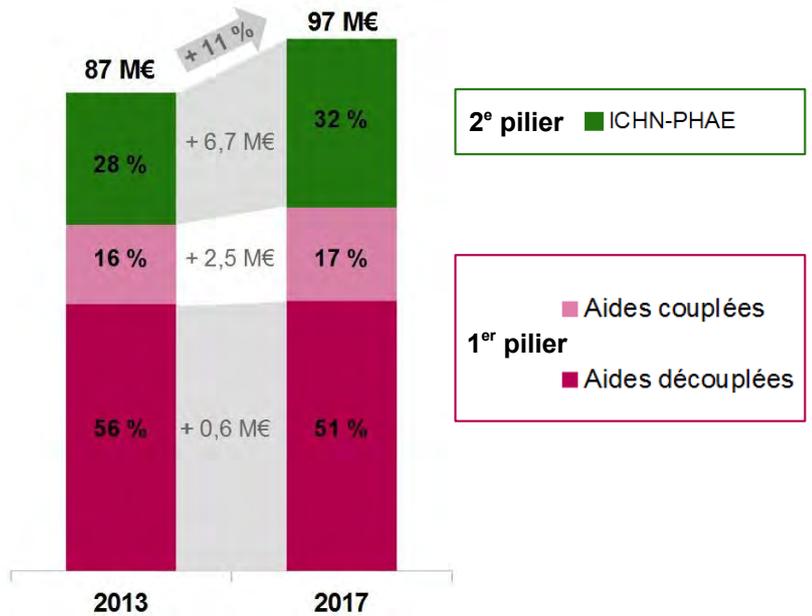


Source : Agreste - ASP (extraction octobre 2018) – Traitement SSP
Méthodologie : voir dernière page
Voir annexe pour le montant total des aides par région en 2017

- Gain pour le département : + 11,3 %
- Gain pour la région : + 9,0 %
- Perte pour la France métr. : - 4,9 %

Augmentation de la part du 2^e pilier dans le montant global des aides

Comparaison des aides par catégorie

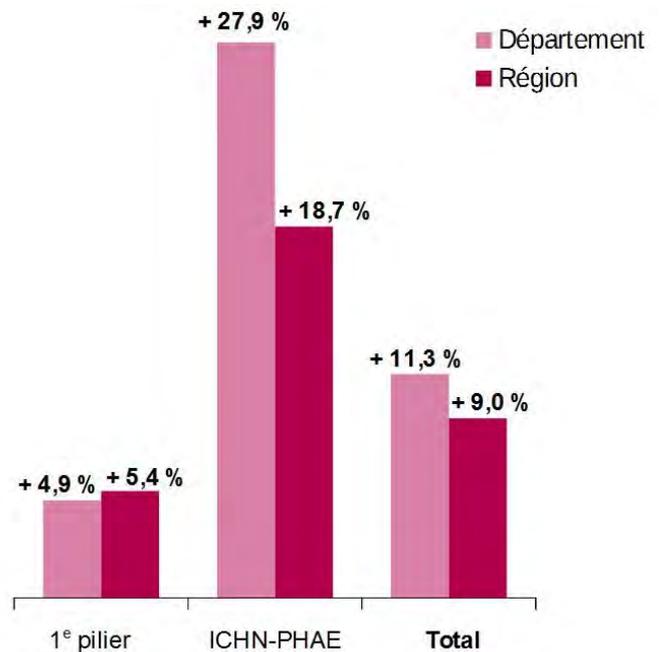


- Montant global des aides de 97 M€ en 2017
- Augmentation des aides du 2^e pilier (+ 6,7 M€ et + 4 points dans le montant total des aides)
- Légère augmentation des aides découplées (+ 0,6 M€) mais diminution de sa part dans le total des aides (- 5 points)
- Augmentation des aides couplées (+ 2,5 M€)

Source : Agreste - ASP (extraction octobre 2018) – Traitement SSP
 Méthodologie : voir dernière page
 Voir annexe pour les montants détaillés par catégorie d'aides

Forte augmentation du 2^e pilier dans la Loire

Evolution des aides par catégorie entre 2013 et 2017

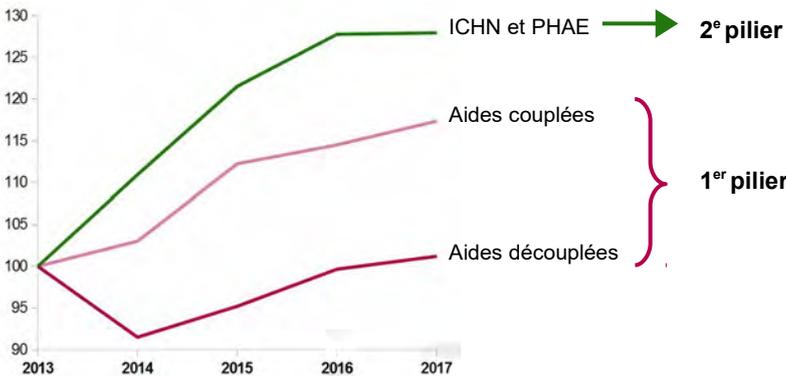


Source : Agreste - ASP (extraction octobre 2018) – Traitement SSP
 Méthodologie : voir dernière page

Augmentation du montant des aides pour toutes les catégories depuis 2014

Evolution des montants d'aide de 2013 à 2017 par catégorie

Base 100 en 2013



Source : Agreste - ASP (extraction octobre 2018) – Traitement SSP
Méthodologie : voir dernière page

- Forte augmentation des aides du 2^e pilier jusqu'en 2016 puis stabilisation
- Augmentation des aides couplées sur toute la période
- Diminution des aides découplées en 2014 puis augmentation régulière sous l'effet de la convergence :
 - Effet positif de la convergence
 - Revalorisation du paiement redistributif

Augmentation du montant moyen d'aides par bénéficiaire entre 2013 et 2017

- Plus forte hausse du montant moyen des aides par bénéficiaire* pour le 2^e pilier (+ 28 % soit + 3 100 € par bénéficiaire de l'ICHN)
- Gain par bénéficiaire* plus élevé dans la Loire qu'au niveau régional (+ 4 600 € contre + 3 900 €)

* Voir annexe pour l'évolution du nombre de bénéficiaires

Montant moyen des aides par exploitation bénéficiaire

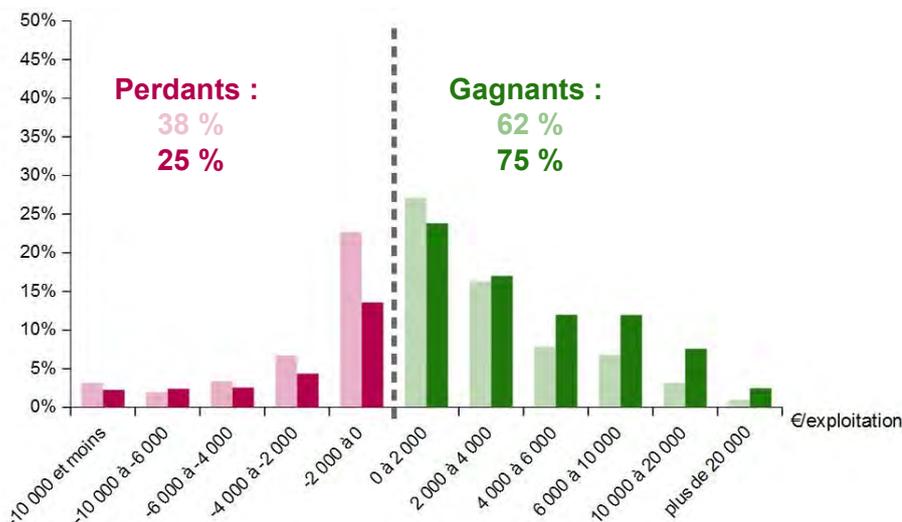
		1 ^{er} pilier			2 ^e pilier	Toutes aides PAC
		Aides découplées	Aides couplées	Toutes aides	ICHN-PHAE	
2013	(€)	12 132	5 311	15 663	7 996	21 506
2015	(€)	11 827	5 901	15 741	10 169	23 030
2017	(€)	13 426	6 295	17 915	11 138	26 146
Gain / perte entre 2013 et 2017	(€)	+1 294	+984	+2 253	+3 142	+4 640
	(%)	+10,7	+15,6	+12,6	+28,2	+17,7

Source : Agreste - ASP (extraction octobre 2018) – Traitement SSP
Méthodologie : voir dernière page

Impact positif de la réforme pour trois quarts des exploitations en 2017

Part des exploitations par tranche de gain/perte entre 2013 et 2017

Calcul à champ constant sur 3 069 exploitations



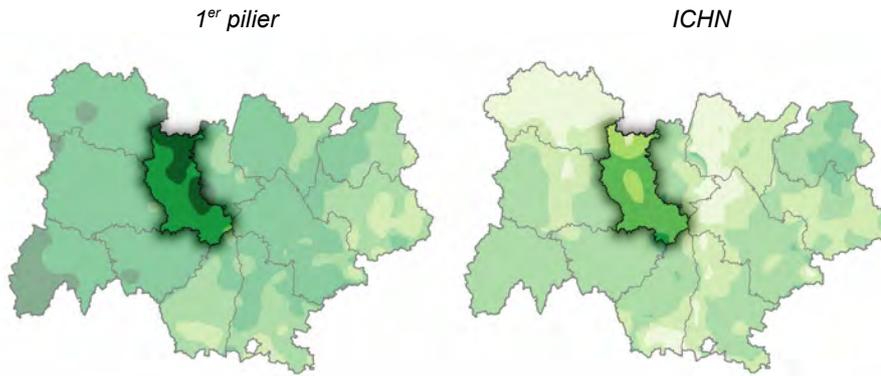
- 2015 : 62 % d'exploitations gagnantes
2017 : 75 % d'exploitations gagnantes (soit + 13 points)
- Augmentation de 6 000 € ou plus pour 30 % des exploitations gagnantes
- Diminution inférieure à 2 000 € pour 54 % des exploitations perdantes

Perdants Gagnants
 Evolution 2013-2015
 Evolution 2013-2017

Source : Agreste - ASP (extraction octobre 2018) – Traitement SSP
Méthodologie : voir dernière page

Des évolutions territoriales contrastées

Montant des aides en 2017 par hectare



Sources : Agreste - ASP (extraction 2018) – Traitement SSP
©IGN – BDCARTO®
Méthodologie : voir dernière page

- Aides du 1^{er} pilier majoritairement comprises entre 225 et 300 €/ha de SAU et montants plus élevés au nord (300 à 400 €/ha)
- ICHN comprise entre 150 et 225 €/ha en zone de montagne

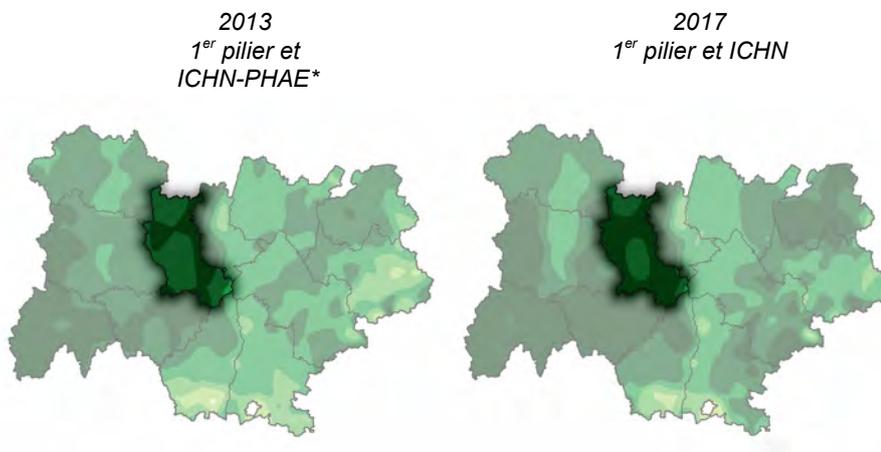
Montants en €/ha de SAU *



* Montant des aides et surfaces localisées au siège de l'exploitation

* SAU des bénéficiaires de l'aide (1^{er} pilier et/ou ICHN)

Evolution des aides 2013-2017 par hectare



Sources : Agreste - ASP (extraction 2018) – Traitement SSP
©IGN – BDCARTO®
Méthodologie : voir dernière page

- Aides plus homogènes en 2017 en plaine d'une part (300 à 400 €/ha), et en montagne d'autre part (400 €/ha et plus)

Montants en €/ha de SAU **

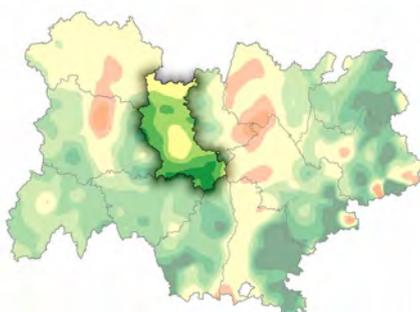


* Exclusion des bénéficiaires de la PHAE des entités collectives

** Montant des aides et surfaces localisés au siège de l'exploitation

** SAU des bénéficiaires de l'aide (1^{er} pilier et/ou ICHN)

Evolution 2013-2017 1^{er} pilier et ICHN-PHAE*



Sources : Agreste - ASP (extraction 2018) – Traitement SSP
©IGN – BDCARTO®
Méthodologie : voir dernière page

Tranches d'écart
en €/ha de SAU **



- Augmentation des aides en montagne (+ 25 à + 100 €/ha de SAU)

* Exclusion des bénéficiaires de la PHAE des entités collectives

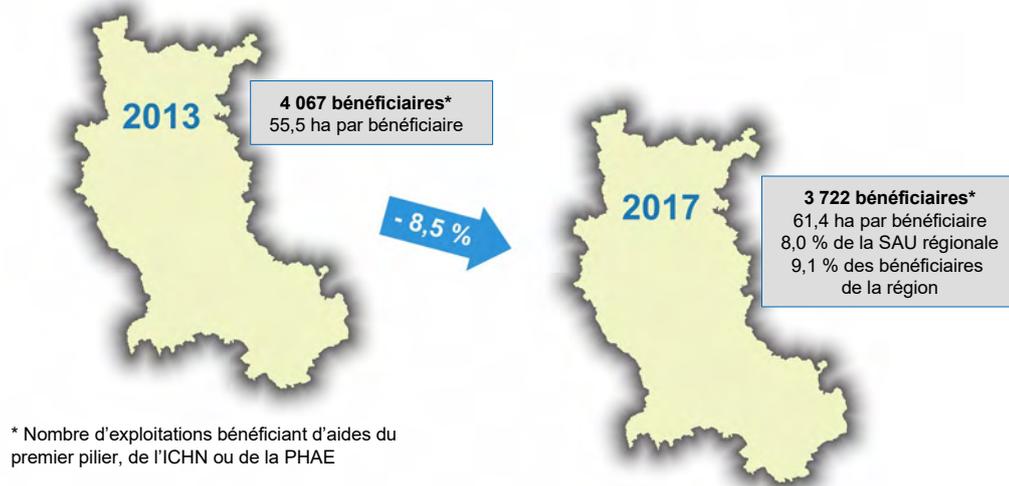
** Montant des aides et surfaces localisés au siège de l'exploitation

** SAU des bénéficiaires de l'aide (1^{er} pilier et/ou ICHN)

Émeline Brulurur

Annexe

Evolution du nombre de bénéficiaires et des surfaces concernées entre 2013 et 2017



Source : Agreste - ASP (extraction octobre 2018) – Traitement SSP -
Méthodologie : voir dernière page

Montant total des aides par catégorie sur la période 2013-2017

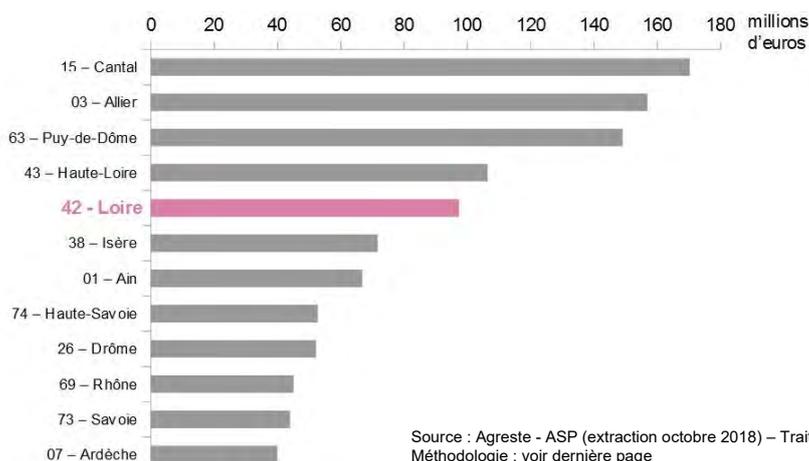
	Montant total des aides			Evolution 2013-2017
	2013 (millions d'€)	2015 (millions d'€)	2017 (millions d'€)	
1^{er} pilier	63,3	62,8	66,4	+3,1
DPU	48,8	-	-	-
DPB	-	25,8	23,8	-
Verdissement	-	15,7	16,4	-
Paiement redistributif *	-	4,3	8,5	-
Paiement additionnel JA	-	0,7	0,7	-
Total aides découplées	48,8	46,5	49,4	+0,6
Aide aux bovins allaitants	10,8	11,6	11,9	+1,1
Aides aux bovins laitiers	2,9	3,4	3,4	+0,6
Aides ovins/caprins	0,8	0,9	0,9	+0,1
Aides aux protéines végétales	0,0	0,3	0,8	+0,8
Autres aides couplées végétales	0,0	0,0	0,0	-0,0
Total aides couplées	14,5	16,3	17,0	+2,5
2^e pilier	24,1	29,3	30,9	+6,7
ICHN	19,3	29,3	30,9	+11,6
PHAE	4,9	-	-	-4,9
Agriculture biologique	0,9	1,1	ND	-
MAET/MAEC	2,1	0,3	ND	-
dont MAEC SHP	-	0,0	0,1	-
dont MAEC LOC	-	0,2	ND	-
Assurance récolte	0,1	0,2	0,2	+0,1
TOTAL GÉNÉRAL**	87,5	92,1	97,3	+9,9

* Aide valorisant les productions à forte valeur ajoutée ou génératrice d'emploi, qui se font sur des exploitations de taille inférieure à la moyenne, l'élevage laitier par exemple
** Hors agriculture biologique, MAE, assurance récolte

- : sans objet / ND : Non disponible

Source : Agreste - ASP (extraction octobre 2018) – Traitement SSP
Méthodologie : voir dernière page

Montant des aides PAC (1^{er} pilier et ICHN) par département en 2017



Département	Montant des aides PAC 2017 en millions d'euros	Part dans le montant régional en %
15 – Cantal	170	16,2%
03 – Allier	157	14,9%
63 – Puy-de-Dôme	149	14,2%
43 – Haute-Loire	106	10,1%
42 – Loire	97	9,2%
38 – Isère	72	6,8%
01 – Ain	67	6,3%
74 – Haute-Savoie	53	5,0%
26 – Drôme	52	5,0%
69 – Rhône	45	4,3%
73 – Savoie	44	4,2%
07 – Ardèche	40	3,8%

Source : Agreste - ASP (extraction octobre 2018) – Traitement SSP
Méthodologie : voir dernière page

Éléments méthodologiques pris en compte pour le bilan des aides 2013-2017

Aides prises en comptes pour le bilan des aides 2013-2017

Les montants des aides sont ceux versés au titre de chacune des campagnes. Les montants des aides du 1^{er} pilier sont présentés hors remboursement de la discipline financière.

		2013	2017
1 ^{er} pilier	Aides découplées	Paiement unique (DPU)	Paiement de base (DPB) Paiement vert Paiement redistributif Paiement additionnel pour les jeunes agriculteurs
	Aides couplées animales	Prime de maintien du troupeau de vaches allaitantes (PMTVA) Aide aux veaux sous la mère et bio Aide au lait de montagne Aide aux ovins Aide aux caprins	Aide aux bovins allaitants (ABA) Aide aux bovins laitiers (ABL) Aide aux veaux sous la mère et bio Aide aux ovins Aide aux caprins
	Aides couplées végétales	Aide aux légumineuses déshydratées Aide aux protéagineux Aide qualité blé dur Aide qualité tabac	Aide aux légumineuses fourragères destinées à la déshydratation Aide aux protéagineux Aide aux légumineuses fourragères Aide aux semences de légumineuses fourragères Aide aux semences de graminées Aide au soja Aide au blé dur Aide aux pommes de terre féculières Aide au chanvre Aide au houblon Aide aux cerises transformées Aide aux pêches transformées Aide aux poires transformées Aide aux prunes transformées Aide aux tomates transformées
2 ^e pilier (aides prises en compte dans les cartes et graphiques)		Indemnité compensatoire de handicaps naturels (ICHN) Prime herbagère agro-environnementale (PHAE)	Indemnité compensatoire de handicaps naturels (ICHN)
2 ^e pilier (aides non prises en compte dans les cartes et tableaux, mais indiquées dans le tableau en annexe)		Aides à la conversion et au maintien de l'Agriculture Biologique Mesures agro-environnementales territorialisées (MAET) Assurance récolte	Aides à la conversion et au maintien de l'Agriculture Biologique Mesures agro-environnementales et climatiques (MAEC), dont : - Systèmes herbagers et pastoraux (SHP) : montant estimé par le SSP en 2017 - Localisées (LOC) Assurance récolte

Réalisation des cartes lissées :

Le lissage statistique réalisé est basé sur une estimation de la densité par la méthode du noyau (KDE : kernel density estimation), permettant de faire apparaître des continuités de tendance dans l'espace. Il permet de corriger des valeurs « extrêmes » sur une carte en les relativisant par rapport aux données des territoires qui leur sont proches (remplissage des vides et élimination des épiphénomènes conduisant à couvrir tout le territoire, y compris les communes sans exploitations agricoles, qui sont estimées à partir des valeurs des communes voisines). Cela permet ainsi de minimiser les disparités sur une carte pour mieux mettre en évidence les grandes tendances des phénomènes représentés (montant des aides PAC en €/ha de SAU) et les rendant plus simples à lire.

Le rayon de lissage retenu pour l'ensemble des cartes est de 15 000 mètres. Ce lissage important permet d'améliorer la représentation des grandes tendances spatiales plutôt que de mettre en valeur des phénomènes locaux en utilisant un faible rayon de lissage.

Le lissage est réalisé à l'échelle nationale afin de prendre en compte les données extérieures au périmètre d'étude. Pour certains départements, un biais peut néanmoins persister en limite frontalière en raison de l'absence de données disponibles au-delà du territoire national. Les valeurs sont alors « moins lissées » et le montant d'aides en €/ha de SAU est artificiellement augmenté.

Pour en savoir plus, consultez sur le site de la DRAAF :

- le Flash Info « Bilan de la PAC 2013-2017 » de la région et chacun des 12 départements
- les données chiffrées et les graphiques du Flash Info au format tableur

<http://draaf.auvergne-rhone-alpes.agriculture.gouv.fr/Bilan-PAC-2013-2017>



Direction régionale de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt
Service régional de l'information statistique, économique et territoriale
16B rue Aimé Rudel - BP45 - 63370 Lempdes
Tél : 04 73 42 16 02
Courriel : infostat.draaf-auvergne-rhone-alpes@agriculture.gouv.fr
www.draaf.auvergne-rhone-alpes.agriculture.gouv.fr
www.agreste.agriculture.gouv.fr

Directeur régional : Michel Sinoir
Directeur de publication : Seán Healy
Rédactrice en chef : Marie-Laure Rongère
Composition : Sylvie Vasson et Émeline Brulurut
Prix : 2,50€
Dépôt légal : mars 2019
ISSN : 2552-4151 (En ligne)

©AGRESTE 2019

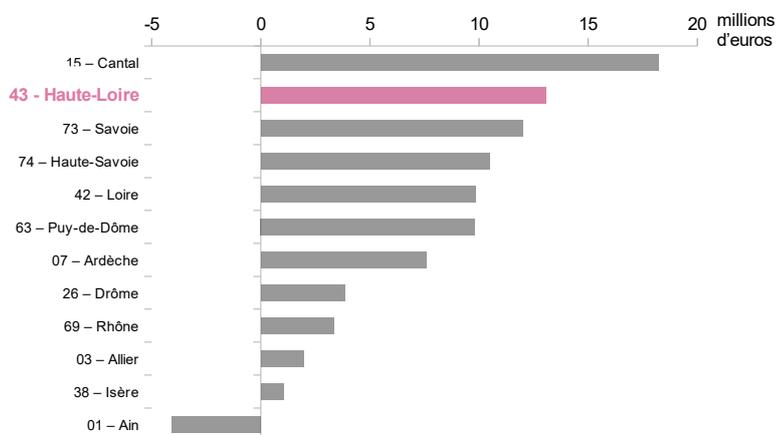
N° 6 – mars 2019

Économie agricole

Bilan PAC 2013 - 2017 de la Haute-Loire

La Haute-Loire, 2^e département bénéficiaire de la réforme en évolution absolue

Evolution du montant des aides PAC entre 2013 et 2017

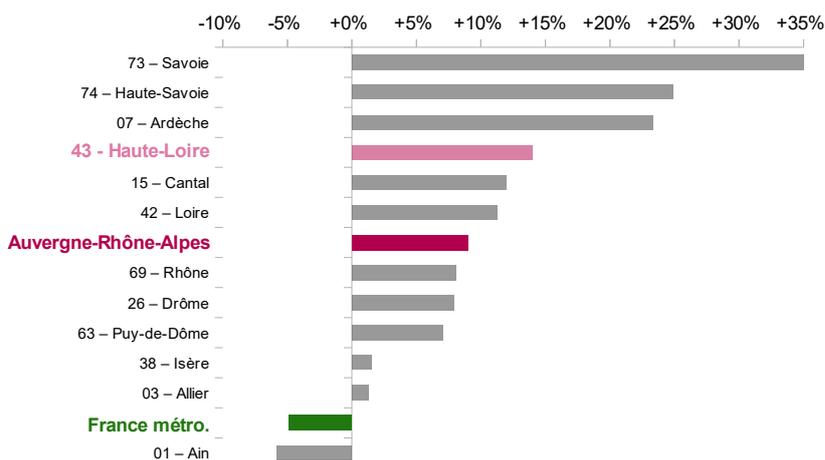


Source : Agreste - ASP (extraction octobre 2018) – Traitement SSP
Méthodologie : voir dernière page

- Gain pour le département : + 13 M€ en 2017 par rapport à 2013
- Gain pour la région : + 87 M€

La Haute-Loire, 4^e département bénéficiaire de la réforme en évolution relative

Evolution du montant des aides PAC entre 2013 et 2017



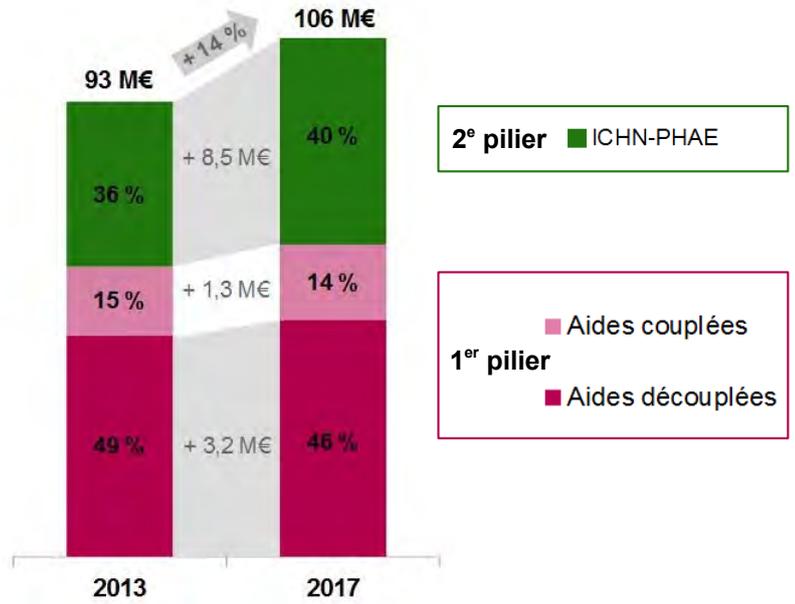
- Gain pour le département : + 14,0 %
- Gain pour la région : + 9,0 %
- Perte pour la France métro. : - 4,9 %

Source : Agreste - ASP (extraction octobre 2018) – Traitement SSP
Méthodologie : voir dernière page
Voir annexe pour le montant total des aides par région en 2017

Augmentation de la part du 2^e pilier dans le montant global des aides

Comparaison des aides par catégorie

- Montant global des aides de 106 M€ en 2017
- Augmentation des aides du 2^e pilier (+ 8,5 M€ et + 4 points dans le montant total des aides)
- Poids des aides découplées plus faible qu'en région (46 % contre 55 % en 2017)

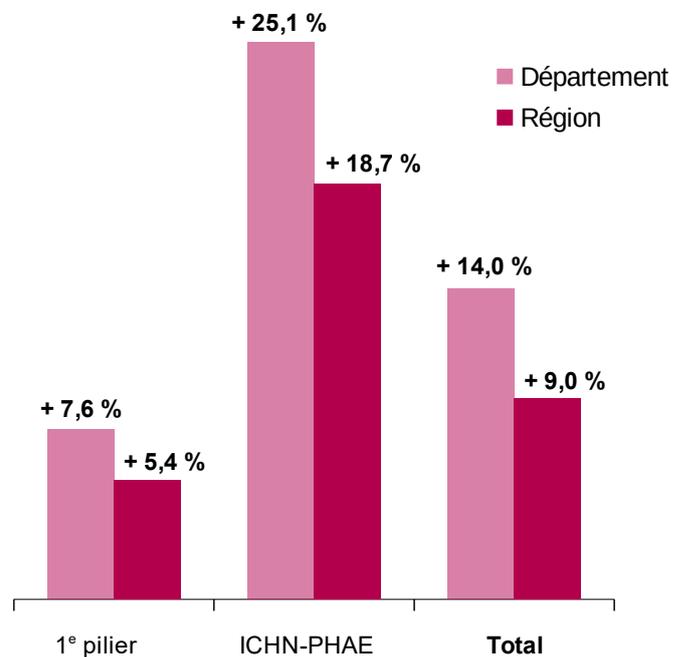


Source : Agreste - ASP (extraction octobre 2018) – Traitement SSP
 Méthodologie : voir dernière page
 Voir annexe pour les montants détaillés par catégorie d'aides

Plus forte augmentation des aides en Haute-Loire qu'au plan régional dans toutes les catégories

Evolution des aides par catégorie entre 2013 et 2017

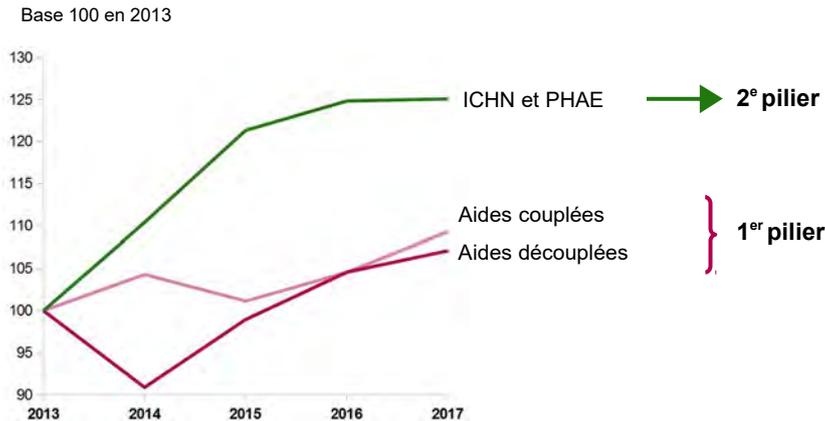
- Plus forte augmentation du montant total des aides en Haute-Loire qu'au plan régional entre 2013 et 2017 (+ 5 points)



Source : Agreste - ASP (extraction octobre 2018) – Traitement SSP
 Méthodologie : voir dernière page

Augmentation du montant des aides pour toutes les catégories depuis 2015

Evolution des montants d'aide de 2013 à 2017 par catégorie



Source : Agreste - ASP (extraction octobre 2018) – Traitement SSP
Méthodologie : voir dernière page

- Augmentation des aides du 2^e pilier jusqu'en 2016 puis stabilisation
- Augmentation des aides couplées sur toute la période à l'exception de 2015
- Diminution des aides découplées en 2014 puis augmentation régulière grâce au paiement redistributif :
 - Effet positif de la convergence
 - Revalorisation du paiement redistributif

Augmentation du montant moyen d'aides par bénéficiaire entre 2013 et 2017

- Plus forte hausse du montant moyen des aides par bénéficiaire* pour le 2^e pilier (+ 21 % soit + 2 700 € par bénéficiaire de l'ICHN)
- Gain par bénéficiaire* plus élevé dans la Haute-Loire qu'au niveau régional (+ 5 100 € contre + 3 900 €)

* Voir annexe pour l'évolution du nombre de bénéficiaires

Montant moyen des aides par exploitation bénéficiaire

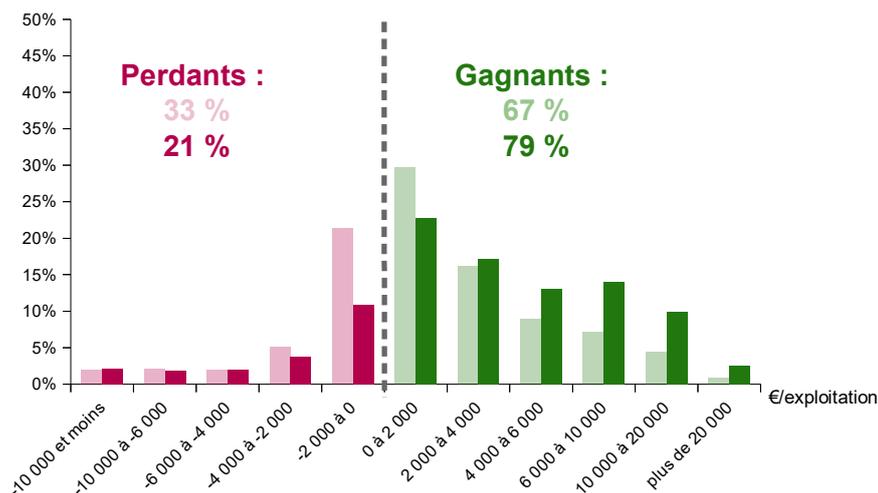
	1 ^{er} pilier			2 ^e pilier	Toutes aides PAC
	Aides découplées	Aides couplées	Toutes aides	ICHN-PHAE	
2013 (€)	11 056	4 733	14 462	10 070	22 609
2015 (€)	11 135	5 070	14 645	11 901	24 795
2017 (€)	12 723	5 509	16 713	12 793	27 708
Gain / perte entre 2013 et 2017 (€)	+1 667	+776	+2 251	+2 724	+5 099
(%)	+15,1	+14,1	+13,5	+21,3	+18,4

Source : Agreste - ASP (extraction octobre 2018) – Traitement SSP
Méthodologie : voir dernière page

Impact positif de la réforme pour 79 % des exploitations en 2017

Part des exploitations par tranche de gain/perte entre 2013 et 2017

Calcul à champ constant sur 3 317 exploitations



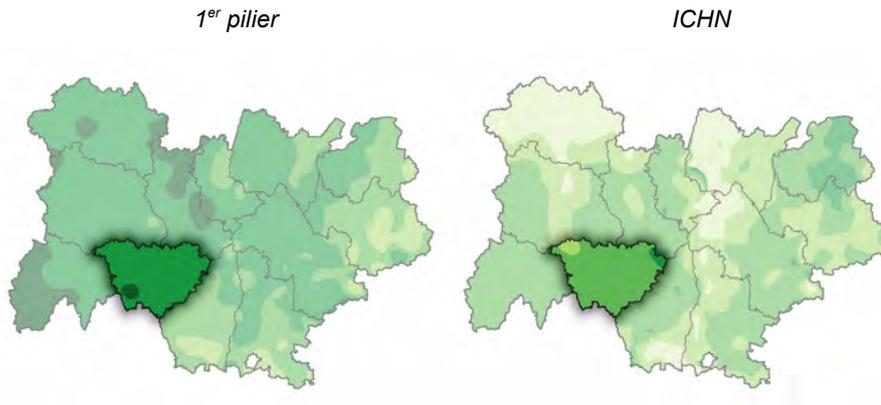
- 2015 : 67 % d'exploitations gagnantes
2017 : 79 % d'exploitations gagnantes (soit + 12 points)
- Augmentation de 6 000 € ou plus pour le tiers des exploitations gagnantes
- Diminution inférieure à 2 000 € pour 53 % des exploitations perdantes

Perdants Gagnants
 Evolution 2013-2015
 Evolution 2013-2017

Source : Agreste - ASP (extraction octobre 2018) – Traitement SSP
Méthodologie : voir dernière page

Des évolutions territoriales contrastées

Montant des aides en 2017 par hectare



Sources : Agreste - ASP (extraction 2018) – Traitement SSP
©IGN – BDCARTO®
Méthodologie : voir dernière page

- Aides du 1^{er} pilier majoritairement comprises entre 225 et 300 €/ha de SAU
- ICHN majoritairement comprise entre 150 et 225 €/ha de SAU

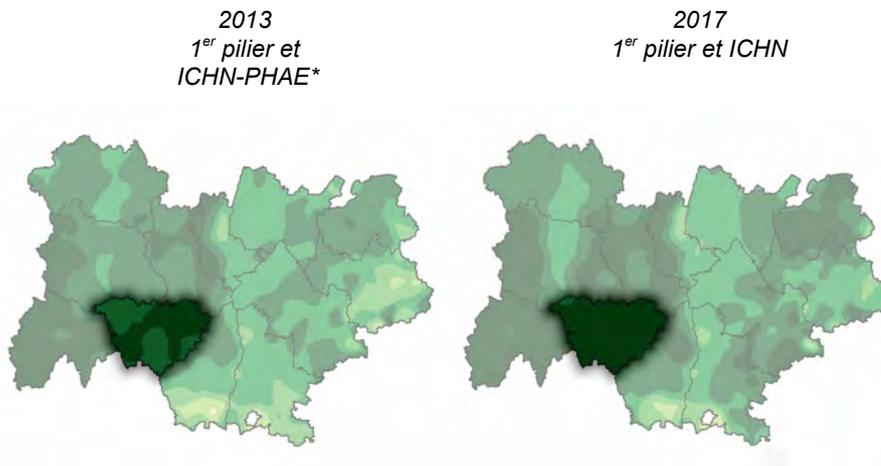
Montants en €/ha de SAU *



* Montant des aides et surfaces localisées au siège de l'exploitation

* SAU des bénéficiaires de l'aide (1^{er} pilier et/ou ICHN)

Evolution des aides 2013-2017 par hectare



Sources : Agreste - ASP (extraction 2018) – Traitement SSP
©IGN – BDCARTO®
Méthodologie : voir dernière page

- Aides homogènes sur la quasi-totalité du département en 2017 avec un montant de 400€/ha et plus

Montants en €/ha de SAU **

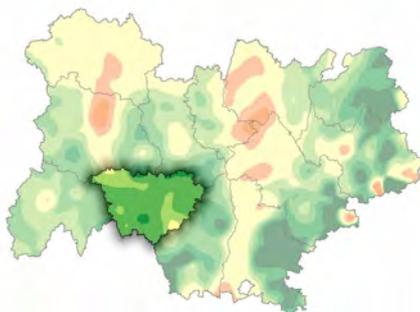


* Exclusion des bénéficiaires de la PHAE des entités collectives

** Montant des aides et surfaces localisés au siège de l'exploitation

** SAU des bénéficiaires de l'aide (1^{er} pilier et/ou ICHN)

Evolution 2013-2017 1^{er} pilier et ICHN-PHAE*



Tranches d'écart
en €/ha de SAU **



Sources : Agreste - ASP (extraction 2018) – Traitement SSP
©IGN – BDCARTO®
Méthodologie : voir dernière page

- Augmentation des aides dans tout le département le plus souvent de 50 à 75 €/ha

* Exclusion des bénéficiaires de la PHAE des entités collectives

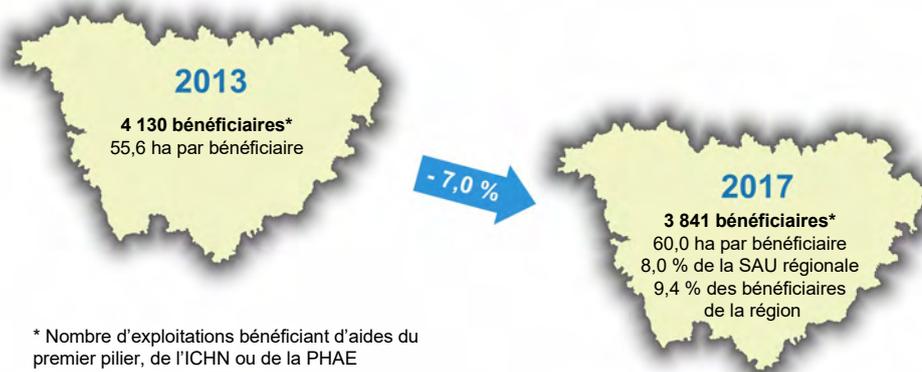
** Montant des aides et surfaces localisés au siège de l'exploitation

** SAU des bénéficiaires de l'aide (1^{er} pilier et/ou ICHN)

Émeline Brulurur

Annexe

Evolution du nombre de bénéficiaires et des surfaces concernées entre 2013 et 2017



Source : Agreste - ASP (extraction octobre 2018) – Traitement SSP -
Méthodologie : voir dernière page

Montant total des aides par catégorie sur la période 2013-2017

	Montant total des aides			Evolution 2013-2017
	2013 (millions d'€)	2015 (millions d'€)	2017 (millions d'€)	
1^{er} pilier	59,5	59,2	64,0	+4,5
DPU	45,4	-	-	-
DPB	-	24,5	23,1	-
Verdissement	-	15,0	15,9	-
Paielement redistributif *	-	4,6	9,0	-
Paielement additionnel JA	-	0,7	0,6	-
Total aides découplées	45,4	44,9	48,6	+3,2
Aide aux bovins allaitants	7,0	6,1	6,5	-0,5
Aides aux bovins laitiers	4,6	4,8	4,6	+0,0
Aides ovins/caprins	2,5	2,7	2,7	+0,1
Aides aux protéines végétales	0,0	0,7	1,7	+1,7
Autres aides couplées végétales	0,0	0,0	0,0	+0,0
Total aides couplées	14,1	14,3	15,5	+1,3
2^e pilier	33,9	41,1	42,4	+8,5
ICHN	27,8	41,1	42,4	+14,6
PHAE	6,1	-	-	-6,1
Agriculture biologique	1,1	1,4	ND	-
MAET/MAEC	0,8	0,5	ND	-
dont MAEC SHP	-	0,1	0,1	-
dont MAEC LOC	-	0,2	ND	-
Assurance récolte	0,1	0,2	0,2	+0,1
TOTAL GÉNÉRAL**	93,4	100,3	106,4	+13,0

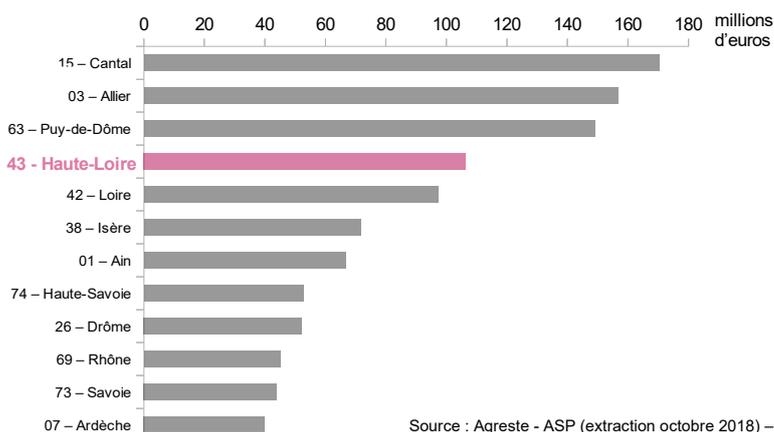
* Aide valorisant les productions à forte valeur ajoutée ou génératrice d'emploi, qui se font sur des exploitations de taille inférieure à la moyenne, l'élevage laitier par exemple

** Hors agriculture biologique, MAE, assurance récolte

- : sans objet / ND : Non disponible

Source : Agreste - ASP (extraction octobre 2018) – Traitement SSP
Méthodologie : voir dernière page

Montant des aides PAC (1^{er} pilier et ICHN) par département en 2017



	Montant des aides PAC 2017 en millions d'euros	Part dans le montant régional en %
15 – Cantal	170	16,2%
03 – Allier	157	14,9%
63 – Puy-de-Dôme	149	14,2%
43 – Haute-Loire	106	10,1%
42 – Loire	97	9,2%
38 – Isère	72	6,8%
01 – Ain	67	6,3%
74 – Haute-Savoie	53	5,0%
26 – Drôme	52	5,0%
69 – Rhône	45	4,3%
73 – Savoie	44	4,2%
07 – Ardèche	40	3,8%

Source : Agreste - ASP (extraction octobre 2018) – Traitement SSP
Méthodologie : voir dernière page

Éléments méthodologiques pris en compte pour le bilan des aides 2013-2017

Aides prises en comptes pour le bilan des aides 2013-2017

Les montants des aides sont ceux versés au titre de chacune des campagnes. Les montants des aides du 1^{er} pilier sont présentés hors remboursement de la discipline financière.

		2013	2017
1 ^{er} pilier	Aides découplées	Paiement unique (DPU)	Paiement de base (DPB) Paiement vert Paiement redistributif Paiement additionnel pour les jeunes agriculteurs
	Aides couplées animales	Prime de maintien du troupeau de vaches allaitantes (PMTVA) Aide aux veaux sous la mère et bio Aide au lait de montagne Aide aux ovins Aide aux caprins	Aide aux bovins allaitants (ABA) Aide aux bovins laitiers (ABL) Aide aux veaux sous la mère et bio Aide aux ovins Aide aux caprins
	Aides couplées végétales	Aide aux légumineuses déshydratées Aide aux protéagineux Aide qualité blé dur Aide qualité tabac	Aide aux légumineuses fourragères destinées à la déshydratation Aide aux protéagineux Aide aux légumineuses fourragères Aide aux semences de légumineuses fourragères Aide aux semences de graminées Aide au soja Aide au blé dur Aide aux pommes de terre féculières Aide au chanvre Aide au houblon Aide aux cerises transformées Aide aux pêches transformées Aide aux poires transformées Aide aux prunes transformées Aide aux tomates transformées
2 ^e pilier (aides prises en compte dans les cartes et graphiques)		Indemnité compensatoire de handicaps naturels (ICHN) Prime herbagère agro-environnementale (PHAE)	Indemnité compensatoire de handicaps naturels (ICHN)
2 ^e pilier (aides non prises en compte dans les cartes et tableaux, mais indiquées dans le tableau en annexe)		Aides à la conversion et au maintien de l'Agriculture Biologique Mesures agro-environnementales territorialisées (MAET) Assurance récolte	Aides à la conversion et au maintien de l'Agriculture Biologique Mesures agro-environnementales et climatiques (MAEC), dont : - Systèmes herbagers et pastoraux (SHP) : montant estimé par le SSP en 2017 - Localisées (LOC) Assurance récolte

Réalisation des cartes lissées :

Le lissage statistique réalisé est basé sur une estimation de la densité par la méthode du noyau (KDE : kernel density estimation), permettant de faire apparaître des continuités de tendance dans l'espace. Il permet de corriger des valeurs « extrêmes » sur une carte en les relativisant par rapport aux données des territoires qui leur sont proches (remplissage des vides et élimination des épiphénomènes conduisant à couvrir tout le territoire, y compris les communes sans exploitations agricoles, qui sont estimées à partir des valeurs des communes voisines). Cela permet ainsi de minimiser les disparités sur une carte pour mieux mettre en évidence les grandes tendances des phénomènes représentés (montant des aides PAC en €/ha de SAU) et les rendant plus simples à lire.

Le rayon de lissage retenu pour l'ensemble des cartes est de 15 000 mètres. Ce lissage important permet d'améliorer la représentation des grandes tendances spatiales plutôt que de mettre en valeur des phénomènes locaux en utilisant un faible rayon de lissage.

Le lissage est réalisé à l'échelle nationale afin de prendre en compte les données extérieures au périmètre d'étude. Pour certains départements, un biais peut néanmoins persister en limite frontalière en raison de l'absence de données disponibles au-delà du territoire national. Les valeurs sont alors « moins lissées » et le montant d'aides en €/ha de SAU est artificiellement augmenté.

Pour en savoir plus, consultez sur le site de la DRAAF :

- le Flash Info « Bilan de la PAC 2013-2017 » de la région et chacun des 12 départements
- les données chiffrées et les graphiques du Flash Info au format tableur

<http://draaf.auvergne-rhone-alpes.agriculture.gouv.fr/Bilan-PAC-2013-2017>



Direction régionale de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt
Service régional de l'information statistique, économique et territoriale
16B rue Aimé Rudel - BP45 - 63370 Lempdes
Tél : 04 73 42 16 02
Courriel : infostat.draaf-auvergne-rhone-alpes@agriculture.gouv.fr
www.draaf.auvergne-rhone-alpes.agriculture.gouv.fr
www.agreste.agriculture.gouv.fr

Directeur régional : Michel Sinoir
Directeur de publication : Seán Healy
Rédactrice en chef : Marie-Laure Rongère
Composition : Sylvie Vasson et Émeline Brulurut
Prix : 2,50€
Dépôt légal : mars 2019
ISSN : 2552-4151 (En ligne)

©AGRESTE 2019

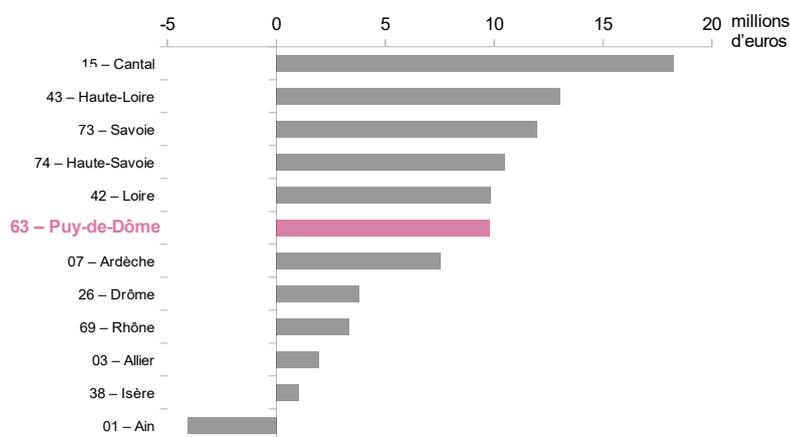
N° 6 – mars 2019

Économie agricole

Bilan PAC 2013 - 2017 du Puy-de-Dôme

Le Puy-de-Dôme, 6° département bénéficiaire de la réforme en évolution absolue

Evolution du montant des aides PAC entre 2013 et 2017

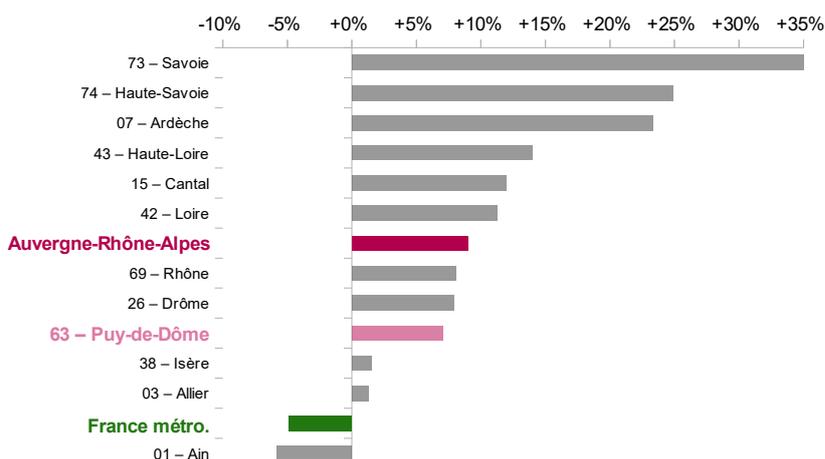


- Gain pour le département : + 9,8 M€ en 2017 par rapport à 2013
- Gain pour la région : + 87 M€

Source : Agreste - ASP (extraction octobre 2018) – Traitement SSP
Méthodologie : voir dernière page

Le Puy-de-Dôme, 9° département bénéficiaire de la réforme en évolution relative

Evolution du montant des aides PAC entre 2013 et 2017



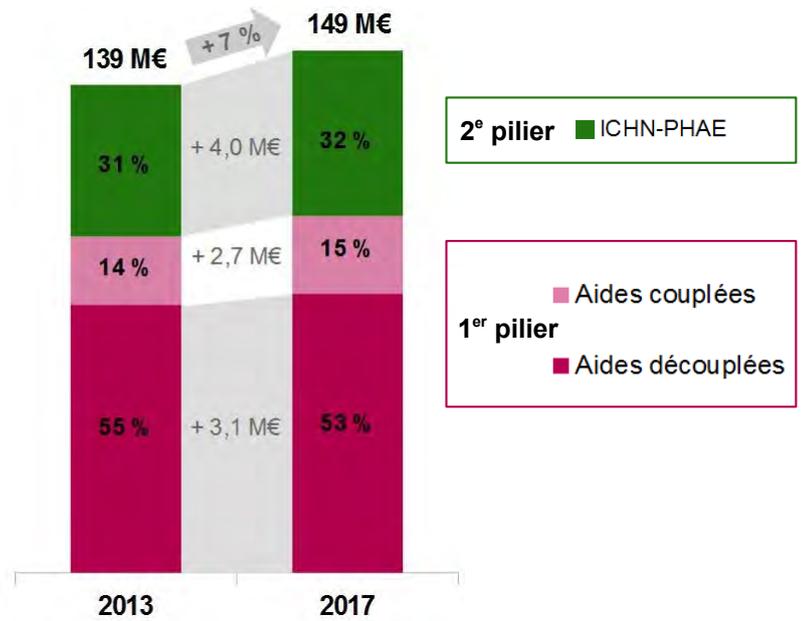
- Gain pour le département : + 7,1 %
- Gain pour la région : + 9,0 %
- Perte pour la France métro. : - 4,9 %

Source : Agreste - ASP (extraction octobre 2018) – Traitement SSP
Méthodologie : voir dernière page
Voir annexe pour le montant total des aides par région en 2017

.....

Légère diminution de la part des aides découplées dans le montant global des aides

Comparaison des aides par catégorie



- Montant global des aides de 149 M€ en 2017
- Augmentation des aides dans toutes les catégories :
 - + 4,0 M€ pour le 2^e pilier
 - + 3,1 M€ pour les aides découplées
 - + 2,7 M€ pour les aides couplées
- Faible évolution de la part des différentes aides dans le montant global

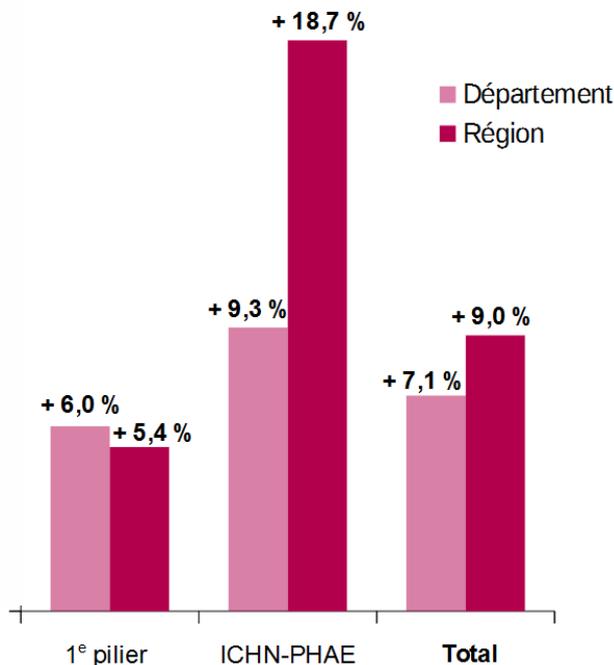
Source : Agreste - ASP (extraction octobre 2018) – Traitement SSP
 Méthodologie : voir dernière page
 Voir annexe pour les montants détaillés par catégorie d'aides

.....

Augmentation du 2^e pilier deux fois moins forte qu'au plan régional

Evolution des aides par catégorie entre 2013 et 2017

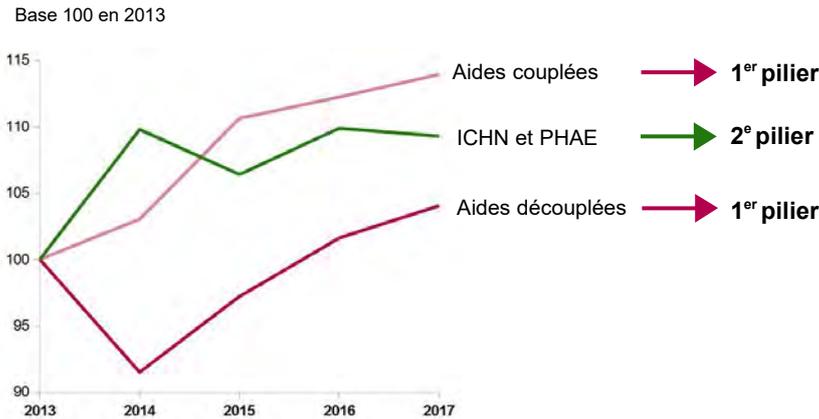
- Augmentation du montant total des aides entre 2013 et 2017 plus faible qu'en région
- Augmentation des aides du 1^{er} pilier équivalente au niveau régional
- Augmentation des aides du 2^e pilier bien plus faible qu'au plan régional



Source : Agreste - ASP (extraction octobre 2018) – Traitement SSP
 Méthodologie : voir dernière page

Augmentation des aides pour toutes les catégories depuis 2015

Evolution des montants d'aide de 2013 à 2017 par catégorie



Source : Agreste - ASP (extraction octobre 2018) – Traitement SSP
Méthodologie : voir dernière page

- Augmentation des aides couplées sur toute la période
- Augmentation des aides du 2^e pilier sur toute la période à l'exception de 2015
- Diminution des aides découplées en 2014 puis augmentation régulière grâce au paiement redistributif :
 - Effet positif de la convergence
 - Revalorisation du paiement redistributif

Augmentation du montant moyen d'aides par bénéficiaire entre 2013 et 2017

- Gain par bénéficiaire* proche du niveau régional (+ 3 900 €)
- Plus forte hausse du montant moyen des aides par bénéficiaire* :
 - pour le 1^{er} pilier en valeur absolue (+ 2 400 € par bénéficiaire)
 - pour le 2^e pilier en valeur relative (+ 14 % par bénéficiaire)

Montant moyen des aides par exploitation bénéficiaire

	1 ^{er} pilier			2 ^e pilier	Toutes aides PAC
	Aides découplées	Aides couplées	Toutes aides	ICHN-PHAE	
2013 (€)	12 831	5 681	16 055	11 743	23 092
2015 (€)	12 714	6 488	16 340	12 938	24 145
2017 (€)	14 455	6 714	18 445	13 680	26 946
Gain / perte entre 2013 et 2017 (€)	+1 624	+1 032	+2 390	+1 937	+3 854
(%)	+12,7	+15,4	+13,0	+14,2	+14,3

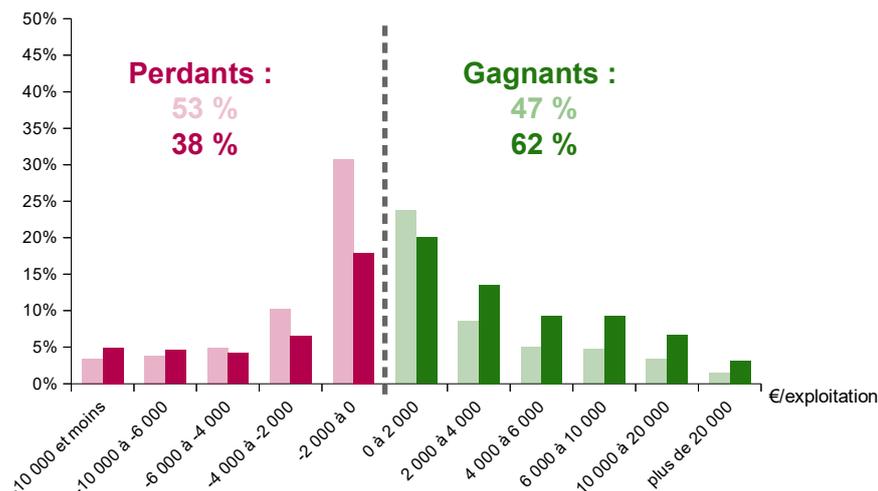
* Voir annexe pour l'évolution du nombre de bénéficiaires

Source : Agreste - ASP (extraction octobre 2018) – Traitement SSP
Méthodologie : voir dernière page

Impact positif de la réforme pour 62 % des exploitations en 2017

Part des exploitations par tranche de gain/perte entre 2013 et 2017

Calcul à champ constant sur 4 691 exploitations



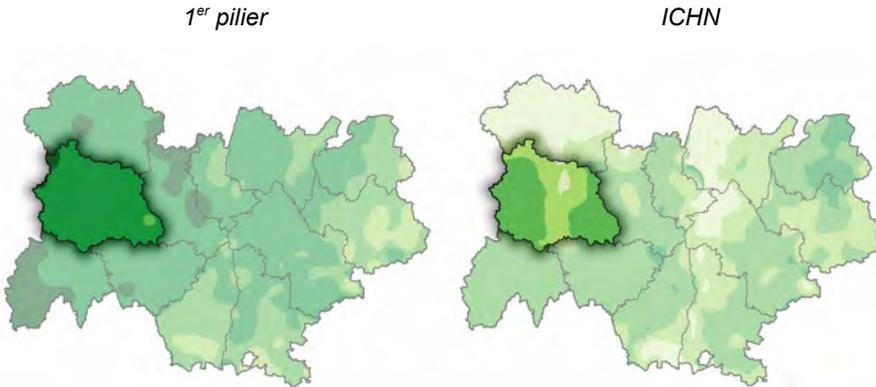
- 2015 : moins de gagnants que de perdants
- 2017 : plus de gagnants que de perdants (soit + 15 points)
- Augmentation de 6 000 € ou plus pour près du tiers des exploitations gagnantes
- Diminution inférieure à 2 000 € pour 47 % des exploitations perdantes

Perdants Gagnants
Evolution 2013-2015 Evolution 2013-2017

Source : Agreste - ASP (extraction octobre 2018) – Traitement SSP
Méthodologie : voir dernière page

Des évolutions territoriales contrastées

Montant des aides en 2017 par hectare



Sources : Agreste - ASP (extraction 2018) – Traitement SSP
©IGN – BDCARTO®
Méthodologie : voir dernière page

- Aides du 1^{er} pilier majoritairement comprises entre 225 et 300 €/ha de SAU
- ICHN comprise entre 150 et 225 €/ha en montagne (à l'est et l'ouest)

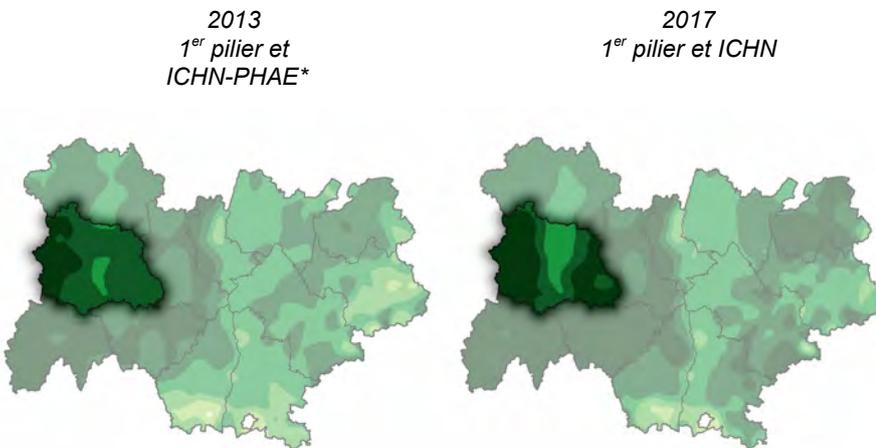
Montants en €/ha de SAU *



* Montant des aides et surfaces localisées au siège de l'exploitation

* SAU des bénéficiaires de l'aide (1^{er} pilier et/ou ICHN)

Evolution des aides 2013-2017 par hectare



Sources : Agreste - ASP (extraction 2018) – Traitement SSP
©IGN – BDCARTO®
Méthodologie : voir dernière page

- Aides plus homogènes en 2017 en plaine d'une part (partie centrale avec 225 à 300 €/ha), et en montagne d'autre part (400 €/ha et plus)

Montants en €/ha de SAU **

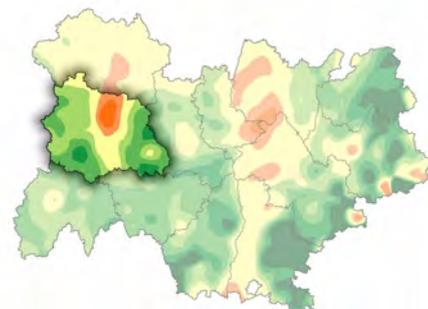


* Exclusion des bénéficiaires de la PHAE des entités collectives

** Montant des aides et surfaces localisés au siège de l'exploitation

** SAU des bénéficiaires de l'aide (1^{er} pilier et/ou ICHN)

Evolution 2013-2017 1^{er} pilier et ICHN-PHAE*



Tranches d'écart
en €/ha de SAU **



Sources : Agreste - ASP (extraction 2018) – Traitement SSP
©IGN – BDCARTO®
Méthodologie : voir dernière page

- Augmentation des aides en montagne (+ 25 à + 100 €/ha de SAU)
- Diminution des aides en zone de plaine avec une perte pouvant dépasser 50 €/ha

* Exclusion des bénéficiaires de la PHAE des entités collectives

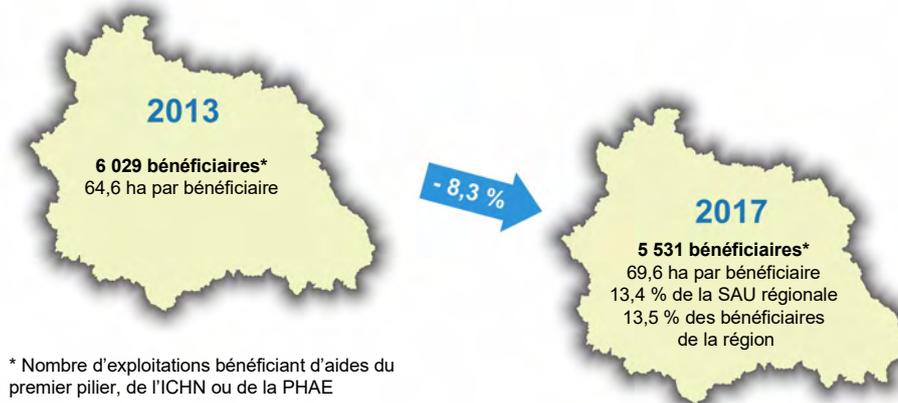
** Montant des aides et surfaces localisés au siège de l'exploitation

** SAU des bénéficiaires de l'aide (1^{er} pilier et/ou ICHN)

Émeline Brulurur

Annexe

Evolution du nombre de bénéficiaires et des surfaces concernées entre 2013 et 2017



Source : Agreste - ASP (extraction octobre 2018) – Traitement SSP -
Méthodologie : voir dernière page

Montant total des aides par catégorie sur la période 2013-2017

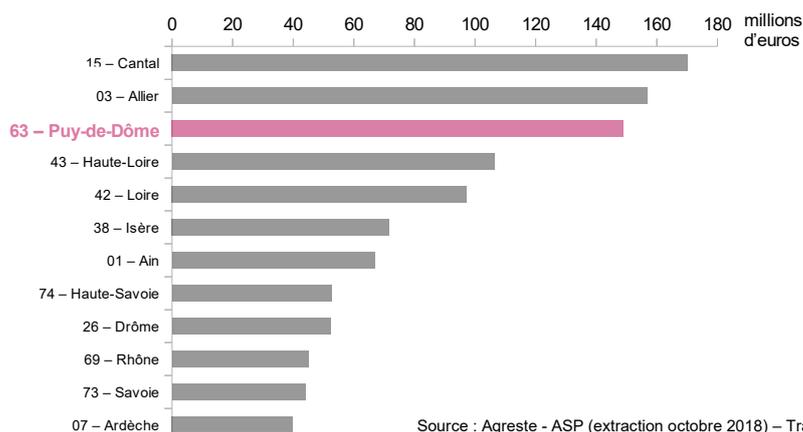
	Montant total des aides			Evolution 2013-2017 (millions d'€)
	2013 (millions d'€)	2015 (millions d'€)	2017 (millions d'€)	
1^{er} pilier	96,0	95,9	101,8	+5,8
DPU	76,5	-	-	-
DPB	-	41,6	39,2	-
Verdissement	-	25,4	27,0	-
Paiement redistributif *	-	6,5	12,6	-
Paiement additionnel JA	-	0,8	0,8	-
Total aides découplées	76,5	74,4	79,6	+3,1
Aide aux bovins allaitants	14,2	15,3	15,6	+1,4
Aides aux bovins laitiers	3,4	3,8	3,7	+0,3
Aides ovins/caprins	1,8	1,9	1,9	+0,1
Aides aux protéines végétales	0,1	0,5	1,1	+1,0
Autres aides couplées végétales	0,1	0,0	0,0	-0,1
Total aides couplées	19,5	21,6	22,2	+2,7
2^e pilier	43,2	46,0	47,2	+4,0
ICHN	30,6	46,0	47,2	+16,7
PHAE	12,6	-	-	-12,6
Agriculture biologique	0,7	1,0	ND	-
MAET/MAEC	0,8	0,3	ND	-
dont MAEC SHP	-	0,0	0,1	-
dont MAEC LOC	-	0,1	ND	-
Assurance récolte	0,5	0,5	0,5	-0,0
TOTAL GÉNÉRAL**	139,2	141,9	149,0	+9,8

* Aide valorisant les productions à forte valeur ajoutée ou génératrice d'emploi, qui se font sur des exploitations de taille inférieure à la moyenne, l'élevage laitier par exemple
** Hors agriculture biologique, MAE, assurance récolte

- : sans objet / ND : Non disponible

Source : Agreste - ASP (extraction octobre 2018) – Traitement SSP
Méthodologie : voir dernière page

Montant des aides PAC (1^{er} pilier et ICHN) par département en 2017



	Montant des aides PAC 2017 en millions d'euros	Part dans le montant régional en %
15 – Cantal	170	16,2%
03 – Allier	157	14,9%
63 – Puy-de-Dôme	149	14,2%
43 – Haute-Loire	106	10,1%
42 – Loire	97	9,2%
38 – Isère	72	6,8%
01 – Ain	67	6,3%
74 – Haute-Savoie	53	5,0%
26 – Drôme	52	5,0%
69 – Rhône	45	4,3%
73 – Savoie	44	4,2%
07 – Ardèche	40	3,8%

Source : Agreste - ASP (extraction octobre 2018) – Traitement SSP
Méthodologie : voir dernière page

Éléments méthodologiques pris en compte pour le bilan des aides 2013-2017

Aides prises en comptes pour le bilan des aides 2013-2017

Les montants des aides sont ceux versés au titre de chacune des campagnes. Les montants des aides du 1^{er} pilier sont présentés hors remboursement de la discipline financière.

		2013	2017
1 ^{er} pilier	Aides découplées	Paiement unique (DPU)	Paiement de base (DPB) Paiement vert Paiement redistributif Paiement additionnel pour les jeunes agriculteurs
	Aides couplées animales	Prime de maintien du troupeau de vaches allaitantes (PMTVA) Aide aux veaux sous la mère et bio Aide au lait de montagne Aide aux ovins Aide aux caprins	Aide aux bovins allaitants (ABA) Aide aux bovins laitiers (ABL) Aide aux veaux sous la mère et bio Aide aux ovins Aide aux caprins
	Aides couplées végétales	Aide aux légumineuses déshydratées Aide aux protéagineux Aide qualité blé dur Aide qualité tabac	Aide aux légumineuses fourragères destinées à la déshydratation Aide aux protéagineux Aide aux légumineuses fourragères Aide aux semences de légumineuses fourragères Aide aux semences de graminées Aide au soja Aide au blé dur Aide aux pommes de terre féculières Aide au chanvre Aide au houblon Aide aux cerises transformées Aide aux pêches transformées Aide aux poires transformées Aide aux prunes transformées Aide aux tomates transformées
2 ^e pilier (aides prises en compte dans les cartes et graphiques)		Indemnité compensatoire de handicaps naturels (ICHN) Prime herbagère agro-environnementale (PHAE)	Indemnité compensatoire de handicaps naturels (ICHN)
2 ^e pilier (aides non prises en compte dans les cartes et tableaux, mais indiquées dans le tableau en annexe)		Aides à la conversion et au maintien de l'Agriculture Biologique Mesures agro-environnementales territorialisées (MAET) Assurance récolte	Aides à la conversion et au maintien de l'Agriculture Biologique Mesures agro-environnementales et climatiques (MAEC), dont : - Systèmes herbagers et pastoraux (SHP) : montant estimé par le SSP en 2017 - Localisées (LOC) Assurance récolte

Réalisation des cartes lissées :

Le lissage statistique réalisé est basé sur une estimation de la densité par la méthode du noyau (KDE : kernel density estimation), permettant de faire apparaître des continuités de tendance dans l'espace. Il permet de corriger des valeurs « extrêmes » sur une carte en les relativisant par rapport aux données des territoires qui leur sont proches (remplissage des vides et élimination des épiphénomènes conduisant à couvrir tout le territoire, y compris les communes sans exploitations agricoles, qui sont estimées à partir des valeurs des communes voisines). Cela permet ainsi de minimiser les disparités sur une carte pour mieux mettre en évidence les grandes tendances des phénomènes représentés (montant des aides PAC en €/ha de SAU) et les rendant plus simples à lire.

Le rayon de lissage retenu pour l'ensemble des cartes est de 15 000 mètres. Ce lissage important permet d'améliorer la représentation des grandes tendances spatiales plutôt que de mettre en valeur des phénomènes locaux en utilisant un faible rayon de lissage.

Le lissage est réalisé à l'échelle nationale afin de prendre en compte les données extérieures au périmètre d'étude. Pour certains départements, un biais peut néanmoins persister en limite frontalière en raison de l'absence de données disponibles au-delà du territoire national. Les valeurs sont alors « moins lissées » et le montant d'aides en €/ha de SAU est artificiellement augmenté.

Pour en savoir plus, consultez sur le site de la DRAAF :

- le Flash Info « Bilan de la PAC 2013-2017 » de la région et chacun des 12 départements
- les données chiffrées et les graphiques du Flash Info au format tableur

<http://draaf.auvergne-rhone-alpes.agriculture.gouv.fr/Bilan-PAC-2013-2017>



Direction régionale de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt
Service régional de l'information statistique, économique et territoriale
16B rue Aimé Rudel - BP45 - 63370 Lempdes
Tél : 04 73 42 16 02
Courriel : infostat.draaf-auvergne-rhone-alpes@agriculture.gouv.fr
www.draaf.auvergne-rhone-alpes.agriculture.gouv.fr
www.agreste.agriculture.gouv.fr

Directeur régional : Michel Sinoir
Directeur de publication : Seán Healy
Rédactrice en chef : Marie-Laure Rongère
Composition : Sylvie Vasson et Émeline Brulurut
Prix : 2,50€
Dépôt légal : mars 2019
ISSN : 2552-4151 (En ligne)

©AGRESTE 2019

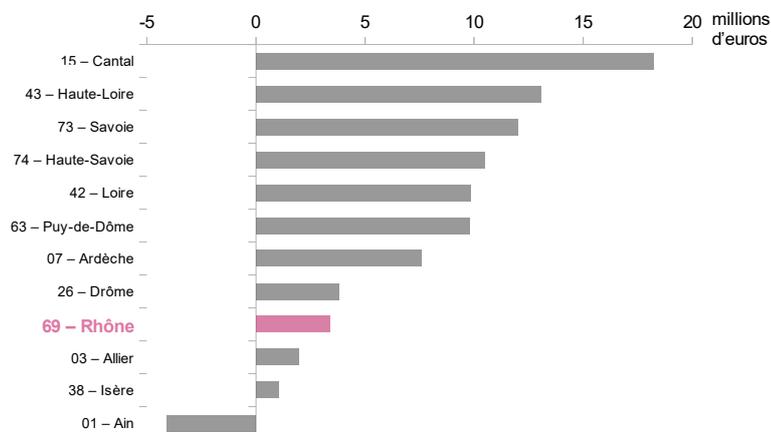
N° 6 – mars 2019

Économie agricole

Bilan PAC 2013 - 2017 du Rhône

Le Rhône, 9^e département bénéficiaire de la réforme en évolution absolue

Evolution du montant des aides PAC entre 2013 et 2017

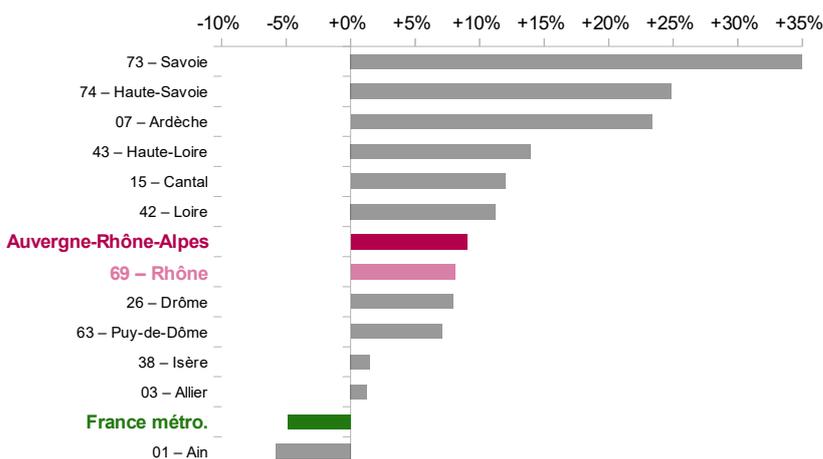


Source : Agreste - ASP (extraction octobre 2018) – Traitement SSP
Méthodologie : voir dernière page

- Gain pour le département : + 3,4 M€ en 2017 par rapport à 2013
- Gain pour la région : + 87 M€

Le Rhône, 7^e département bénéficiaire de la réforme en évolution relative

Evolution du montant des aides PAC entre 2013 et 2017



Source : Agreste - ASP (extraction octobre 2018) – Traitement SSP
Méthodologie : voir dernière page
Voir annexe pour le montant total des aides par région en 2017

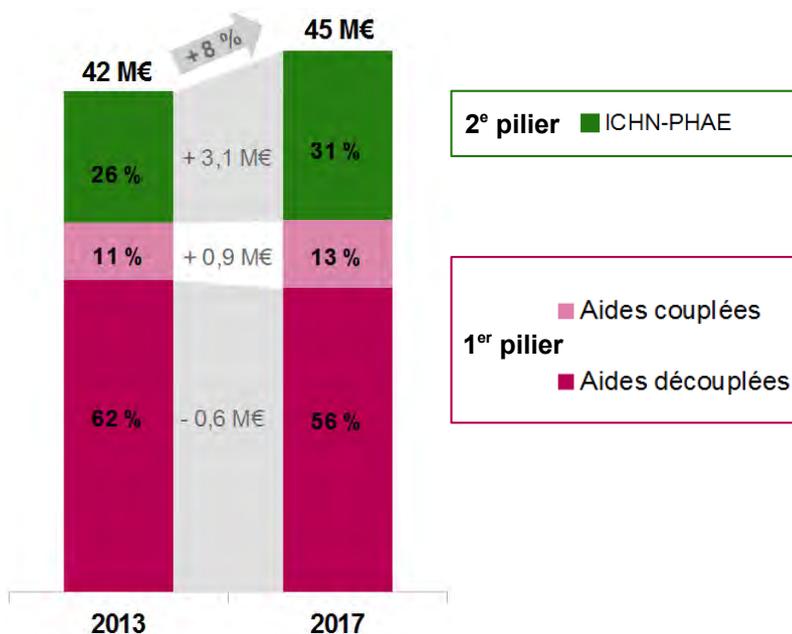
- Gain pour le département : + 8,1 %
- Gain pour la région : + 9,0 %
- Perte pour la France métro. : - 4,9 %

.....

Diminution de la part des aides découplées dans le montant global des aides

- Montant global des aides de 45 M€ en 2017
- Augmentation des aides du 2^e pilier (+ 3,1 M€ et + 5 points dans le montant total des aides)
- Diminution des aides découplées (- 0,6 M€ et - 6 points)
- Légère augmentation des aides couplées (+ 0,9 M€)

Comparaison des aides par catégorie

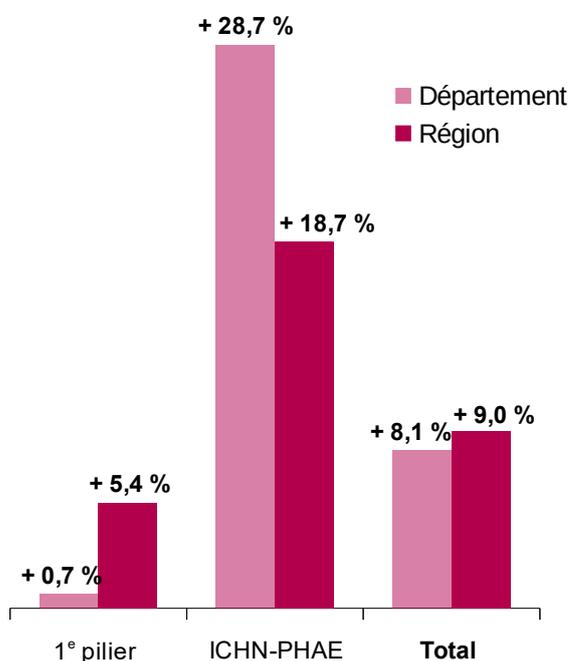


.....

Plus forte augmentation du 2^e pilier dans le Rhône qu'au plan régional en valeur relative

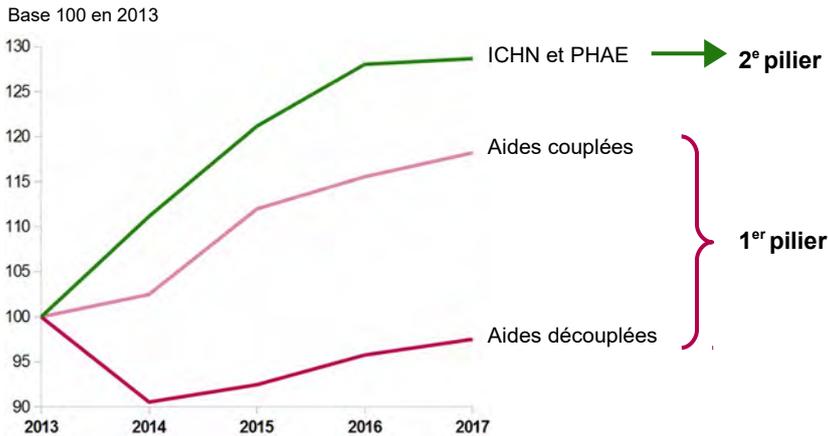
- Augmentation du montant total des aides entre 2013 et 2017 proche de l'évolution régionale
- 1^{er} pilier plutôt en stabilité
- Augmentation du 2^e pilier plus forte qu'en région

Evolution des aides par catégorie entre 2013 et 2017



Augmentation du montant des aides pour toutes les catégories depuis 2014

Evolution des montants d'aide de 2013 à 2017 par catégorie



- Forte augmentation des aides du 2^e pilier jusqu'en 2016 puis stabilisation
- Augmentation des aides couplées sur toute la période
- Diminution des aides découplées en 2014 puis augmentation régulière :
 - Effet de la convergence
 - Revalorisation du paiement redistributif

Source : Agreste - ASP (extraction octobre 2018) – Traitement SSP
Méthodologie : voir dernière page

Augmentation du montant moyen d'aides par bénéficiaire entre 2013 et 2017

- Plus forte hausse du montant moyen des aides par bénéficiaire* pour le 2^e pilier (+ 22 % soit + 2 200 € par bénéficiaire de l'ICHN)
- Gain par bénéficiaire beaucoup plus faible dans le Rhône qu'au niveau régional (+ 1 800 € contre + 3 900 €)

Montant moyen des aides par exploitation bénéficiaire

		1 ^{er} pilier			2 ^e pilier	Toutes aides PAC
		Aides découplées	Aides couplées	Toutes aides	ICHN-PHAE	
2013	(€)	10 244	3 526	12 039	7 714	16 277
2015	(€)	9 438	3 937	11 501	9 781	16 701
2017	(€)	10 416	4 138	12 688	9 913	18 078
Gain / perte entre 2013 et 2017	(€)	+173	+612	+649	+2 198	+1 801
	(%)	+1,7	+14,8	+5,1	+22,2	+10,0

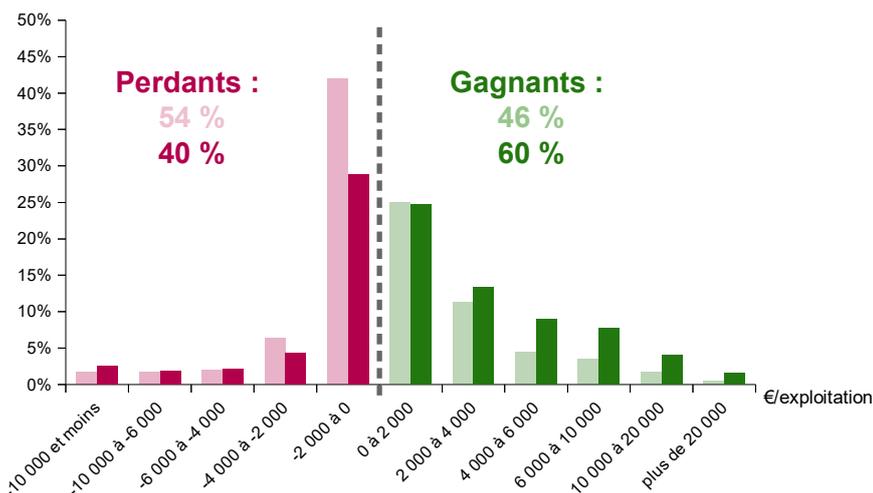
Source : Agreste - ASP (extraction octobre 2018) – Traitement SSP
Méthodologie : voir dernière page

* Voir annexe pour l'évolution du nombre de bénéficiaires

Impact positif de la réforme pour 60 % des exploitations en 2017

Part des exploitations par tranche de gain/perte entre 2013 et 2017

Calcul à champ constant sur 2 208 exploitations



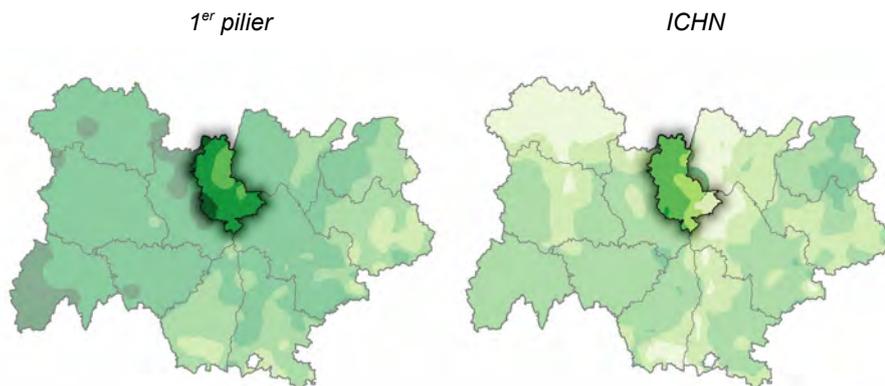
- 2015 : moins de gagnants que de perdants
2017 : plus de gagnants que de perdants (soit + 14 points)
- Augmentation de 2 000 € ou plus pour 59 % des exploitations gagnantes
- Diminution inférieure à 2 000 € pour 73 % des exploitations perdantes

Perdants Gagnants
Evolution 2013-2015
Evolution 2013-2017

Source : Agreste - ASP (extraction octobre 2018) – Traitement SSP
Méthodologie : voir dernière page

Des évolutions territoriales contrastées

Montant des aides en 2017 par hectare



Sources : Agreste - ASP (extraction 2018) – Traitement SSP
©IGN – BDCARTO®
Méthodologie : voir dernière page

- Aides du 1^{er} pilier plus élevées en montagne qu'en plaine
- Bénéficiaires de l'ICHN principalement à l'ouest du département (150 à 225 €/ha de SAU)

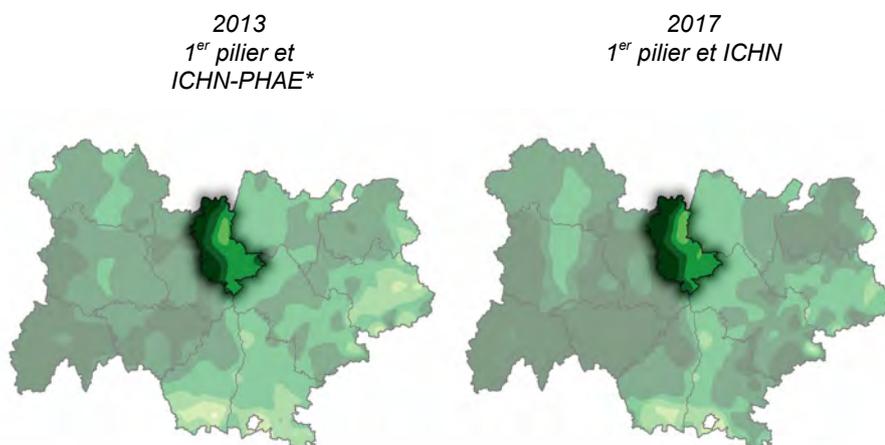
Montants en €/ha de SAU *

- 400 et plus
- 300 à 400
- 225 à 300
- 150 à 225
- 75 à 150
- 75 et moins

* Montant des aides et surfaces localisées au siège de l'exploitation

* SAU des bénéficiaires de l'aide (1^{er} pilier et/ou ICHN)

Evolution des aides 2013-2017 par hectare



Sources : Agreste - ASP (extraction 2018) – Traitement SSP
©IGN – BDCARTO®
Méthodologie : voir dernière page

- Faible évolution du montant des aides entre 2013 et 2017
- Aides plus élevées à l'ouest (en montagne, 400 €/ha ou plus) qu'à l'est (en plaine, 150 à 300 €/ha)

Montants en €/ha de SAU **

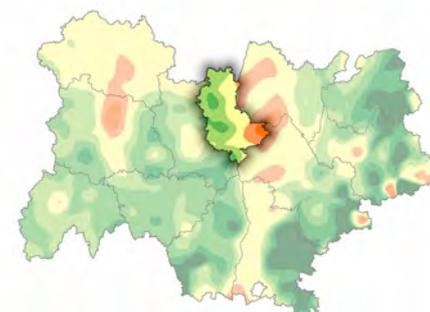
- 400 et plus
- 300 à 400
- 225 à 300
- 150 à 225
- 75 à 150
- 75 et moins

* Exclusion des bénéficiaires de la PHAE des entités collectives

** Montant des aides et surfaces localisés au siège de l'exploitation

** SAU des bénéficiaires de l'aide (1^{er} pilier et/ou ICHN)

Evolution 2013-2017
1^{er} pilier et ICHN-PHAE*



Sources : Agreste - ASP (extraction 2018) – Traitement SSP
©IGN – BDCARTO®
Méthodologie : voir dernière page

Tranches d'écart
en €/ha de SAU **

- 100 et plus
- 75 à 100
- 50 à 75
- 25 à 50
- - 25 à 25
- - 50 à - 25
- - 50 et moins

- Augmentation des aides en montagne (+ 25 à + 75 €/ha de SAU)
- Diminution des aides en zone de plaine, en particulier à l'est de Lyon avec des territoires pouvant perdre plus de 50 €/ha

* Exclusion des bénéficiaires de la PHAE des entités collectives

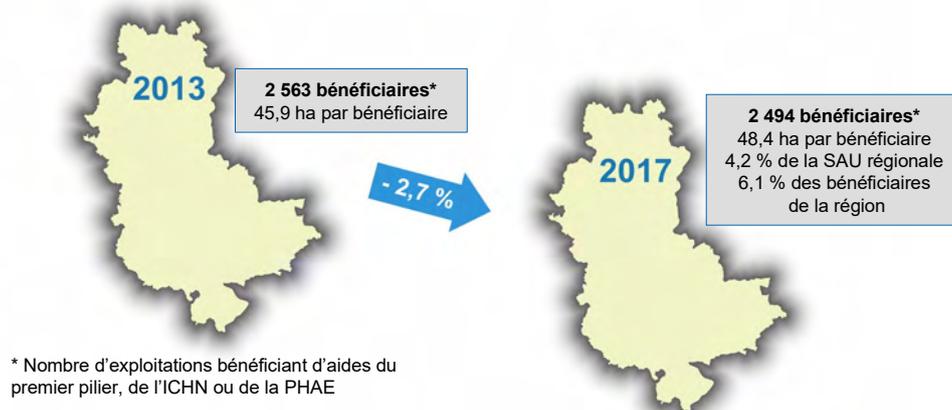
** Montant des aides et surfaces localisés au siège de l'exploitation

** SAU des bénéficiaires de l'aide (1^{er} pilier et/ou ICHN)

Émeline Brulurur

Annexe

Evolution du nombre de bénéficiaires et des surfaces concernées entre 2013 et 2017



Source : Agreste - ASP (extraction octobre 2018) – Traitement SSP -
Méthodologie : voir dernière page

Montant total des aides par catégorie sur la période 2013-2017

	Montant total des aides			Evolution 2013-2017 (millions d'€)
	2013 (millions d'€)	2015 (millions d'€)	2017 (millions d'€)	
1^{er} pilier	30,7	29,4	31,0	+0,2
DPU	26,0	-	-	-
DPB	-	13,3	12,2	-
Verdissement	-	8,0	8,3	-
Paiement redistributif *	-	2,3	4,4	-
Paiement additionnel JA	-	0,4	0,4	-
Total aides découplées	26,0	24,0	25,3	-0,6
Aide aux bovins allaitants	2,4	2,6	2,6	+0,2
Aides aux bovins laitiers	1,9	2,1	2,0	+0,1
Aides ovins/caprins	0,5	0,5	0,5	+0,0
Aides aux protéines végétales	0,0	0,2	0,4	+0,4
Autres aides couplées végétales	0,0	0,0	0,0	+0,0
Total aides couplées	4,8	5,3	5,6	+0,9
2^e pilier	11,0	13,3	14,1	+3,1
ICHN	9,8	13,3	14,1	+4,3
PHAE	1,2	-	-	-1,2
Agriculture biologique	0,6	0,8	ND	-
MAET/MAEC	0,2	0,2	ND	-
dont MAEC SHP	-	0,0	0,4	-
dont MAEC LOC	-	0,1	ND	-
Assurance récolte	1,1	1,5	1,2	+0,1
TOTAL GÉNÉRAL**	41,7	42,7	45,1	+3,4

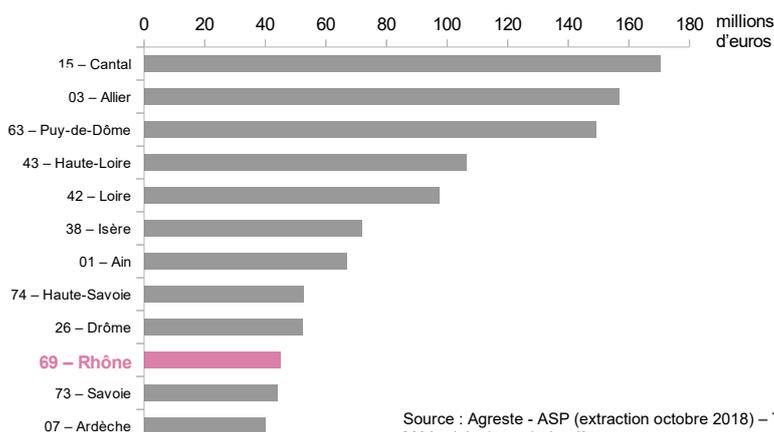
* Aide valorisant les productions à forte valeur ajoutée ou génératrice d'emploi, qui se font sur des exploitations de taille inférieure à la moyenne, l'élevage laitier par exemple

** Hors agriculture biologique, MAE, assurance récolte

- : sans objet / ND : Non disponible

Source : Agreste - ASP (extraction octobre 2018) – Traitement SSP
Méthodologie : voir dernière page

Montant des aides PAC (1^{er} pilier et ICHN) par département en 2017



Département	Montant des aides PAC 2017 en millions d'euros	Part dans le montant régional en %
15 – Cantal	170	16,2%
03 – Allier	157	14,9%
63 – Puy-de-Dôme	149	14,2%
43 – Haute-Loire	106	10,1%
42 – Loire	97	9,2%
38 – Isère	72	6,8%
01 – Ain	67	6,3%
74 – Haute-Savoie	53	5,0%
26 – Drôme	52	5,0%
69 – Rhône	45	4,3%
73 – Savoie	44	4,2%
07 – Ardèche	40	3,8%

Source : Agreste - ASP (extraction octobre 2018) – Traitement SSP
Méthodologie : voir dernière page

Éléments méthodologiques pris en compte pour le bilan des aides 2013-2017

Aides prises en comptes pour le bilan des aides 2013-2017

Les montants des aides sont ceux versés au titre de chacune des campagnes. Les montants des aides du 1^{er} pilier sont présentés hors remboursement de la discipline financière.

		2013	2017
1 ^{er} pilier	Aides découplées	Paiement unique (DPU)	Paiement de base (DPB) Paiement vert Paiement redistributif Paiement additionnel pour les jeunes agriculteurs
	Aides couplées animales	Prime de maintien du troupeau de vaches allaitantes (PMTVA) Aide aux veaux sous la mère et bio Aide au lait de montagne Aide aux ovins Aide aux caprins	Aide aux bovins allaitants (ABA) Aide aux bovins laitiers (ABL) Aide aux veaux sous la mère et bio Aide aux ovins Aide aux caprins
	Aides couplées végétales	Aide aux légumineuses déshydratées Aide aux protéagineux Aide qualité blé dur Aide qualité tabac	Aide aux légumineuses fourragères destinées à la déshydratation Aide aux protéagineux Aide aux légumineuses fourragères Aide aux semences de légumineuses fourragères Aide aux semences de graminées Aide au soja Aide au blé dur Aide aux pommes de terre féculières Aide au chanvre Aide au houblon Aide aux cerises transformées Aide aux pêches transformées Aide aux poires transformées Aide aux prunes transformées Aide aux tomates transformées
2 ^e pilier (aides prises en compte dans les cartes et graphiques)		Indemnité compensatoire de handicaps naturels (ICHN) Prime herbagère agro-environnementale (PHAE)	Indemnité compensatoire de handicaps naturels (ICHN)
2 ^e pilier (aides non prises en compte dans les cartes et tableaux, mais indiquées dans le tableau en annexe)		Aides à la conversion et au maintien de l'Agriculture Biologique Mesures agro-environnementales territorialisées (MAET) Assurance récolte	Aides à la conversion et au maintien de l'Agriculture Biologique Mesures agro-environnementales et climatiques (MAEC), dont : - Systèmes herbagers et pastoraux (SHP) : montant estimé par le SSP en 2017 - Localisées (LOC) Assurance récolte

Réalisation des cartes lissées :

Le lissage statistique réalisé est basé sur une estimation de la densité par la méthode du noyau (KDE : kernel density estimation), permettant de faire apparaître des continuités de tendance dans l'espace. Il permet de corriger des valeurs « extrêmes » sur une carte en les relativisant par rapport aux données des territoires qui leur sont proches (remplissage des vides et élimination des épiphénomènes conduisant à couvrir tout le territoire, y compris les communes sans exploitations agricoles, qui sont estimées à partir des valeurs des communes voisines). Cela permet ainsi de minimiser les disparités sur une carte pour mieux mettre en évidence les grandes tendances des phénomènes représentés (montant des aides PAC en €/ha de SAU) et les rendant plus simples à lire.

Le rayon de lissage retenu pour l'ensemble des cartes est de 15 000 mètres. Ce lissage important permet d'améliorer la représentation des grandes tendances spatiales plutôt que de mettre en valeur des phénomènes locaux en utilisant un faible rayon de lissage.

Le lissage est réalisé à l'échelle nationale afin de prendre en compte les données extérieures au périmètre d'étude. Pour certains départements, un biais peut néanmoins persister en limite frontalière en raison de l'absence de données disponibles au-delà du territoire national. Les valeurs sont alors « moins lissées » et le montant d'aides en €/ha de SAU est artificiellement augmenté.

Pour en savoir plus, consultez sur le site de la DRAAF :

- le Flash Info « Bilan de la PAC 2013-2017 » de la région et chacun des 12 départements
- les données chiffrées et les graphiques du Flash Info au format tableur

<http://draaf.auvergne-rhone-alpes.agriculture.gouv.fr/Bilan-PAC-2013-2017>



Direction régionale de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt
Service régional de l'information statistique, économique et territoriale
16B rue Aimé Rudel - BP45 - 63370 Lempdes
Tél : 04 73 42 16 02
Courriel : infostat.draaf-auvergne-rhone-alpes@agriculture.gouv.fr
www.draaf.auvergne-rhone-alpes.agriculture.gouv.fr
www.agreste.agriculture.gouv.fr

Directeur régional : Michel Sinoir
Directeur de publication : Seán Healy
Rédactrice en chef : Marie-Laure Rongère
Composition : Sylvie Vasson et Émeline Brulurud
Prix : 2,50€
Dépôt légal : mars 2019
ISSN : 2552-4151 (En ligne)

©AGRESTE 2019

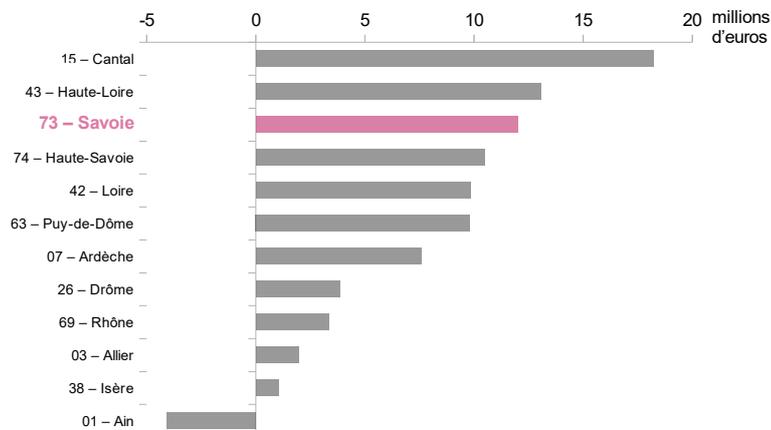
N° 6 – mars 2019

Économie agricole

Bilan PAC 2013 - 2017 de la Savoie

La Savoie, 3^e département bénéficiaire de la réforme en évolution absolue

Evolution du montant des aides PAC entre 2013 et 2017

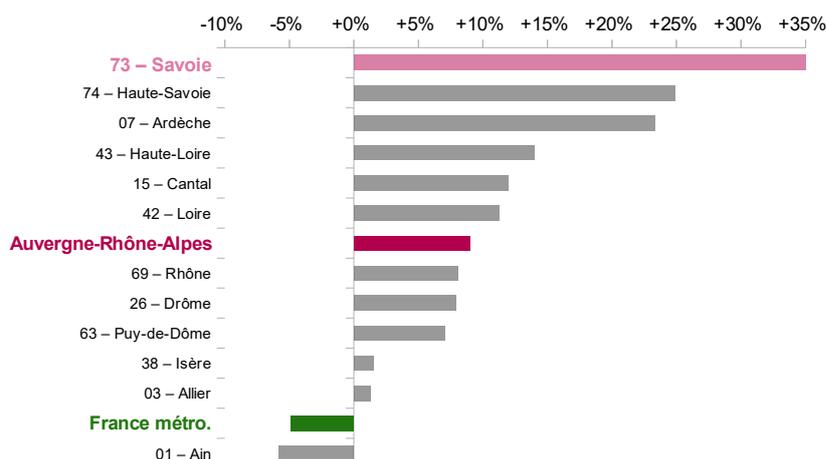


Source : Agreste - ASP (extraction octobre 2018) – Traitement SSP
Méthodologie : voir dernière page

- Gain pour le département : + 12,0 M€ en 2017 par rapport à 2013
- Gain pour la région : + 87 M€

La Savoie, 1^{er} département bénéficiaire de la réforme en évolution relative

Evolution du montant des aides PAC entre 2013 et 2017



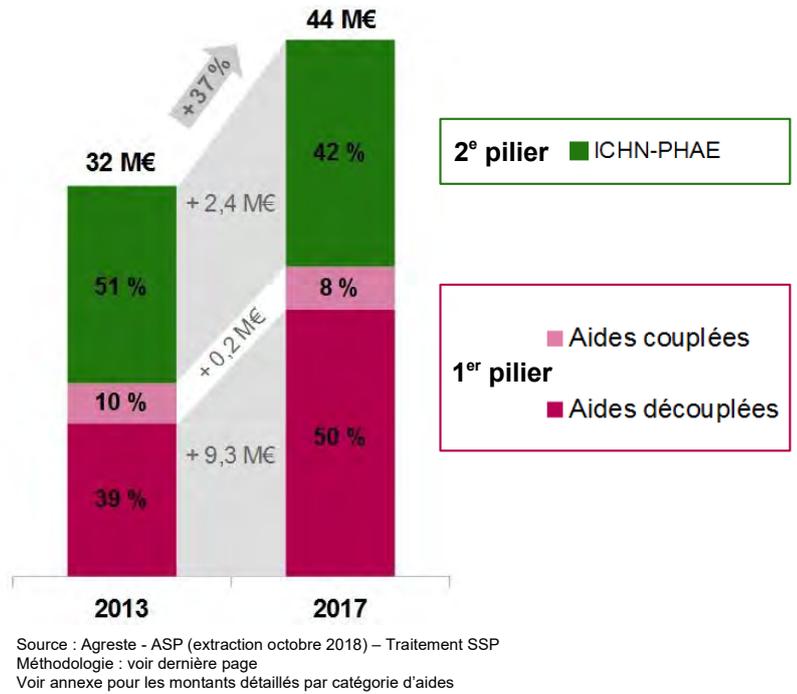
- Gain pour le département : + 37,5 %
- Gain pour la région : + 9,0 %
- Perte pour la France métr. : - 4,9 %

Source : Agreste - ASP (extraction octobre 2018) – Traitement SSP
Méthodologie : voir dernière page
Voir annexe pour le montant total des aides par région en 2017

Forte augmentation de la part des aides découplées dans le montant global des aides

Comparaison des aides par catégorie

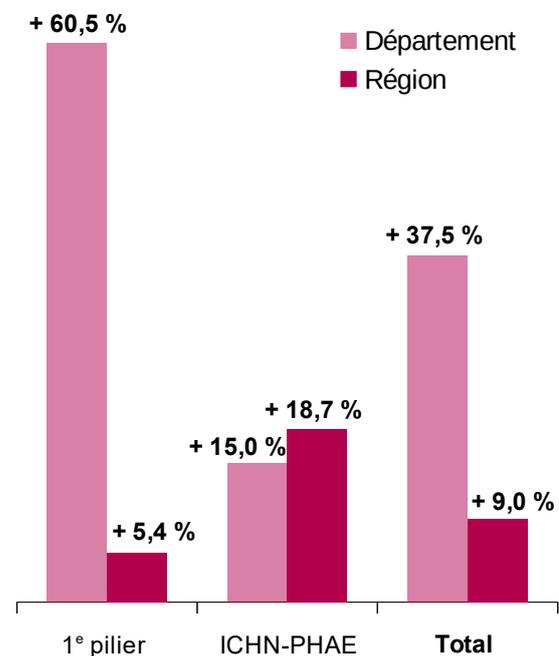
- Montant global des aides de 44 M€ en 2017
- Augmentation des aides découplées (+ 9,3 M€ et + 11 points dans le montant total des aides)
- Très légère augmentation des aides couplées (+ 0,2 M€ et - 2 points dans le montant total des aides)
- Part du 2^e pilier dans le montant global des aides plus élevée qu'au plan régional (42 % contre 30 % en 2017) mais plus faible qu'en 2013 (- 9 points)



Très forte augmentation du 1^{er} pilier en Savoie

- Augmentation du montant total des aides entre 2013 et 2017 bien plus élevée qu'au plan régional
- Augmentation du 1^{er} pilier extrêmement importante (+ 60,5 % soit + 55 points par rapport à la région)
- Augmentation du 2^e pilier légèrement plus faible qu'au niveau régional

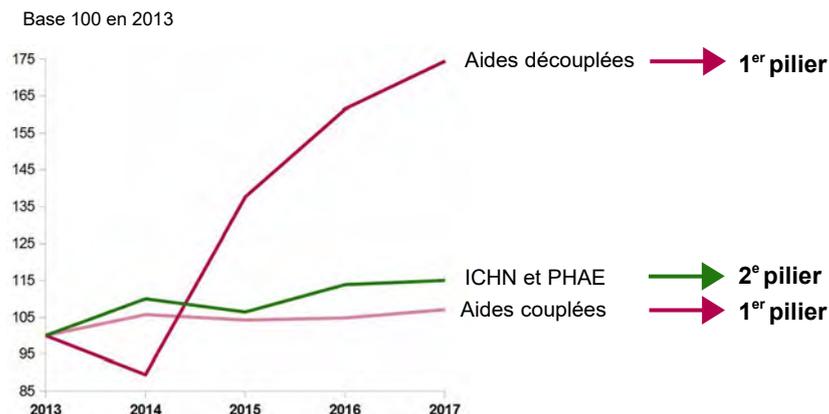
Evolution des aides par catégorie entre 2013 et 2017



Source : Agreste - ASP (extraction octobre 2018) – Traitement SSP
 Méthodologie : voir dernière page

Augmentation importante des aides découplées depuis 2014

Evolution des montants d'aide de 2013 à 2017 par catégorie



Source : Agreste - ASP (extraction octobre 2018) – Traitement SSP
Méthodologie : voir dernière page

- Diminution des aides découplées en 2014 puis très forte augmentation grâce au paiement redistributif :
 - Effet très positif de la convergence
 - Revalorisation du paiement redistributif
- Augmentation des aides couplées et du 2^e pilier sur toute la période à l'exception de 2015

Augmentation du montant moyen d'aides par bénéficiaire entre 2013 et 2017

- Plus forte hausse du montant moyen des aides par bénéficiaire* pour le 1^{er} pilier (+ 39 % soit + 6 600 € par bénéficiaire)
- Gain par bénéficiaire bien plus élevé en Savoie qu'au niveau régional (+ 9 200 € contre + 3 900 €)

* Voir annexe pour l'évolution du nombre de bénéficiaires

Montant moyen des aides par exploitation bénéficiaire

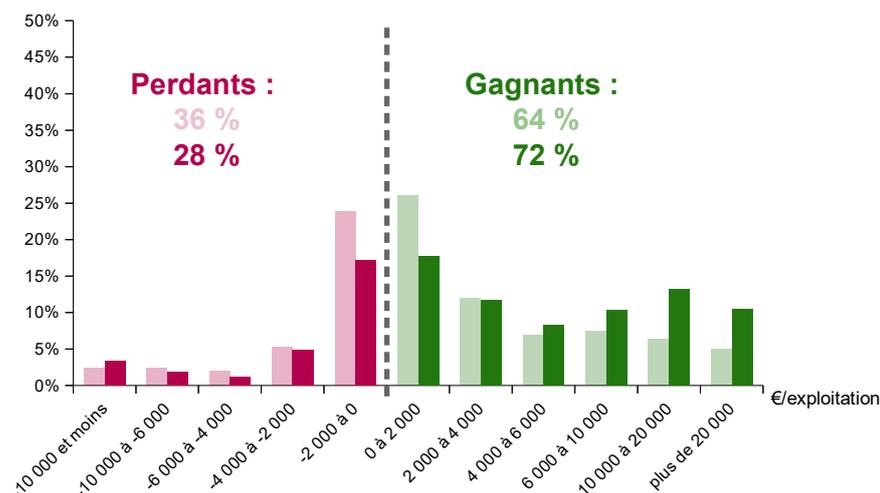
		1 ^{er} pilier			2 ^e pilier	Toutes aides PAC
		Aides découplées	Aides couplées	Toutes aides	ICHN-PHAE	
2013	(€)	8 169	3 136	10 162	12 904	19 668
2015	(€)	11 154	3 346	13 221	15 307	24 182
2017	(€)	14 642	3 460	16 781	16 783	28 908
Gain / perte entre 2013 et 2017	(€)	+6 473	+324	+6 620	+3 879	+9 240
	(%)	+79,2	+9,4	+39,4	+23,1	+32,0

Source : Agreste - ASP (extraction octobre 2018) – Traitement SSP
Méthodologie : voir dernière page

Impact positif de la réforme pour 72 % des exploitations en 2017

Part des exploitations par tranche de gain/perte entre 2013 et 2017

Calcul à champ constant sur 1 265 exploitations



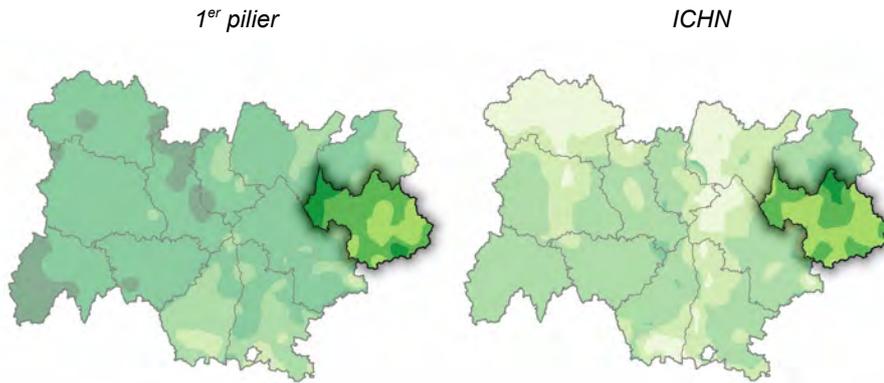
- 2015 : 72 % d'exploitations gagnantes
2017 : 64 % d'exploitations gagnantes (soit + 8 points)
- Augmentation de 6 000 € ou plus pour près de la moitié des exploitations gagnantes
- Diminution inférieure à 2 000 € pour 61 % des exploitations perdantes

Perdants Gagnants
 Evolution 2013-2015
 Evolution 2013-2017

Source : Agreste - ASP (extraction octobre 2018) – Traitement SSP
Méthodologie : voir dernière page

Des évolutions territoriales contrastées

Montant des aides en 2017 par hectare



Sources : Agreste - ASP (extraction 2018) – Traitement SSP
©IGN – BDCARTO®
Méthodologie : voir dernière page

- Aides du 1^{er} pilier plus élevées à l'ouest du département dans la zone à plus basse altitude
- ICHN plus souvent comprise entre 75 et 225 €/ha de SAU

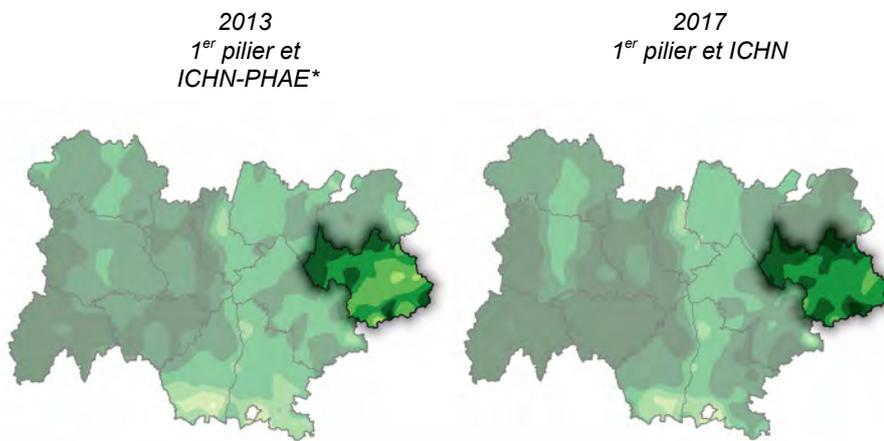
Montants en €/ha de SAU *



* Montant des aides et surfaces localisées au siège de l'exploitation

* SAU des bénéficiaires de l'aide (1^{er} pilier et/ou ICHN)

Evolution des aides 2013-2017 par hectare



Sources : Agreste - ASP (extraction 2018) – Traitement SSP
©IGN – BDCARTO®
Méthodologie : voir dernière page

- Apparition de territoires en 2017 avec des aides de 400 €/ha et plus
- Forte diminution des zones avec des aides inférieures à 225 €/ha en 2017

Montants en €/ha de SAU **

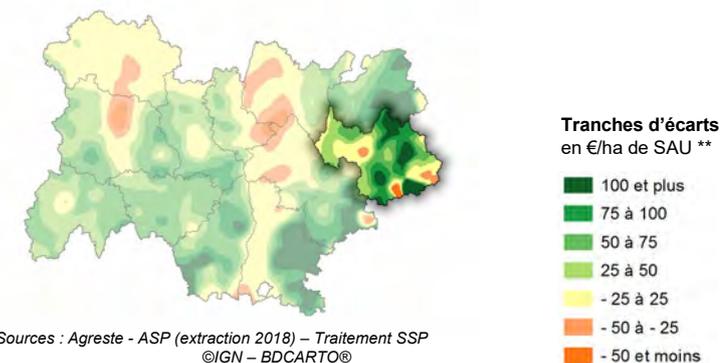


* Exclusion des bénéficiaires de la PHAE des entités collectives

** Montant des aides et surfaces localisés au siège de l'exploitation

** SAU des bénéficiaires de l'aide (1^{er} pilier et/ou ICHN)

Evolution 2013-2017 1^{er} pilier et ICHN-PHAE*



Sources : Agreste - ASP (extraction 2018) – Traitement SSP
©IGN – BDCARTO®
Méthodologie : voir dernière page

Tranches d'écart
en €/ha de SAU **



- Des évolutions très variables à l'échelle du département
- Augmentation des aides en montagne principalement avec un gain pouvant dépasser 100 €/ha de SAU

* Exclusion des bénéficiaires de la PHAE des entités collectives

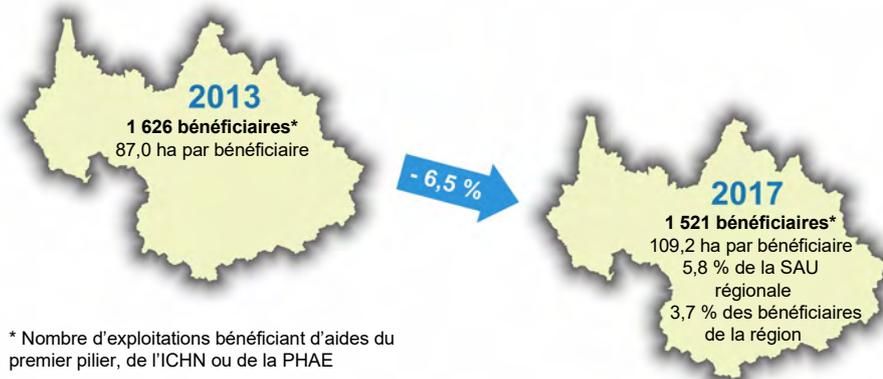
** Montant des aides et surfaces localisés au siège de l'exploitation

** SAU des bénéficiaires de l'aide (1^{er} pilier et/ou ICHN)

Émeline Brulurur

Annexe

Evolution du nombre de bénéficiaires et des surfaces concernées entre 2013 et 2017



Source : Agreste - ASP (extraction octobre 2018) – Traitement SSP -
Méthodologie : voir dernière page

Montant total des aides par catégorie sur la période 2013-2017

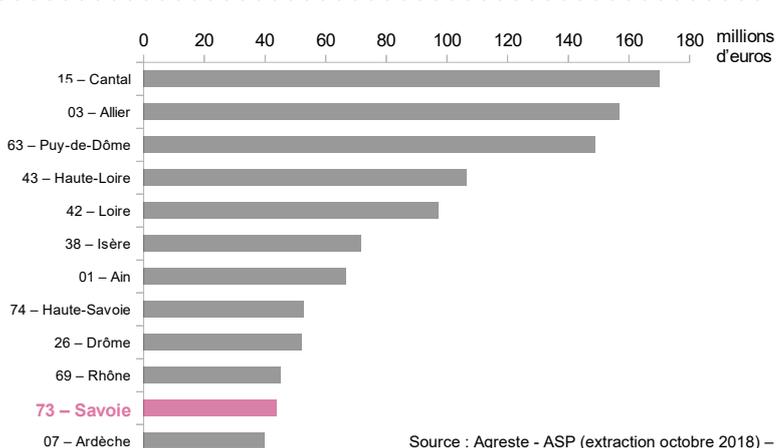
	Montant total des aides			Evolution 2013-2017 (millions d'€)
	2013 (millions d'€)	2015 (millions d'€)	2017 (millions d'€)	
1^{er} pilier	15,8	20,7	25,4	+9,6
DPU	12,5	-	-	-
DPB	-	9,4	10,7	-
Verdissement	-	5,8	7,4	-
Paiement redistributif *	-	1,8	3,5	-
Paiement additionnel JA	-	0,3	0,3	-
Total aides découplées	12,5	17,2	21,9	+9,3
Aide aux bovins allaitants	1,0	0,9	0,9	-0,1
Aides aux bovins laitiers	1,5	1,6	1,7	+0,2
Aides ovins/caprins	0,7	0,8	0,8	+0,1
Aides aux protéines végétales	0,0	0,1	0,1	+0,1
Autres aides couplées végétales	0,0	0,0	0,0	-0,0
Total aides couplées	3,3	3,4	3,5	+0,2
2^e pilier	16,2	17,2	18,6	+2,4
ICHN	12,0	17,2	18,6	+6,6
PHAE	4,2	-	-	-4,2
Agriculture biologique	0,2	0,2	ND	-
MAET/MAEC	1,0	1,4	ND	-
dont MAEC SHP	-	0,6	0,7	-
dont MAEC LOC	-	0,7	ND	-
Assurance récolte	0,1	0,1	0,0	-0,0
TOTAL GÉNÉRAL**	32,0	37,9	44,0	+12,0

* Aide valorisant les productions à forte valeur ajoutée ou génératrice d'emploi, qui se font sur des exploitations de taille inférieure à la moyenne, l'élevage laitier par exemple
** Hors agriculture biologique, MAE, assurance récolte

- : sans objet / ND : Non disponible

Source : Agreste - ASP (extraction octobre 2018) – Traitement SSP
Méthodologie : voir dernière page

Montant des aides PAC (1^{er} pilier et ICHN) par département en 2017



	Montant des aides PAC 2017 en millions d'euros	Part dans le montant régional en %
15 – Cantal	170	16,2%
03 – Allier	157	14,9%
63 – Puy-de-Dôme	149	14,2%
43 – Haute-Loire	106	10,1%
42 – Loire	97	9,2%
38 – Isère	72	6,8%
01 – Ain	67	6,3%
74 – Haute-Savoie	53	5,0%
26 – Drôme	52	5,0%
69 – Rhône	45	4,3%
73 – Savoie	44	4,2%
07 – Ardèche	40	3,8%

Source : Agreste - ASP (extraction octobre 2018) – Traitement SSP
Méthodologie : voir dernière page

Éléments méthodologiques pris en compte pour le bilan des aides 2013-2017

Aides prises en compte pour le bilan des aides 2013-2017

Les montants des aides sont ceux versés au titre de chacune des campagnes. Les montants des aides du 1^{er} pilier sont présentés hors remboursement de la discipline financière.

		2013	2017
1 ^{er} pilier	Aides découplées	Paiement unique (DPU)	Paiement de base (DPB) Paiement vert Paiement redistributif Paiement additionnel pour les jeunes agriculteurs
	Aides couplées animales	Prime de maintien du troupeau de vaches allaitantes (PMTVA) Aide aux veaux sous la mère et bio Aide au lait de montagne Aide aux ovins Aide aux caprins	Aide aux bovins allaitants (ABA) Aide aux bovins laitiers (ABL) Aide aux veaux sous la mère et bio Aide aux ovins Aide aux caprins
	Aides couplées végétales	Aide aux légumineuses déshydratées Aide aux protéagineux Aide qualité blé dur Aide qualité tabac	Aide aux légumineuses fourragères destinées à la déshydratation Aide aux protéagineux Aide aux légumineuses fourragères Aide aux semences de légumineuses fourragères Aide aux semences de graminées Aide au soja Aide au blé dur Aide aux pommes de terre féculières Aide au chanvre Aide au houblon Aide aux cerises transformées Aide aux pêches transformées Aide aux poires transformées Aide aux prunes transformées Aide aux tomates transformées
2 ^e pilier (aides prises en compte dans les cartes et graphiques)		Indemnité compensatoire de handicaps naturels (ICHN) Prime herbagère agro-environnementale (PHAE)	Indemnité compensatoire de handicaps naturels (ICHN)
2 ^e pilier (aides non prises en compte dans les cartes et tableaux, mais indiquées dans le tableau en annexe)		Aides à la conversion et au maintien de l'Agriculture Biologique Mesures agro-environnementales territorialisées (MAET) Assurance récolte	Aides à la conversion et au maintien de l'Agriculture Biologique Mesures agro-environnementales et climatiques (MAEC), dont : - Systèmes herbagers et pastoraux (SHP) : montant estimé par le SSP en 2017 - Localisées (LOC) Assurance récolte

Réalisation des cartes lissées :

Le lissage statistique réalisé est basé sur une estimation de la densité par la méthode du noyau (KDE : kernel density estimation), permettant de faire apparaître des continuités de tendance dans l'espace. Il permet de corriger des valeurs « extrêmes » sur une carte en les relativisant par rapport aux données des territoires qui leur sont proches (remplissage des vides et élimination des épiphénomènes conduisant à couvrir tout le territoire, y compris les communes sans exploitations agricoles, qui sont estimées à partir des valeurs des communes voisines). Cela permet ainsi de minimiser les disparités sur une carte pour mieux mettre en évidence les grandes tendances des phénomènes représentés (montant des aides PAC en €/ha de SAU) et les rendant plus simples à lire.

Le rayon de lissage retenu pour l'ensemble des cartes est de 15 000 mètres. Ce lissage important permet d'améliorer la représentation des grandes tendances spatiales plutôt que de mettre en valeur des phénomènes locaux en utilisant un faible rayon de lissage.

Le lissage est réalisé à l'échelle nationale afin de prendre en compte les données extérieures au périmètre d'étude. Pour certains départements, un biais peut néanmoins persister en limite frontalière en raison de l'absence de données disponibles au-delà du territoire national. Les valeurs sont alors « moins lissées » et le montant d'aides en €/ha de SAU est artificiellement augmenté.

Pour en savoir plus, consultez sur le site de la DRAAF :

- le Flash Info « Bilan de la PAC 2013-2017 » de la région et chacun des 12 départements
- les données chiffrées et les graphiques du Flash Info au format tableur

<http://draaf.auvergne-rhone-alpes.agriculture.gouv.fr/Bilan-PAC-2013-2017>



Direction régionale de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt
Service régional de l'information statistique, économique et territoriale
16B rue Aimé Rudel - BP45 - 63370 Lempdes
Tél : 04 73 42 16 02
Courriel : infostat.draaf-auvergne-rhone-alpes@agriculture.gouv.fr
www.draaf.auvergne-rhone-alpes.agriculture.gouv.fr
www.agreste.agriculture.gouv.fr

Directeur régional : Michel Sinoir
Directeur de publication : Seán Healy
Rédactrice en chef : Marie-Laure Rongère
Composition : Sylvie Vasson et Émeline Brulurut
Prix : 2,50€
Dépôt légal : mars 2019
ISSN : 2552-4151 (En ligne)

©AGRESTE 2019

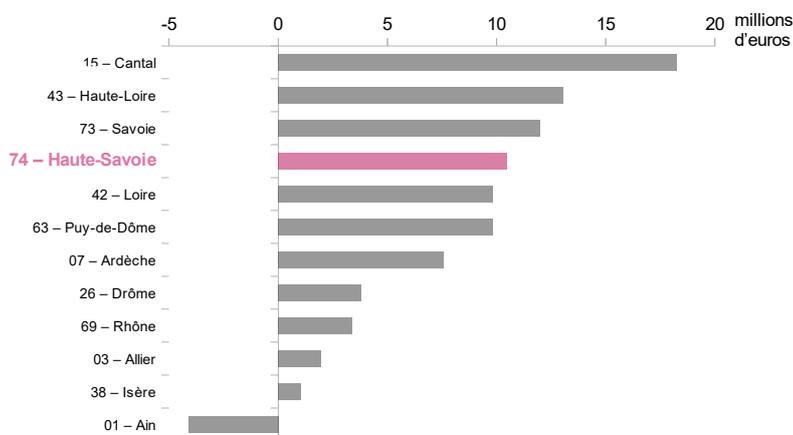
N° 6 – mars 2019

Économie agricole

Bilan PAC 2013 - 2017 de la Haute-Savoie

.....
La Haute-Savoie, 4^e département bénéficiaire de la réforme en évolution absolue

Evolution du montant des aides PAC entre 2013 et 2017

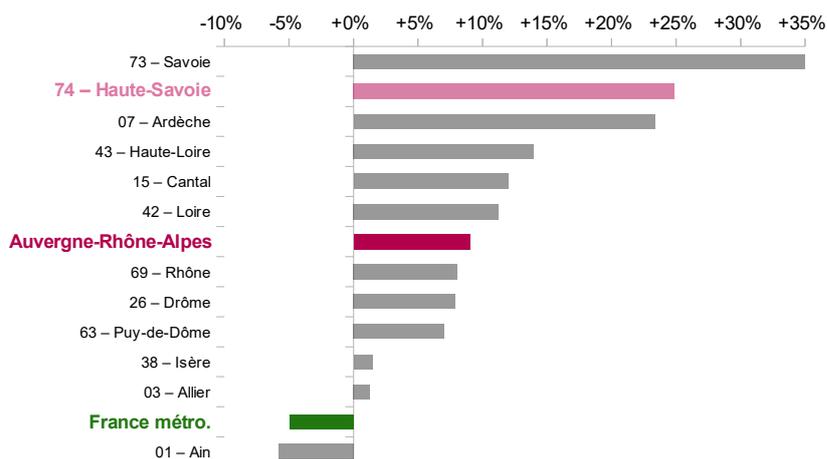


- Gain pour le département : + 10,5 M€ en 2017 par rapport à 2013
- Gain pour la région : + 87 M€

Source : Agreste - ASP (extraction octobre 2018) – Traitement SSP
Méthodologie : voir dernière page

.....
La Haute-Savoie, 2^e département bénéficiaire de la réforme en évolution relative

Evolution du montant des aides PAC entre 2013 et 2017



- Gain pour le département : + 24,9 %
- Gain pour la région : + 9,0 %
- Perte pour la France métro. : - 4,9 %

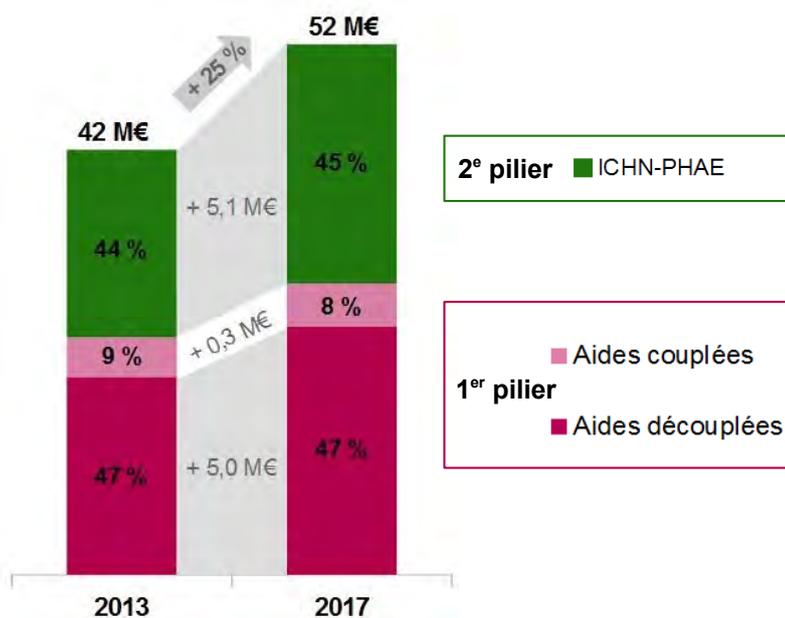
Source : Agreste - ASP (extraction octobre 2018) – Traitement SSP
Méthodologie : voir dernière page
Voir annexe pour le montant total des aides par région en 2017

.....

Stabilité de la part des différentes aides dans le montant global des aides

Comparaison des aides par catégorie

- Montant global des aides de 52 M€ en 2017
- Part des différentes aides dans le montant global en stabilité
- Hausse des montants du 1^{er} et 2^e pilier équivalente
- Poids important du 2^e pilier (45 % contre 30 % dans la région en 2017)

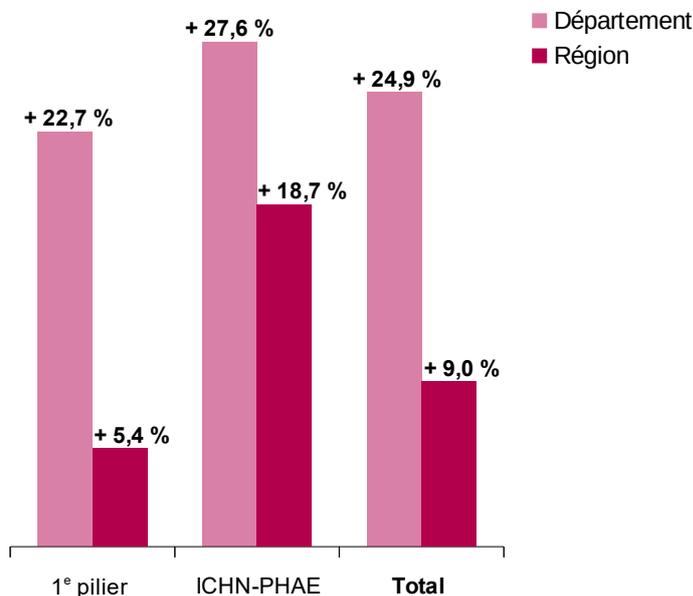


.....

Forte augmentation du 1^{er} pilier comme du 2^e pilier en Haute-Savoie

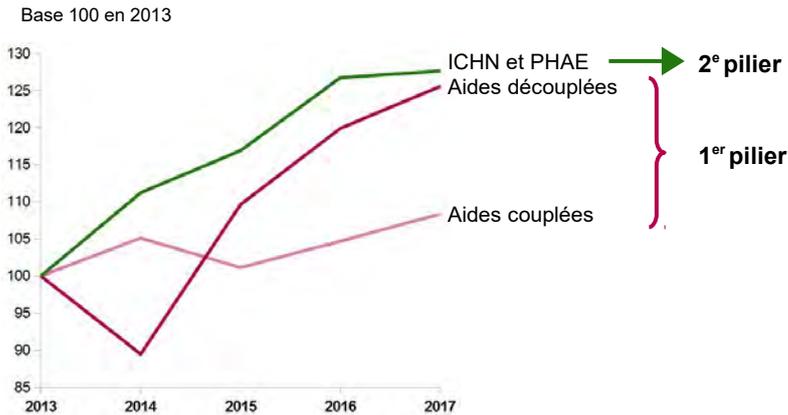
- Augmentation du montant total des aides 2,8 fois plus élevée qu'en région entre 2013 et 2017
- Contribution des deux piliers à cette augmentation

Evolution des aides par catégorie entre 2013 et 2017



Augmentation du montant des aides pour toutes les catégories depuis 2015

Evolution des montants d'aide de 2013 à 2017 par catégorie



Source : Agreste - ASP (extraction octobre 2018) – Traitement SSP
Méthodologie : voir dernière page

- Forte augmentation des aides du 2^e pilier jusqu'en 2016 puis stabilisation
- Diminution des aides découplées en 2014 puis forte augmentation grâce au paiement redistributif :
 - Effet positif de la convergence
 - Revalorisation du paiement redistributif
- Augmentation des aides couplées sur toute la période à l'exception de 2015

Augmentation du montant moyen d'aides par bénéficiaire entre 2013 et 2017

- Plus forte hausse du montant moyen des aides par bénéficiaire* pour le 2^e pilier (+ 23 % soit + 3 500 € par bénéficiaire de l'ICHN)
- Gain par bénéficiaire plus élevé en Haute-Savoie qu'au niveau régional (+ 6 200 € contre + 3 900 €)

Montant moyen des aides par exploitation bénéficiaire

		1 ^{er} pilier			2 ^e pilier	Toutes aides PAC
		Aides découplées	Aides couplées	Toutes aides	ICHN-PHAE	
2013	(€)	10 025	2 939	11 896	11 540	20 674
2015	(€)	10 858	3 163	12 789	13 958	23 639
2017	(€)	12 771	3 414	14 842	14 998	26 840
Gain / perte entre 2013 et 2017	(€)	+2 746	+474	+2 946	+3 458	+6 166
	(%)	+27,4	+13,9	+19,8	+23,1	+23,0

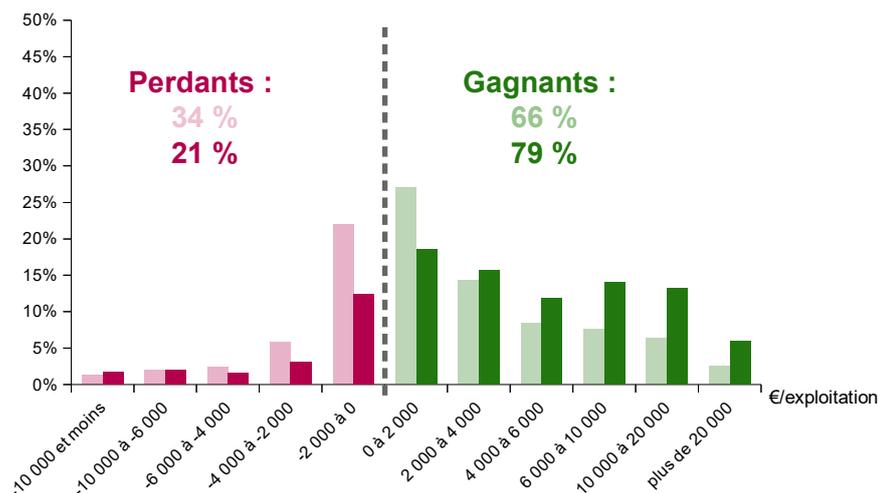
Source : Agreste - ASP (extraction octobre 2018) – Traitement SSP
Méthodologie : voir dernière page

* Voir annexe pour l'évolution du nombre de bénéficiaires

Impact positif de la réforme pour 79 % des exploitations en 2017

Part des exploitations par tranche de gain/perte entre 2013 et 2017

Calcul à champ constant sur 1 620 exploitations



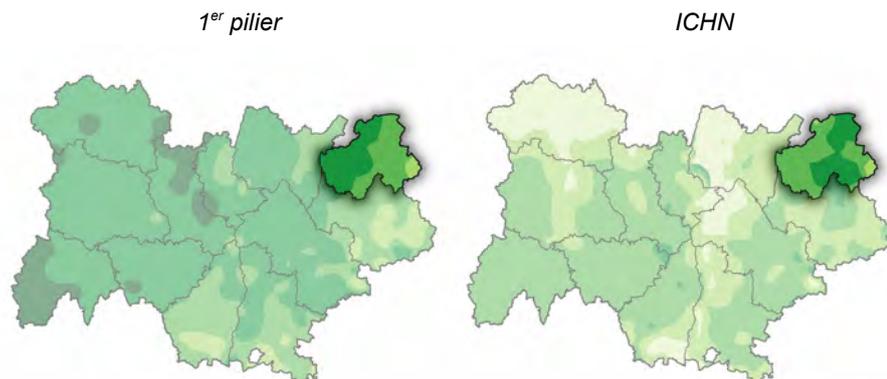
- 2015 : 66 % d'exploitations gagnantes
2017 : 79 % d'exploitations gagnantes (soit + 13 points)
- Augmentation de 6 000 € ou plus pour 42 % des exploitations gagnantes
- Diminution inférieure à 2 000 € pour 60 % des exploitations perdantes

Perdants Gagnants
 Evolution 2013-2015
 Evolution 2013-2017

Source : Agreste - ASP (extraction octobre 2018) – Traitement SSP
Méthodologie : voir dernière page

Des évolutions territoriales contrastées

Montant des aides en 2017 par hectare



Sources : Agreste - ASP (extraction 2018) – Traitement SSP
©IGN – BDCARTO®
Méthodologie : voir dernière page

- Aides du 1^{er} pilier plus élevées à l'ouest du département, à plus basse altitude
- ICHN plus élevée dans la partie centrale du département, en zone de montagne comprise entre 1 000 et 2 000 m d'altitude

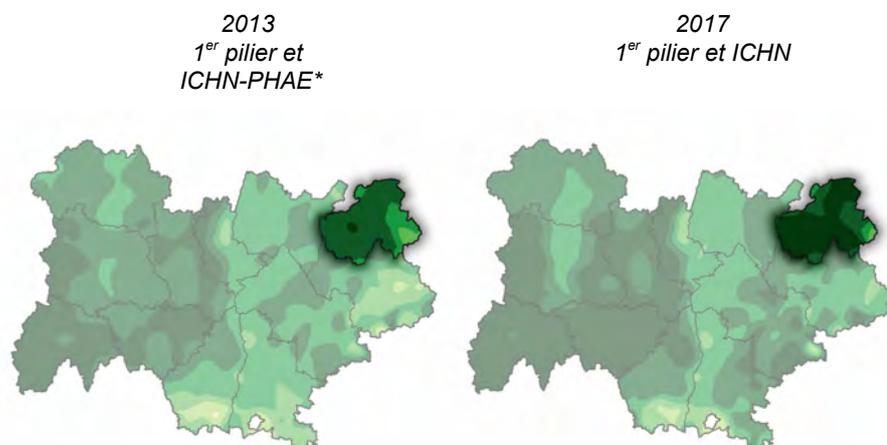
Montants en €/ha de SAU *



* Montant des aides et surfaces localisées au siège de l'exploitation

* SAU des bénéficiaires de l'aide (1^{er} pilier et/ou ICHN)

Evolution des aides 2013-2017 par hectare



Sources : Agreste - ASP (extraction 2018) – Traitement SSP
©IGN – BDCARTO®
Méthodologie : voir dernière page

- Aides de 400 €/ha et plus sur la majorité du département en 2017 alors que peu fréquentes en 2013

Montants en €/ha de SAU **

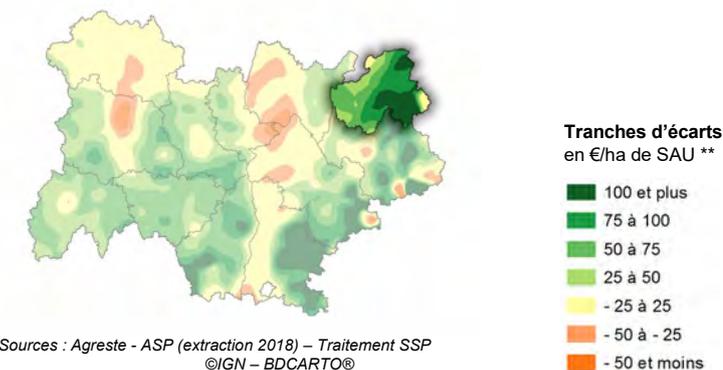


* Exclusion des bénéficiaires de la PHAE des entités collectives

** Montant des aides et surfaces localisés au siège de l'exploitation

** SAU des bénéficiaires de l'aide (1^{er} pilier et/ou ICHN)

Evolution 2013-2017 1^{er} pilier et ICHN-PHAE*



Sources : Agreste - ASP (extraction 2018) – Traitement SSP
©IGN – BDCARTO®
Méthodologie : voir dernière page

- Augmentation des aides sur l'ensemble du département (jusqu'à 100 €/ha en zone de montagne)
- Gain plus important en montagne qu'en plaine

* Exclusion des bénéficiaires de la PHAE des entités collectives

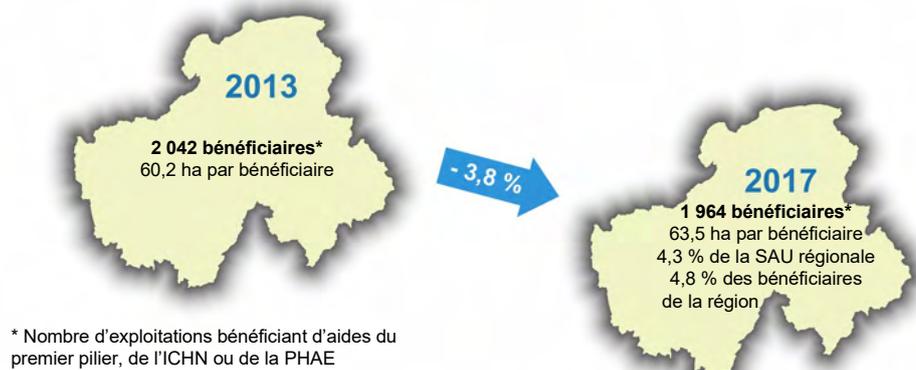
** Montant des aides et surfaces localisés au siège de l'exploitation

** SAU des bénéficiaires de l'aide (1^{er} pilier et/ou ICHN)

Émeline Brulurur

Annexe

Evolution du nombre de bénéficiaires et des surfaces concernées entre 2013 et 2017



Source : Agreste - ASP (extraction octobre 2018) – Traitement SSP -
Méthodologie : voir dernière page

Montant total des aides par catégorie sur la période 2013-2017

	Montant total des aides			Evolution 2013-2017 (millions d'€)
	2013 (millions d'€)	2015 (millions d'€)	2017 (millions d'€)	
1^{er} pilier	23,6	25,5	28,9	+5,4
DPU	19,6	-	-	-
DPB	-	11,6	11,6	-
Verdissement	-	7,1	8,0	-
Paiement redistributif *	-	2,4	4,7	-
Paiement additionnel JA	-	0,4	0,4	-
Total aides découplées	19,6	21,5	24,7	+5,0
Aide aux bovins allaitants	0,6	0,4	0,4	-0,2
Aides aux bovins laitiers	3,0	3,0	3,1	+0,1
Aides ovins/caprins	0,4	0,4	0,4	-0,0
Aides aux protéines végétales	0,0	0,2	0,4	+0,4
Autres aides couplées végétales	0,0	0,0	0,0	+0,0
Total aides couplées	4,0	4,0	4,3	+0,3
2^e pilier	18,6	21,8	23,8	+5,1
ICHN	14,2	21,8	23,8	+9,5
PHAE	4,4	-	-	-4,4
Agriculture biologique	0,2	0,4	ND	-
MAET/MAEC	0,5	0,8	ND	-
dont MAEC SHP	-	0,1	0,1	-
dont MAEC LOC	-	0,6	ND	-
Assurance récolte	0,0	0,1	0,1	+0,0
TOTAL GÉNÉRAL**	42,2	47,3	52,7	+10,5

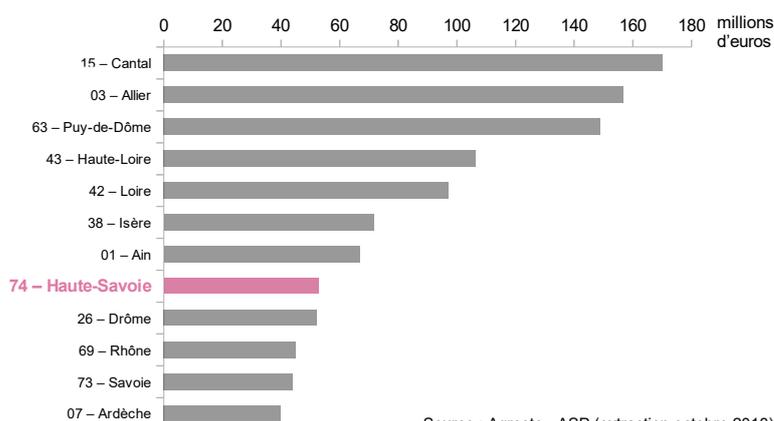
* Aide valorisant les productions à forte valeur ajoutée ou génératrice d'emploi, qui se font sur des exploitations de taille inférieure à la moyenne, l'élevage laitier par exemple

** Hors agriculture biologique, MAE, assurance récolte

- : sans objet / ND : Non disponible

Source : Agreste - ASP (extraction octobre 2018) – Traitement SSP
Méthodologie : voir dernière page

Montant des aides PAC (1^{er} pilier et ICHN) par département en 2017



Département	Montant des aides PAC 2017 en millions d'euros	Part dans le montant régional en %
15 – Cantal	170	16,2%
03 – Allier	157	14,9%
63 – Puy-de-Dôme	149	14,2%
43 – Haute-Loire	106	10,1%
42 – Loire	97	9,2%
38 – Isère	72	6,8%
01 – Ain	67	6,3%
74 – Haute-Savoie	53	5,0%
26 – Drôme	52	5,0%
69 – Rhône	45	4,3%
73 – Savoie	44	4,2%
07 – Ardèche	40	3,8%

Source : Agreste - ASP (extraction octobre 2018) – Traitement SSP
Méthodologie : voir dernière page

Éléments méthodologiques pris en compte pour le bilan des aides 2013-2017

Aides prises en comptes pour le bilan des aides 2013-2017

Les montants des aides sont ceux versés au titre de chacune des campagnes. Les montants des aides du 1^{er} pilier sont présentés hors remboursement de la discipline financière.

		2013	2017
1 ^{er} pilier	Aides découplées	Paiement unique (DPU)	Paiement de base (DPB) Paiement vert Paiement redistributif Paiement additionnel pour les jeunes agriculteurs
	Aides couplées animales	Prime de maintien du troupeau de vaches allaitantes (PMTVA) Aide aux veaux sous la mère et bio Aide au lait de montagne Aide aux ovins Aide aux caprins	Aide aux bovins allaitants (ABA) Aide aux bovins laitiers (ABL) Aide aux veaux sous la mère et bio Aide aux ovins Aide aux caprins
	Aides couplées végétales	Aide aux légumineuses déshydratées Aide aux protéagineux Aide qualité blé dur Aide qualité tabac	Aide aux légumineuses fourragères destinées à la déshydratation Aide aux protéagineux Aide aux légumineuses fourragères Aide aux semences de légumineuses fourragères Aide aux semences de graminées Aide au soja Aide au blé dur Aide aux pommes de terre féculières Aide au chanvre Aide au houblon Aide aux cerises transformées Aide aux pêches transformées Aide aux poires transformées Aide aux prunes transformées Aide aux tomates transformées
2 ^e pilier (aides prises en compte dans les cartes et graphiques)		Indemnité compensatoire de handicaps naturels (ICHN) Prime herbagère agro-environnementale (PHAE)	Indemnité compensatoire de handicaps naturels (ICHN)
2 ^e pilier (aides non prises en compte dans les cartes et tableaux, mais indiquées dans le tableau en annexe)		Aides à la conversion et au maintien de l'Agriculture Biologique Mesures agro-environnementales territorialisées (MAET) Assurance récolte	Aides à la conversion et au maintien de l'Agriculture Biologique Mesures agro-environnementales et climatiques (MAEC), dont : - Systèmes herbagers et pastoraux (SHP) : montant estimé par le SSP en 2017 - Localisées (LOC) Assurance récolte

Réalisation des cartes lissées :

Le lissage statistique réalisé est basé sur une estimation de la densité par la méthode du noyau (KDE : kernel density estimation), permettant de faire apparaître des continuités de tendance dans l'espace. Il permet de corriger des valeurs « extrêmes » sur une carte en les relativisant par rapport aux données des territoires qui leur sont proches (remplissage des vides et élimination des épiphénomènes conduisant à couvrir tout le territoire, y compris les communes sans exploitations agricoles, qui sont estimées à partir des valeurs des communes voisines). Cela permet ainsi de minimiser les disparités sur une carte pour mieux mettre en évidence les grandes tendances des phénomènes représentés (montant des aides PAC en €/ha de SAU) et les rendant plus simples à lire.

Le rayon de lissage retenu pour l'ensemble des cartes est de 15 000 mètres. Ce lissage important permet d'améliorer la représentation des grandes tendances spatiales plutôt que de mettre en valeur des phénomènes locaux en utilisant un faible rayon de lissage.

Le lissage est réalisé à l'échelle nationale afin de prendre en compte les données extérieures au périmètre d'étude. Pour certains départements, un biais peut néanmoins persister en limite frontalière en raison de l'absence de données disponibles au-delà du territoire national. Les valeurs sont alors « moins lissées » et le montant d'aides en €/ha de SAU est artificiellement augmenté.

Pour en savoir plus, consultez sur le site de la DRAAF :

- le Flash Info « Bilan de la PAC 2013-2017 » de la région et chacun des 12 départements
- les données chiffrées et les graphiques du Flash Info au format tableur

<http://draaf.auvergne-rhone-alpes.agriculture.gouv.fr/Bilan-PAC-2013-2017>



Direction régionale de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt
Service régional de l'information statistique, économique et territoriale
16B rue Aimé Rudel - BP45 - 63370 Lempdes
Tél : 04 73 42 16 02
Courriel : infostat.draaf-auvergne-rhone-alpes@agriculture.gouv.fr
www.draaf.auvergne-rhone-alpes.agriculture.gouv.fr
www.agreste.agriculture.gouv.fr

Directeur régional : Michel Sinoir
Directeur de publication : Seán Healy
Rédactrice en chef : Marie-Laure Rongère
Composition : Sylvie Vasson et Émeline Brulurut
Prix : 2,50€
Dépôt légal : mars 2019
ISSN : 2552-4151 (En ligne)

©AGRESTE 2019